



ST JEAN D'ANGELY – Assainissement

2023

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL	5
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	6
LES CHIFFRES CLES.....	7
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE	8
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	9
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	10
LE CONTRAT	11
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	12
Les avenants du contrat	12
Les conventions du contrat	13
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	14
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES	15
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT.....	15
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE	16
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	17
LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)	18
LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE	20
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	21
LE PATRIMOINE DE SERVICE	22
VOTRE PATRIMOINE	23
LE RESEAU.....	23
Répartition par matériau.....	23
Répartition par diamètre.....	23
LE SERVICE AUX USAGERS	24
VOS BRANCHEMENTS	25
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	25
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	25
TARIF AU 1 ^{ER} JANVIER 2024 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	25
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	26
BILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT	27
Les charges hydrauliques.....	27
Les charges polluantes.....	27
Les volumes d'effluents épurés	27
Les consommations énergétiques	27
Les boues et les sous-produits.....	28
Production de boues	28
Evacuation des boues	28
Les sous-produits : Refus de Dégrillage	28
Les sous-produits : Sables.....	28
Les apports extérieurs	28
LA QUALITE DU TRAITEMENT	29
DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT	30
Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement.....	30
Taux de conformité par système de traitement.....	30
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	31
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	32
Qualité des rejets.....	32

Performance de réseau	32
Service à l'usager	33
Solidarité	34
LES INTERVENTIONS REALISEES.....	35
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	36
Bilans des interventions d'exploitations	36
Les casses sur conduites et sur branchements	36
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	37
Répartition des interventions de maintenance selon leur type	37
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive	37
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	38
LE CARE	40
LE CARE	41
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	42
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	42
ANNEXES.....	46
LE PATRIMOINE DE SERVICE.....	47
LES INSTALLATIONS	48
Les stations d'épuration	48
Les postes de relevage.....	48
LE RESEAU	49
Répartition par diamètre et matériau	49
Répartition par commune	50
Répartition par matériau, diamètre et âge.....	50
Les équipements de réseau	51
CONSOMMATION D'ENERGIE	51
LE SERVICE AUX USAGERS.....	52
LA GESTION CLIENTELE	53
Les branchements par commune	53
Les clients par commune	53
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune	53
Les consommations par tranche.....	53
LA FACTURE 120 M ³	55
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	59
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	62
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	67
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES P255.3-1 :	68
LES INTERVENTIONS REALISEES.....	69
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	70
Les opérations d'hydrocurage du réseau	70
Les casses ou fuites du réseau	75
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	77
Les interventions de maintenance 2ème niveau	77
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	79
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	80
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	81
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	135
Attestation Dommages aux Biens.....	135
Responsabilité civile	136
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	137
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	141

Attestation Tous risques chantiers	142
ANNEXES COMPLEMENTAIRES.....	143
CONSTRUIRE SANS DETRUIRE.....	143
A. INFORMATIONS GENERALES - STEP DE SAINT JEAN D'ANGELY - MOULINVEAU LA VERGNE.....	147
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	147
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	147
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	149
B.1. LES RACCORDEMENTS	149
B.1.1. Les raccordements domestiques	149
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	149
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	149
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	150
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	150
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	150
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	150
B.4.1. Les postes de relèvement.....	150
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	152
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	156
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	156
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie	156
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	156
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	156
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	157
B.7. LISTE DES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	158
B.8. LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION SUR LES POSTES DE RELEVEMENT	158
B.9. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	158
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP DE SAINT JEAN D'ANGELY - MOULINVEAU LA VERGNE.....	159
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	159
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	159
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	159
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	160
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	162
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	162
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	164
C.2.3. La pollution sortante du système de traitement	165
C.2.4. Le calcul des rendements	167
C.2.5. Le suivi bactériologique	168
C.2.6. Le suivi du milieu récepteur	168
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	168
C.3.1. Les boues.....	168
C.3.2. Les autres sous-produits.....	170
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	171
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	171
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	171
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	171
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	171
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	171
C.5.2. Les propositions d'amélioration sur les stations de traitement	171
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	172
Paramètres physicochimiques	172
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	176
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	176

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

ANNEXE	178
ARRETE	178
ANALYSE DE BOUES	186
FICHE ALERTE SITUATION DE CRISE OU INCIDENT	204
DIAGNOSTIC EPOUSE	208
LE GLOSSAIRE	228
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	233

EDITORIAL



Madame, Monsieur le/la Président(e),

Nous sommes ravis de partager avec vous le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui recense les actions menées sur votre territoire par le groupe SAUR.

Ce rapport inclut tous les éléments techniques, organisationnels et financiers indispensables pour assurer un suivi régulier du service d'assainissement et des paramètres de performance.

Depuis quelque temps, le stress hydrique est au cœur de nos préoccupations communes. Notre leadership sur la transition hydrique est à votre service pour protéger et défendre l'eau sur vos territoires. Ce défi est mené avec vous et pour vous.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de l'eau et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur pour économiser cette précieuse ressource. Le groupe SAUR a énormément investi dans l'innovation pour par exemple : mieux détecter et prédire les fuites, évaluer le niveau des nappes phréatiques etc...

La communication de ce RAD doit toujours être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales restent à votre écoute et à votre disposition. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez, et de cette collaboration qui vise à redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite et de la défendre.

Patrick Blethon

Président Exécutif de Saur



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES



385 758 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

4 249 branchements raccordés

2,33 € TTC/m³ Au 1er janvier 2024 pour une facture de 120 m³



64,561 kmL de réseau dont :

• 64,419 kmL de réseau Eaux Usées

5 953 ml hydrocurés avec le camion

71 interventions de débouchage



1 station(s) d'épuration(s)

18 000 équivalent habitants (EH)

41 Poste(s) de relèvement



91,3% des bilans réalisés sont conformes



527 103 m³ d'effluents épurés

45,982 TMS de boues évacuées



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2022	2023	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	420 928	385 758	-8,36%
Volumes épurés (m ³)	429 837	527 103	22,63%
Patrimoine	2022	2023	Evolution N/N-1
Nombre de stations	1	1	0%
Nombre de branchements raccordés	4 248	4 249	0,02%
Linéaire de réseau total (kml)	64,731	64,561	-0,26%
Linéaire de réseau Eaux Usées (kml)	64,589	64,419	-0,26%
Interventions	2022	2023	Evolution N/N-1
Nombre d'interventions de débouchage	48	70	45,83%
Linéaires total hydrocurés sur le réseau (ml)	2 499	5 953	138,22%
Qualité du traitement	2022	2023	Evolution N/N-1
Quantité de boues évacuées (TMS)	266,716 TMS	45,982 TMS	-82,76%
Nombre de bilans 24h réalisés	34	23	-32,35%
Nombre de bilans 24h conformes	33	21	-36,2%
Taux de conformité du contrat	97,1%	91,3%	-4,6%
Prix de la facture	2022	2023	Evolution N/N-1
Prix de l'eau (€ TTC / m ³)	2,22	2,33	5,19%

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

FAITS MARQUANTS SUR LE RESEAU

Passage au trop plein du poste Chaussée de l'Eperon le 10 et 11 mai. Une pompe et clapet HS.

Bouchage régulier du réseau au niveau du carrefour rue Joseph Lair et rue André Rabault.

Bouchage régulier rue de la Grosse Horloge dû à une faible pente et à la présence de « chaussette » de réparation qui se détachent.

FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Casse du refoulement du poste Za de Moulinveau, sous la dalle du bâtiment prétraitement de la station. Réparation provisoire en raccordant celui-ci sur le refoulement du poste Moulinveau Village.

Mise en place d'une nouvelle convention pour le dépotage des matières de vidange.

Remise en service de la VMC. Amélioration de la qualité de l'air.

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Repérage d'une connexion entre les réseaux EU et pluvial au niveau de la rue Rose. Remise en état des réseaux pour supprimer cette anomalie. Il reste encore d'autres points de connexion à détecter.



LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat ST JEAN D'ANGELY est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 octobre 2017, arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

Les avenants du contrat

AVENANT N°1	
Objet :	Prise en compte de nouveaux ouvrages
date de signature par la Collectivité :	30/09/2019
Date de visa de la Préfecture :	02/10/2019
Date d'effet :	01/10/2019



Les conventions du contrat

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Auto surveillance des rejets
Les compteurs du Biscuit – fermé en 2013	Saint Jean d'Angely	Agroalimentaire	<input checked="" type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
SNATI	Saint Jean d'Angely	Curage – Matière de vidange	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
MILCO S.A.	Saint Jean d'Angely	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Centre Hospitalier	Saint Jean d'Angely	Hospitalière	<input type="checkbox"/> néant <input checked="" type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
SOPEGAR ou JOUBERT	Saint Jean d'Angely	Panneaux de bois	<input type="checkbox"/> néant <input checked="" type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
ANGELY NET	Saint Jean d'Angely	Poids Lourd	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
BISCUITERIE JEAN ET LYSETTE	Saint Jean d'Angely	Biscuiterie	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input checked="" type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

(1) « néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.

« auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.

« conv » : Convention de déversement signée.

(2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.

« macropolluants » : DBO₅, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH₄, N-NO₂, N-NO₃, PT.



3.



saur

mission water

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète



UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme : vendre des économies d'eau et plus uniquement des M³, contribuer à la décarbonation des industries, innover en continu, plus vite et de façon responsable, contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière : - 0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné, - 83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020... Pour en savoir plus : rapport intégré 2021 de Saur, disponible sur le site saur.com.



SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 5 Directions Régionales, 22 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes $\geq 2\,000$ eqH avant le 31/12/2024.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.



ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage. Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible



SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

TRANSITION ENERGETIQUE

Le management de l'énergie est depuis plusieurs années une priorité chez SAUR. Nos processus et méthodes sont régulièrement audités par l'AFNOR dans le cadre de la certification ISO 50 001 qui récompense la mise en place d'une démarche d'amélioration continue sur le management de l'énergie. En 2023, la certification a de nouveau été reconduite.

La récente crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement électrique lors de l'hiver ont montré la dépendance de nos activités à l'électricité. Afin de développer un modèle de plus en plus résilient, SAUR a travaillé étroitement avec les gestionnaires de réseau d'électricité afin d'anticiper les risques liés aux possibles coupures de délestages lors des pointes hivernales. Un processus de prévenance automatisé a été mis en place afin de maîtriser tout risque de rupture sur la production et l'alimentation en eau potable.

SAUR s'est engagé fortement afin de réduire son intensité carbone liée à ses activités. C'est pourquoi en 2023, 100% de l'électricité consommée sur vos sites est issue d'électricité verte d'origine renouvelable. *Méthodologie auditée et validée SELON LE GHG PROTOCOL.*



LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)

La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).
- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.



La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle réprecise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEP.

NOTRE EXPERTISE DE PROXIMITE

SAUR peut vous faire bénéficier de son réseau de partenaires sélectionnés pour leurs compétences spécifiques

dans le domaine des micropolluants.

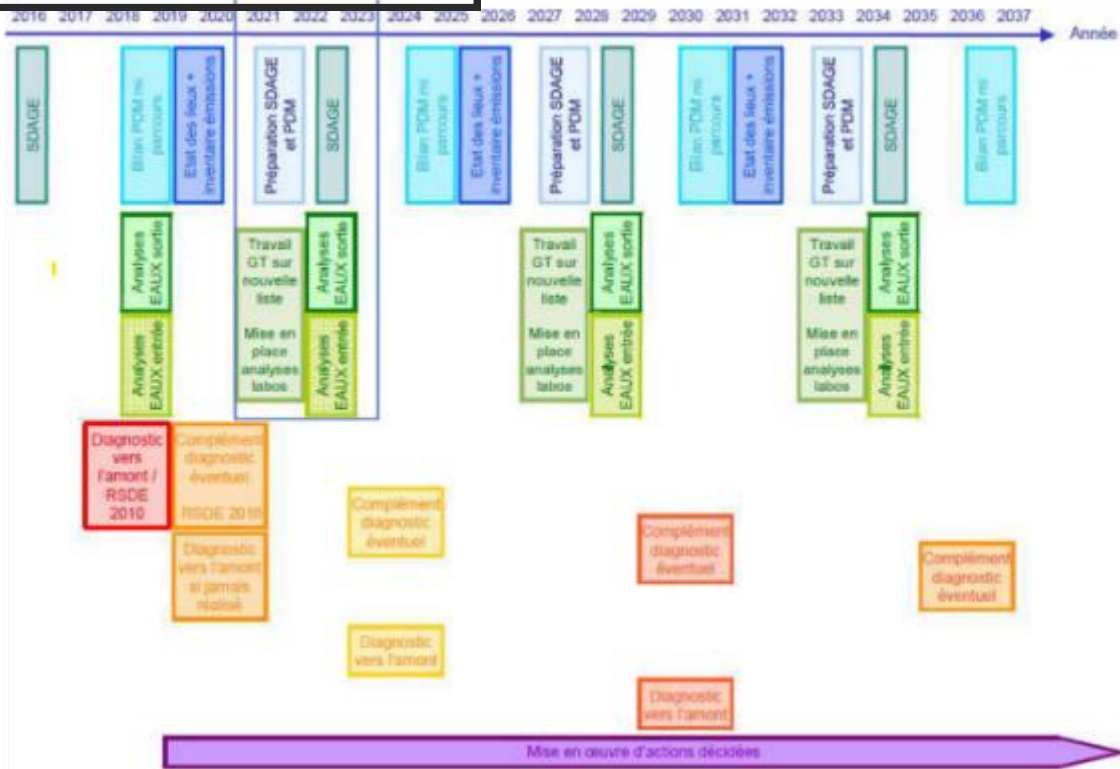
En complément d'une prestation analytique simple, nous vous apporterons par le biais de ce marché de service :

- Un conseil personnalisé et une expertise technique en fonction des résultats obtenus,
- Des interlocuteurs SAUR impliqués, connaissant les installations d'épuration, qui prendront en compte toutes vos demandes avec une réactivité reconnue. Nos experts process seront vos interlocuteurs privilégiés pour la bonne conduite de cette prestation.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi et de la bonne exécution de ce marché.
- Assurer les relations courantes relatives à ce marché avec vos services et la Police de l'Eau.
- Commenter les résultats des rapports d'analyses des micropolluants

Calendrier de l'action RSDE

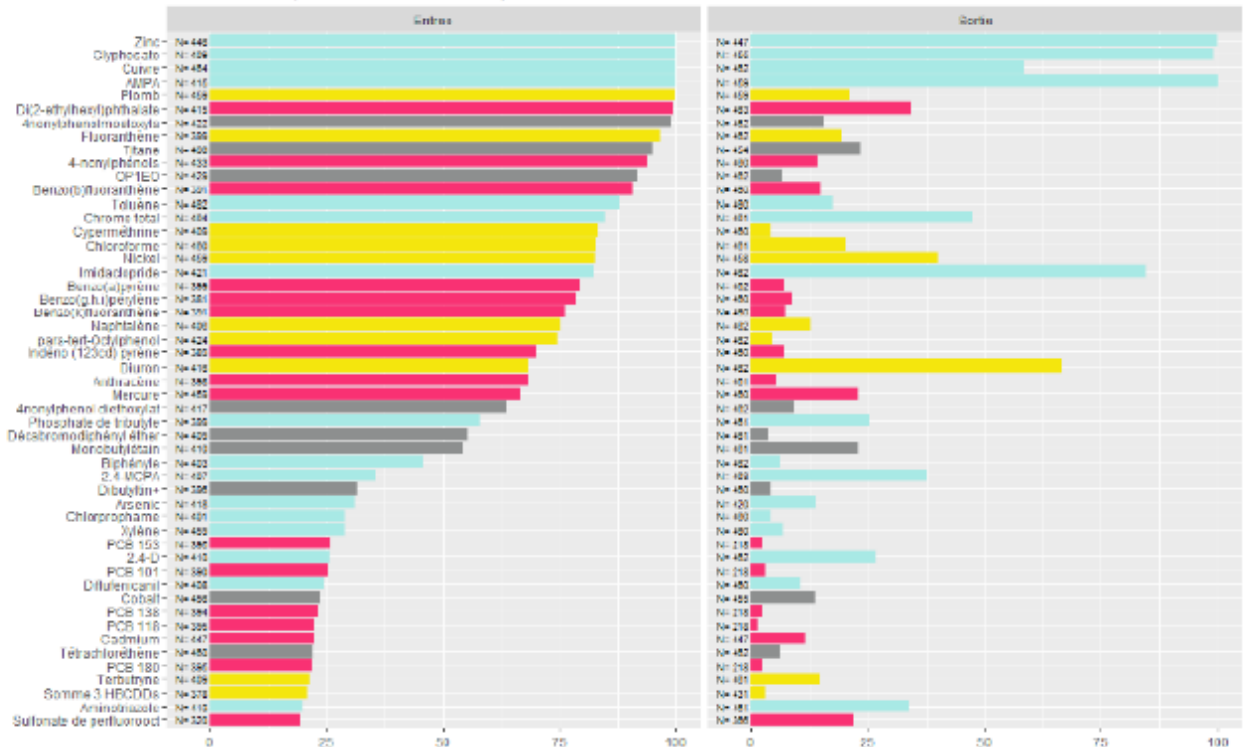


Fréquence de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20% ou plus des stations

Bilans publiés (INERIS, campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

Substances quantifiées dans les rejets d'au moins 20% des STEU

Note : le 'N' correspond au nombre de stations ayant mesuré la substance



LA REUT; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

Réutilisation des eaux usées traitées

Nous fournissons un accompagnement technique et administratif aux collectivités pour mener à bien leurs projets de REUT :

études d'opportunité, de pré-faisabilité, demandes d'autorisation, conception, réalisation, exploitation d'une filière REUT et élaboration du dossier de subventions.

Vous souhaitez

- Protéger la ressource en période de sécheresse
- Maintenir les différentes activités
- Avoir une meilleure connaissance de ses besoins en eau
- Rassembler et impliquer les acteurs de l'eau

Vos bénéfices

- Réduire les pressions quantitatives sur la ressource et préserver durablement vos ressources en eau
- Soutenir les zones humides et/ou les nappes avec la possibilité de lutter contre les intrusions salines en zones littorales
- Pérennisation de certains usages y compris en période de tension hydrique

Comment ça marche ?



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



CARIA Alfino

Directeur des Exploitations Atlantique

Alfino.caria@saur.com



Fabrice BRISSON

Chef de secteur Aunis Saintonge

Fabrice.brisson@saur.com



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	18 000
Poste(s) de relevage	41



Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	61,65
Pvc	29,45
Fonte	2,72
Autres	6,18



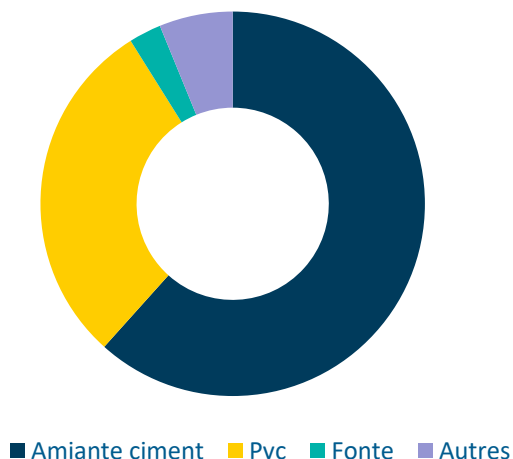
LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

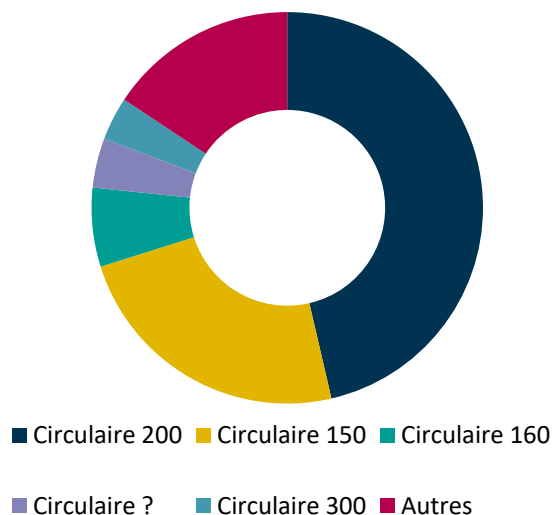
	2023
Linéaire total amont et aval de la station de réseau d'eaux usées (kml)	64,419
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	0,142

Dans les graphiques de répartition des linéaires par diamètres et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	46,38
Circulaire 150	23,76
Circulaire 160	6,51
Circulaire ?	4,1
Circulaire 300	3,58
Autres	15,68



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

5.

VOS BRANCHEMENTS

Total	2022	2023	Evolution N/N-1
Branchements	4 248	4 249	0,02%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connecte la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière etc.

Le Contrat Abonné : Il s'agit du nombre de contrats souscrit. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.



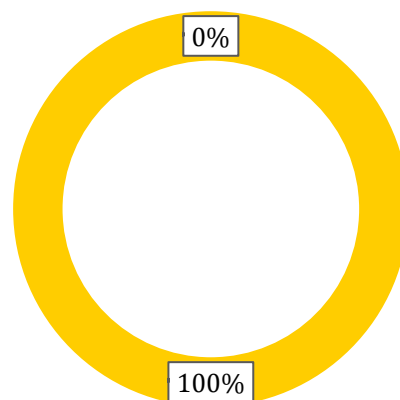
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que puits. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2022	2023	Evolution
Total de la collectivité	420 928	385 758	-8,36%

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2022	2023	Evolution
Produit	1	0	-100%
Qualité de service	0	1	0%



■ Produit ■ Qualité de service

Nombre de réclamations écrites (mail ou courrier) reçues en 2023

0

TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M³

Tarif de l'Assainissement	
Abonnement, part SAUR	40,47 € HT
Abonnement, part collectivité	0,00 € HT
Consommation, part SAUR	0,9320 € HT
Consommation, part collectivité	0,6000 € HT
Montant de la redevance de modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,6000 € HT
TVA	10%
Prix total pour 120 m ³	279,70 € TTC
Soit 2,22 €TTC/m ³	

Les factures 120m³ sont fournies en annexes.



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

BILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT

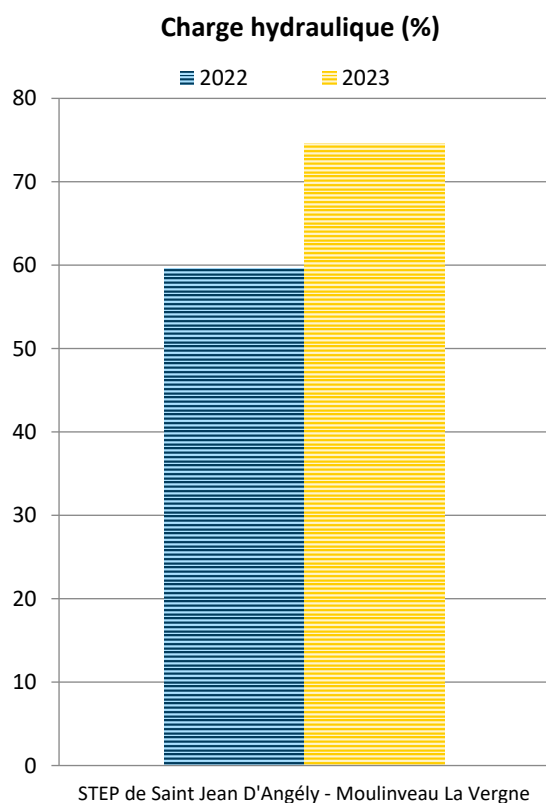
Les charges hydrauliques

Charge hydraulique = Volumes entrants journaliers (m^3/j) / Débit nominal de la station (m^3/j).

Sur la base des volumes journaliers enregistrés lors des bilans 24h

Sur la base des volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	59,64%	74,6%

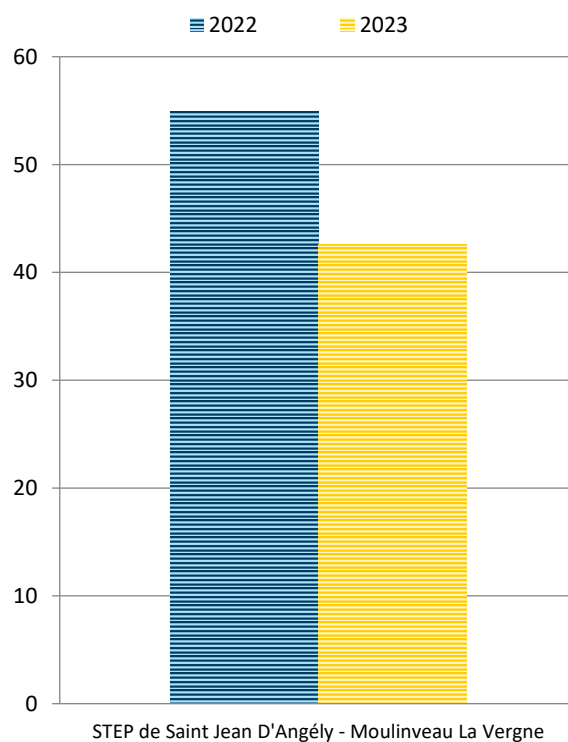


Les charges polluantes

Charge polluante = Volumes entrants journaliers (m^3/j) / concentration DBO5 par rapport capacité nominale

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	54,9%	42,6%

Charge polluante DBO5 (%)



Les volumes d'effluents épurés

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2022 m^3	2023 m^3
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Entrée	435 356	544 575
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sortie	429 837	527 103

Les consommations énergétiques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

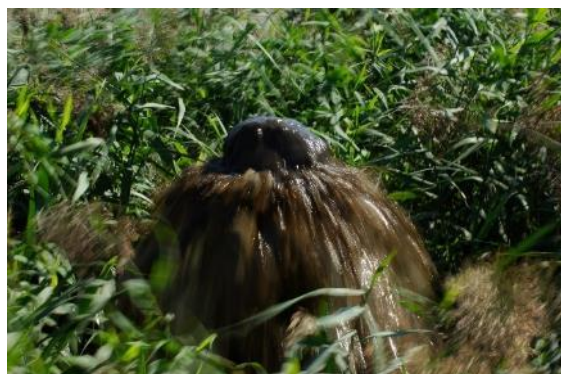
	2022	2023
Consommation en KWh	396 194	129 498

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte...)



Production de boues

Libellé de l'installation	2022 (TMS)	2023 (TMS)
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	187,161	158,976

Evacuation des boues

Libellé de l'installation	Destination	2022 (TMS)	2023 (TMS)
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Boues évacuées sans traitement vers compostage produit (F)	266,716	10,034

Libellé de l'installation	Destination	2022	2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Boues évacuées sans traitement vers décharge (F)	0	35,948

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Libellé de l'installation	Destination	2022	2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	68 515	9 280

Les sous-produits : Sables

Libellé de l'installation	2022 (Kilogrammes)	2023 (Kilogrammes)
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	-	16 200

Les apports extérieurs

Libellé de l'installation	Origine	2022	2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	S12 - Apports extérieurs Matières de vidange (en m ³)	6 916	1 940



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

7.

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT

Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	34	23



Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2022	2023	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	97,06%	91,3%	Conforme

Le taux de conformité est calculé selon la somme du nombre de bilans 24h par système de traitement

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	VP.211 : Nombre de bilans journaliers réalisés	VP.210 : Nombre de bilans journaliers conformes	VP.176 : Charge entrante en DBO5
92,592	23	21	454,88 Kg/j
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation
100%	45,982 TMS Tonnes de matières sèches (TMS)
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.). Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration
1 Autorisation de rejets	45,981 TMS Tonnes de matières sèches (TMS)
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
94/120 points	64,106 km	0/120 points
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.176 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)
430,32 Kg/j	100%	4 249 branchements
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)
0%	0 km	63,964 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de demandes d'indemnités déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux	P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau	VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
N.R.	N. R	18,718	12 points noirs
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permet de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N
7 172 habitants	2,33 €	2,22 €
Cette estimation décompte le nombre de personne desservies par le service y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année suivant l'exercice.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année de l'exercice (concerne l'année précédente).

SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2023	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)
0 %	38 895,57 €	0 €
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation de l'indicateur P257.0.	Données de consolidation de l'indicateur P257.0.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés	VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire
0 ‰	4 236 contrats abonnés	0 réclamations
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

Solidarité

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.068 : Volumes des eaux usés des consommés facturés	VP.119 : Montants des abandons de créances
0,0000 €	385 758 m³	0 €
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation de l'indice P207.0.	Données de consolidation de l'indice P207.0.



**LES
INTERVENTIONS
REALISEES**

Préserver et moderniser votre patrimoine

9.

LES INTERVENTIONS

D'EXPLOITATION

Bilans des interventions d'exploitations

	2023
Linéaires hydrocurés avec le camion (ml)	5 953
Dont :	
Linéaires hydrocurés préventivement (ml)	5 690
Linéaires hydrocurés curativement sur réseau et branchements (ml)	263

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

	2023
Linéaires contrôlés par passage caméra (ml)	402
Nombre de débouchages du réseau	71
Nombre de nettoyage des postes de relevage	62

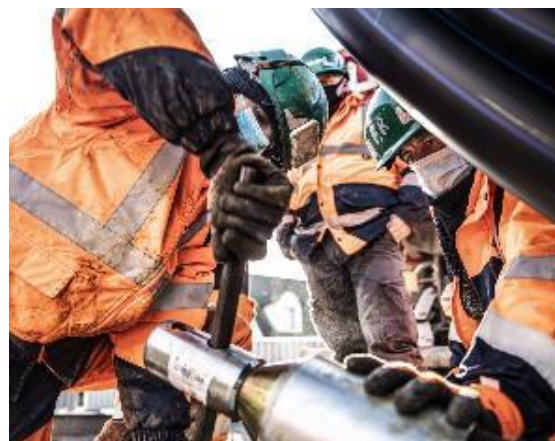
Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



Les casses sur conduites et sur branchements

	2022	2023
Nombre de casses sur conduites	0	2
Nombre de casses sur branchements	2	3

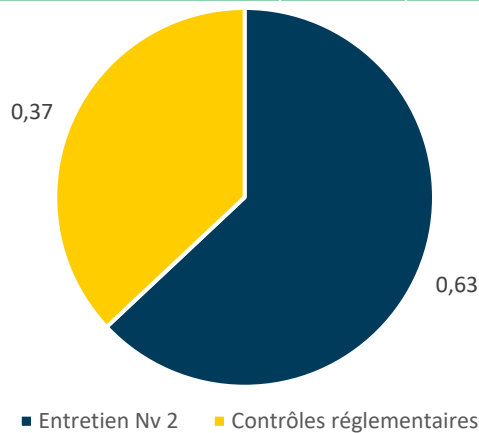


LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Interventions	2022	2023
Entretien niveau 2	33	57
Contrôles réglementaires	37	34



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Les contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Type	2022	2023
Curatif	35	56
Préventif	-	1

Les interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

The image shows two men in industrial workwear standing on a metal platform. They are wearing green hard hats and high-visibility yellow and blue jackets. One man is pointing towards a large, cylindrical industrial tank in the background. The scene is set outdoors under a clear blue sky.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

10.

PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Passer les arrivées des refoulements en crosse par l'extérieur du bâtiment pré traitement.

Mettre en place des guides avec butées et l'installation d'une benne pour la récupération des refus de grille au niveau du traitement des matières de vidange.

Prévoir l'installation d'une brosse automatique pour le nettoyage de la goulotte du clarificateur

Pour mettre en sécurité le poste toutes eaux de la station, poser une trappe et des barres antichute

Pour sécuriser la trappe du bassin tampon prévoir l'installation de barres antichute.

Modification de la canalisation de remplissage de la benne des refus de grille afin d'optimiser celui-ci.

Modification de la voirie de la station pour permettre les manœuvres lors des mises en place des différentes bennes.

Remplacer les trappes d'accès lourdes par des trappes légères sur certains postes : le Graveau 2, les Portes Ternant.

Prévoir une campagne pour la mise en place de barres anti chute sur les postes qui n'en sont pas équipées

Créer une alimentation électrique pour le poste du camping afin de le séparer de celle du camping

Rechercher le trop plein sur le poste Faubourg Taillebourg 1 pour vérifier si l'installation d'un clapet anti-retour est possible.

Mise en place d'un système de levage pour les pompes du PRG rue Pré aux moines.

Poste Impasse du Coi : la cuve du poste n'est pas étanche. Importante entrée d'eau entre la cuve et la réhausse. Ce poste reçoit actuellement les eaux usées de 4 maisons. 7 logements supplémentaires vont se connecter à celui-ci. Le réseau aurait besoin d'être restructurer.

- Sécuriser le traitement des boues par l'installation d'une 2ieme unité de traitement
- Améliorer le traitement des matières de vidange avec un système de dégrillage plus fin et un compacteur. Les refus, plus secs, pourraient ainsi rejoindre le circuit des ordures ménagères.
- Les points d'aspiration des gaz au niveau du bassin tampon sont à revoir. Capoter les trappes au niveau des pompes et de l'agitateur et venir aspirer directement sur ces 2 points.
- Positionner un système de levage au niveau du dégraisseur pour pouvoir intervenir sur le raclage de ce bassin.

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

11.

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

LE CARE

Le CARE (Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation) est en cours de réalisation et vous sera remis indépendamment du rapport annuel du délégataire

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *Des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,

- Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- Le matériel de sécurité ;
- Les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc.).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- Les provisions pour créances douteuses
- Les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

DICHROMATE de POTASSIUM
K₂Cr₂O₇

2001 - Substance extrêmement toxique
2012 - Substance très toxique
2013 - Substance très toxique (liquide)
2014 - Substance très toxique (gaz)
2015 - Substance très toxique (aérosol)
2016 - Substance très toxique (sol)
2017 - Substance très toxique (liquide)
2018 - Substance très toxique (gaz)
2019 - Substance très toxique (aérosol)
2020 - Substance très toxique (sol)
2021 - Substance très toxique (liquide)
2022 - Substance très toxique (gaz)
2023 - Substance très toxique (aérosol)
2024 - Substance très toxique (sol)

01 - Irritant
02 - Nocif
03 - Nocif (liquide)
04 - Nocif (gaz)
05 - Nocif (aérosol)
06 - Nocif (sol)
07 - Nocif (liquide)
08 - Nocif (gaz)
09 - Nocif (aérosol)
10 - Nocif (sol)

011 - Irritant (liquide)
012 - Irritant (gaz)
013 - Irritant (aérosol)
014 - Irritant (sol)
021 - Nocif (liquide)
022 - Nocif (gaz)
023 - Nocif (aérosol)
024 - Nocif (sol)
031 - Nocif (liquide)
032 - Nocif (gaz)
033 - Nocif (aérosol)
034 - Nocif (sol)
041 - Nocif (liquide)
042 - Nocif (gaz)
043 - Nocif (aérosol)
044 - Nocif (sol)
051 - Nocif (liquide)
052 - Nocif (gaz)
053 - Nocif (aérosol)
054 - Nocif (sol)
061 - Nocif (liquide)
062 - Nocif (gaz)
063 - Nocif (aérosol)
064 - Nocif (sol)
071 - Nocif (liquide)
072 - Nocif (gaz)
073 - Nocif (aérosol)
074 - Nocif (sol)
081 - Nocif (liquide)
082 - Nocif (gaz)
083 - Nocif (aérosol)
084 - Nocif (sol)
091 - Nocif (liquide)
092 - Nocif (gaz)
093 - Nocif (aérosol)
094 - Nocif (sol)
101 - Nocif (liquide)
102 - Nocif (gaz)
103 - Nocif (aérosol)
104 - Nocif (sol)



© Christine Aresteanu



ANNEXES



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LES INSTALLATIONS**Les stations d'épuration**

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	1997	18 000		Déphosphatation + Boues activées - aération prolongée + Chloration	Oui	Non	SAINT-JEAN-D'ANGELY

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Aire Camping Car	-	2019	Non	Non
	Relevage Arcadis 1	0 m ³ /h	2009	Oui	Non
	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	12.2 m ³ /h	1997	Oui	Non
	Relevage Avenue Marennes Granges	18 m ³ /h	1990	Oui	Non
	Relevage Base nautique	9 m ³ /h	1987	Oui	Non
	Relevage Camping municipal	18 m ³ /h	1989	Oui	Non
	Relevage Chaussée de L'Eperon	10 m ³ /h	1975	Oui	Non
	Relevage Chemin de La Cité Henri	11 m ³ /h	1999	Oui	Non
	Relevage Chemin des Portes Ternan	18 m ³ /h	1997	Oui	Non
	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	10 m ³ /h	2002	Non	Non
	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	10 m ³ /h	2002	Non	Non
	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	10 m ³ /h	2002	Non	Non
	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	10 m ³ /h	2002	Non	Non
	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	1 m ³ /h	2002	Oui	Non
	Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	11 m ³ /h	2007	Non	Non
	Relevage Cité Point Jour	10 m ³ /h	1989	Oui	Non
	Relevage de La Grenoblerie	38 m ³ /h	2001	Oui	Non
	Relevage Faubourg Saint Eutrope 2	-	2020	Oui	Non
	Relevage Faubourg St Eutrope	9.7 m ³ /h	2005	Oui	Non
	Relevage Faubourg Taillebourg n°1	11.5 m ³ /h	1988	Oui	Non
	Relevage Faubourg Taillebourg n°2	10.8 m ³ /h	1990	Oui	Non
	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	125 m ³ /h	1997	Oui	Non
	Relevage Impasse de l'Eperon	10 m ³ /h	1997	Non	Non
	Relevage Impasse du Lare	14.04 m ³ /h	2001	Oui	Non
	Relevage Impasse Sarragot	10 m ³ /h	1996	Oui	Non
	Relevage Impasse Taillebourg	10 m ³ /h	2005	Oui	Non
	Relevage La Grenoblerie 2	-	2017	Oui	Non
	Relevage La Renardière	26 m ³ /h	2007	Non	Non
	Relevage Le Graveau n°2	20 m ³ /h	1997	Oui	Non
	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	10 m ³ /h	1993	Oui	Non
	Relevage Moulinveau Village	10 m ³ /h	1999	Oui	Non
	Relevage Petit Fossemagne	29 m ³ /h	2007	Oui	Non
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	5.5 m ³ /h	1998	Oui	Non	
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Quai Bernouet le Port	18 m ³ /h	1991	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
	Relevage Rue du Coi	10 m ³ /h	1997	Non	Non
	Relevage Rue Lacoue	10 m ³ /h	1995	Oui	Non
	Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	10 m ³ /h	1999	Oui	Non
	Relevage ZAC Moulinveau II	20 m ³ /h	1996	Oui	Non
	Relevage ZAD de Moulinveau I	35 m ³ /h	1985	Oui	Non
	Relevage ZI du Graveau	18 m ³ /h	1990	Oui	Non
	Relevage zone Arcadis 2	-	2019	Oui	Non

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2023, le linéaire total des canalisations eaux usées, hors pluvial, est de 64,419 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire ?	112,91	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	28,95	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 125	47,25	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	14913,29	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 160	54,95	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	23970,97	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	121,04	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	687,73	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	349,89	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	681,66	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 160	258	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	484,39	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	166,55	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 160	432,44	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	175,89	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	256,31	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	3891,98	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	5486,97	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 350	455,4	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	22,8	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	4,25	Refoulement	Eaux usées
Autres	Autres ?	545,18	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	1529,21	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 300	1592	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	320,4	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	1965,51	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 50	341,57	Refoulement	Eaux usées

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Circulaire 63	1028,08	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	1554,16	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 80	923,48	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	2157,98	Refoulement	Eaux usées
Total		64561,19		

Répartition par commune

COMMUNE	Longueur (ml)		
	Gravitaire	Refoulement	Total
SAINT JEAN D'ANGELY	54 368	11 961	66 330
Total	54 368	11 961	66 329

Répartition par matériau, diamètre et âge

Ecoulement	Matériau	Diamètre	Inconnu	Âge										Linéaire Total (ml)
				<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2021		
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 125		47									47	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 150		16 216									16 216	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 160		84									84	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 200		25 365									25 365	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 250		123									123	
Gravitaire	Amiante ciment	Circulaire 300		852									852	
Gravitaire	Fonte	Circulaire 150									167		167	
Gravitaire	Inconnu	Autres ?	286								17		304	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire ?	20	173								435	628	
Gravitaire	Inconnu	Circulaire 160								258			258	
Gravitaire	Pvc	Autres 160									432		432	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 125						25	49	109			184	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 150						257					257	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 160	524					1 605	1 785	19			3 935	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 200	1 502					1 032	2 157	795			5 488	
Gravitaire	Pvc	Circulaire 350												
Gravitaire	Pvc	Circulaire 63								22			22	
Refoulement	Amiante ciment	Circulaire 150		4									4	
Refoulement	Fonte	Circulaire 300		1 592									1 592	
Refoulement	Inconnu	Autres ?	229								315		545	
Refoulement	Inconnu	Circulaire ?		1 529									1 529	
Refoulement	Pvc	Circulaire ?						320					320	
Refoulement	Pvc	Circulaire 110	1 965										1 965	
Refoulement	Pvc	Circulaire 50	341										341	
Refoulement	Pvc	Circulaire 63	49					165	813				1 028	
Refoulement	Pvc	Circulaire 75	1 091						462				1 554	
Refoulement	Pvc	Circulaire 80	790					132					923	
Refoulement	Pvc	Circulaire 90	1 713					60	384				2 157	

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Té de curage	2
Vanne	1
Tampons	1786

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2019	2020	2021	2022	2023
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	2 661	2 675	2 115	2 800	2 861
Relevage Avenue Marennes Granges	2 414	2 331	1 898	2 055	2 863
Relevage Chaussée de L'Eperon	19 102	37 274	21 062	19 703	34 231
Relevage Chemin de La Cité Henri	5 587	8 702	1 887	3 978	3 291
Relevage Chemin des Portes Ternan	2 503	1 827	1 345	2 259	3 200
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	2 381	1 170	1 702	6 255	4 551
Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	330	475	337	404	357
Relevage Cité Point Jour	262	273	254	478	456
Relevage de La Grenoblerie	1 032	1 361	803	1 275	1 722
Relevage Faubourg Saint Eutrope 2	0	0	547	350	241
Relevage Faubourg St Eutrope	482	491	416	473	446
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	2 414	2 362	2 314	1 944	3 726
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	4 096	3 010	3 255	1 946	3 616
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	38 696	54 631	44 180	64 074	42 147
Relevage Impasse de l'Eperon	1 007	1 076	1 044	1 008	1 080
Relevage Impasse du Lare	349	345	359	241	376
Relevage Impasse Sarragot	145	151	132	147	359
Relevage Impasse Taillebourg	- 60	33	26	43	231
Relevage La Renardière	319	2 026	308	320	329
Relevage Le Graveau n°2	910	1 001	844	1 065	578
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	1 454	1 325	1 410	1 126	1 346
Relevage Moulinveau Village	1 421	1 560	1 507	1 466	1 651
Relevage Petit Fossemagne	558	466	423	374	548
Relevage Quai Bernouet le Port	8 156	5 983	5 856	4 267	5 221
Relevage Rue du Coi	125	1 032	636	26	24
Relevage Rue Lacoue	4 696	315	2 523	192	219
Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	233	216	237	220	224
Relevage ZAC Moulinveau II	691	7 147	7 161	2 128	3 716
Relevage ZAD de Moulinveau I	5 746	8 891	8 062	5 095	9 150
Relevage ZI du Graveau	139	771	169	251	277
Relevage zone Arcadis 2	61	285	266	532	461
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	635 615	693 798	599 578	627 857	648 914
Total	743 525	843 003	712 656	754 352	778 412

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

14.

LA GESTION CLIENTELE

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour une meilleure compréhension :

Le **Branchement** correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l'assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l'assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

Les branchements par commune

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
SAINT-JEAN-D'ANGELY	4 214	4 226	4 231	4 248	4 249	0%

Les clients par commune

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
SAINT-JEAN-D'ANGELY	4 085	4 095	4 111	4 133	4 147	0,3%

Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
SAINT-JEAN-D'ANGELY	441 459	402 901	434 308	404 419	384 193	-5%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2023	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
SAINT-JEAN-D'ANGELY	4 249	4 026	173	3	47
Répartition (%)	-	94,75	4,07	0,07	1,11
Total	4 249	4 026	173	3	47

Les volumes consommés par tranche

Commune	2023	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
SAINT-JEAN-D'ANGELY	384 193	190 507	124 067	41 419	28 200
Total de la collectivité	384 193	190 507	124 067	41 419	28 200
Consommation moyenne par TYPE de branchement	90,42	47,32	717,15	13 806,33	600

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

La liste des industriels

Commune	Nom de l'industriel	2022	2023	Evolution
SAINT-JEAN-D'ANGELY	STE MILCO MOULINVEAU	7 262	7 095	-2,3%

LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : 23 rue Grosse Horloge
17400 ST JEAN D'ANGELY
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00

Téléphone : 05 81 31 85 02
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 03

SPECIMEN
01 Janvier 2024

Courrier : TSA 37111
17201 ROYAN CEDEX

Référence à rappeler

59

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE SAINT JEAN D'ANGELY ASST

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	44,52 €
Consommation TTC	235,18 €
Total facture TTC	279,70 €
	279,70 €

soit 0,0020 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
 Reçu le 01/07/2024

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ST JEAN D ANGELY						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		224,27 € HT	246,70 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2024						40,47	10,00
Consommation part Communale		Année 2024			120	0,6000	72,00		10,00
Consommation part SAUR		Année 2024			120	0,9317	111,80		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
30,00 € HT		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)			120	0,2500	30,00		10,00

Total Facture	279,70 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 254,27 €
 TVA sur les débits : 25,43 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Vos Contacts :

Accueil : 23 rue Grosse Horloge
17400 ST JEAN D'ANGELY
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00

Téléphone : 05 81 31 85 02
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 03

SPECIMEN
01 Janvier 2023

Courrier : TSA 37111
17201 ROYAN CEDEX

Référence à rappeler

59

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE SAINT JEAN D'ANGELY ASST

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	40,84 €	
Consommation TTC	225,04 €	soit 0,0019 €/Litre
Total facture TTC	265,88 €	
		265,88 €

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
 Reçu le 01/07/2024

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ST JEAN D ANGELY						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	211,71 € HT	232,88 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2023						37,13	10,00
Consommation part Communale		Année 2023			120	0,6000	72,00		10,00
Consommation part SAUR		Année 2023			120	0,8548	102,58		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	30,00 € HT	33,00 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2023		120	0,2500	30,00		10,00

Total Facture	265,88 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 241,71 €
 TVA sur les débits : 24,17 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
 La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³**Note de calcul de révision du prix**

SAUR		Partenaire : VILLE DE SAINT JEAN D'ANGELY ASST		Date : 17/02/2024				
		Référence contrat : 170701/02						
Produit : Assainissement		Type de contrat : Affermage		Type d'encaissement : Société				
20SAbonnement part SAUR								
Prix (HT) à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023		Redevance : Abonnement part SAUR						
Devise : Euro		Date d'actualisation : 10/10/2022		K : 1,133627				
Prix révisé = [(K=1,133627) * Prix de base								
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,15+0,38x(\text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0)+0,14x(1771242Y/1771242Y_0)+0,28x(\text{FD2010}/\text{FD2010}_0)+0,05x(\text{TP10A2010}/\text{TP10A2010}_0)$								
Applications des indices : Valeur connue								
K Intermédiaire : 1,133627								
Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/09/2022					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,00000	01/03/2022	08/07/2022	SITE INTERNET INSEE			123,80000
FD2010	FRAIS DIVERS - BASE 100 EN 2010	102,00000	01/06/2022	19/08/2022	MTPB 6205			111,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX - 2010	105,80000	01/06/2022	19/08/2022	MTPB 6205			124,50000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois	115,00000						153,02460
	Substitué avec coeff. 1,13 par 01.05.34766Y	01.05.34766Y	01/04/2022	31/08/2022			1,13	135,42000

Page 1/6

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0,15+0,38x(\text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0)+0,14x(1771242Y/1771242Y_0)+0,28x(\text{FD2010}/\text{FD2010}_0)+0,05x(\text{TP10A2010}/\text{TP10A2010}_0)$			
.	0,15		0,150000000
+	0,38	x (123,8/109)	+ 0,431596330
+	0,14	x (153,0246/115)	+ 0,186290817
+	0,28	x (111,8/102)	+ 0,306901961
+	0,05	x (124,5/105,8)	+ 0,058837429

			1,133626537
K définitif : 1.133627			
CRITERES TARIFAIRES			
Référence client sur tiers : (5948011236/5948011237/5948011238/5948011...);(Autre)			
Usage : (Equipements publics et municipaux);(Autre)			

Référence client sur tiers : 5948011236/5948011237/5948011238/5948011...

n.r.= non assujéti à la redevance

Usage	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Equipements publics et municipaux	n.r.	n.r.						
Autre	n.r.	n.r.						

Référence client sur tiers : Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Usage	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Equipements publics et municipaux	32,75	37,13						
Autre	32,75	37,13						

Page 2/6

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Date : 17/02/2024

SAUR

Partenaire : VILLE DE SAINT JEAN D'ANGELY ASST

Référence contrat : 170701/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société					
20SConsommation part SAUR							
Prix (HT) à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023	Redevance : Consommation part SAUR	K : 1,133627					
Devise : Euro	Date d'actualisation : 10/10/2022						
Prix révisé = [K=1,133627] * Prix de base							
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix							
Formule de révision : $0,15+0,38x(\text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0)+0,14x(1771242Y/1771242Y_0)+0,28x(\text{FD2010}/\text{FD2010}_0)+0,05x(\text{TP10A2010}/\text{TP10A2010}_0)$							
Applications des indices : Valeur connue							
K Intermédiaire : 1,133627							
Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/09/2022					
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COÛT HORAIRES DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,00000	01/03/2022	08/07/2022	STE INTERNET INSEE		123,80000
FD2010	FRAIS DIVERS - BASE 100 EN 2010	102,00000	01/06/2022	19/08/2022	MTPB 6205		111,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOÛTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX - 2010	105,80000	01/06/2022	19/08/2022	MTPB 6205		124,50000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois	115,00000					153,02460
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766Y	010534766Y	01/04/2022	31/08/2022		1,13	135,42000

Page 3/6

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat= $0,15+0,38x(\text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0)+0,14x(1771242Y/1771242Y_0)+0,28x(\text{FD2010}/\text{FD2010}_0)+0,05x(\text{TP10A2010}/\text{TP10A2010}_0)$	
.	0,15
.	+ 0,38 x (123,8/109)
.	+ 0,14 x (153,0246/115)
.	+ 0,28 x (111,8/102)
.	+ 0,05 x (124,5/105,8)
.	
.	1,133626537

K définitif : 1,133627	
CRITERES TARIFAIRES	
Usage : (Installations industrielles);(Autre)	
Référence client sur tiers : ((Autre);(5948011237/5948011238/5948011239/5948011240/5948011241/5948011242/5948011243/5948011244/5948011245/5948011246/5948011247/5948011248/5948011249/5948011250/5948011251/5948011252/5948011253/5948011254/5948011255/5948011256/5948011257/5948011258/5948011259/5948011260/5948011261/5948011262/5948011263/5948011264/5948011265/5948011266/5948011267/5948011268/5948011269/5948011270/5948011271/5948011272/5948011273/5948011274/5948011275/5948011276/5948011277/5948011278/5948011279/5948011280/5948011281/5948011282/5948011283/5948011284/5948011285/5948011286/5948011287/5948011288/5948011289/5948011290/5948011291/5948011292/5948011293/5948011294/5948011295/5948011296/5948011297/5948011298/5948011299/5948011300/5948011301/5948011302/5948011303/5948011304/5948011305/5948011306/5948011307/5948011308/5948011309/5948011310/5948011311/5948011312/5948011313/5948011314/5948011315/5948011316/5948011317/5948011318/5948011319/5948011320/5948011321/5948011322/5948011323/5948011324/5948011325/5948011326/5948011327/5948011328/5948011329/5948011330/5948011331/5948011332/5948011333/5948011334/5948011335/5948011336/5948011337/5948011338/5948011339/5948011340/5948011341/5948011342/5948011343/5948011344/5948011345/5948011346/5948011347/5948011348/5948011349/5948011350/5948011351/5948011352/5948011353/5948011354/5948011355/5948011356/5948011357/5948011358/5948011359/5948011360/5948011361/5948011362/5948011363/5948011364/5948011365/5948011366/5948011367/5948011368/5948011369/5948011370/5948011371/5948011372/5948011373/5948011374/5948011375/5948011376/5948011377/5948011378/5948011379/5948011380/5948011381/5948011382/5948011383/5948011384/5948011385/5948011386/5948011387/5948011388/5948011389/5948011390/5948011391/5948011392/5948011393/5948011394/5948011395/5948011396/5948011397/5948011398/5948011399/5948011400/5948011401/5948011402/5948011403/5948011404/5948011405/5948011406/5948011407/5948011408/5948011409/5948011410/5948011411/5948011412/5948011413/5948011414/5948011415/5948011416/5948011417/5948011418/5948011419/5948011420/5948011421/5948011422/5948011423/5948011424/5948011425/5948011426/5948011427/5948011428/5948011429/5948011430/5948011431/5948011432/5948011433/5948011434/5948011435/5948011436/5948011437/5948011438/5948011439/5948011440/5948011441/5948011442/5948011443/5948011444/5948011445/5948011446/5948011447/5948011448/5948011449/5948011450/5948011451/5948011452/5948011453/5948011454/5948011455/5948011456/5948011457/5948011458/5948011459/5948011460/5948011461/5948011462/5948011463/5948011464/5948011465/5948011466/5948011467/5948011468/5948011469/5948011470/5948011471/5948011472/5948011473/5948011474/5948011475/5948011476/5948011477/5948011478/5948011479/5948011480/5948011481/5948011482/5948011483/5948011484/5948011485/5948011486/5948011487/5948011488/5948011489/5948011490/5948011491/5948011492/5948011493/5948011494/5948011495/5948011496/5948011497/5948011498/5948011499/5948011500/5948011501/5948011502/5948011503/5948011504/5948011505/5948011506/5948011507/5948011508/5948011509/5948011510/5948011511/5948011512/5948011513/5948011514/5948011515/5948011516/5948011517/5948011518/5948011519/5948011520/5948011521/5948011522/5948011523/5948011524/5948011525/5948011526/5948011527/5948011528/5948011529/5948011530/5948011531/5948011532/5948011533/5948011534/5948011535/5948011536/5948011537/5948011538/5948011539/5948011540/5948011541/5948011542/5948011543/5948011544/5948011545/5948011546/5948011547/5948011548/5948011549/5948011550/5948011551/5948011552/5948011553/5948011554/5948011555/5948011556/5948011557/5948011558/5948011559/5948011560/5948011561/5948011562/5948011563/5948011564/5948011565/5948011566/5948011567/5948011568/5948011569/5948011570/5948011571/5948011572/5948011573/5948011574/5948011575/5948011576/5948011577/5948011578/5948011579/5948011580/5948011581/5948011582/5948011583/5948011584/5948011585/5948011586/5948011587/5948011588/5948011589/5948011590/5948011591/5948011592/5948011593/5948011594/5948011595/5948011596/5948011597/5948011598/5948011599/5948011600/5948011601/5948011602/5948011603/5948011604/5948011605/5948011606/5948011607/5948011608/5948011609/5948011610/5948011611/5948011612/5948011613/5948011614/5948011615/5948011616/5948011617/5948011618/5948011619/5948011620/5948011621/5948011622/5948011623/5948011624/5948011625/5948011626/5948011627/5948011628/5948011629/5948011630/5948011631/5948011632/5948011633/5948011634/5948011635/5948011636/5948011637/5948011638/5948011639/5948011640/5948011641/5948011642/5948011643/5948011644/5948011645/5948011646/5948011647/5948011648/5948011649/5948011650/5948011651/5948011652/5948011653/5948011654/5948011655/5948011656/5948011657/5948011658/5948011659/5948011660/5948011661/5948011662/5948011663/5948011664/5948011665/5948011666/5948011667/5948011668/5948011669/5948011670/5948011671/5948011672/5948011673/5948011674/5948011675/5948011676/5948011677/5948011678/5948011679/5948011680/5948011681/5948011682/5948011683/5948011684/5948011685/5948011686/5948011687/5948011688/5948011689/5948011690/5948011691/5948011692/5948011693/5948011694/5948011695/5948011696/5948011697/5948011698/5948011699/5948011700/5948011701/5948011702/5948011703/5948011704/5948011705/5948011706/5948011707/5948011708/5948011709/5948011710/5948011711/5948011712/5948011713/5948011714/5948011715/5948011716/5948011717/5948011718/5948011719/5948011720/5948011721/5948011722/5948011723/5948011724/5948011725/5948011726/5948011727/5948011728/5948011729/5948011730/5948011731/5948011732/5948011733/5948011734/5948011735/5948011736/5948011737/5948011738/5948011739/5948011740/5948011741/5948011742/5948011743/5948011744/5948011745/5948011746/5948011747/5948011748/5948011749/5948011750/5948011751/5948011752/5948011753/5948011754/5948011755/5948011756/5948011757/5948011758/5948011759/5948011760/5948011761/5948011762/5948011763/5948011764/5948011765/5948011766/5948011767/5948011768/5948011769/5948011770/5948011771/5948011772/5948011773/5948011774/5948011775/5948011776/5948011777/5948011778/5948011779/5948011780/5948011781/5948011782/5948011783/5948011784/5948011785/5948011786/5948011787/5948011788/5948011789/5948011790/5948011791/5948011792/5948011793/5948011794/5948011795/5948011796/5948011797/5948011798/5948011799/5948011800/5948011801/5948011802/5948011803/5948011804/5948011805/5948011806/5948011807/5948011808/5948011809/5948011810/5948011811/5948011812/5948011813/5948011814/5948011815/5948011816/5948011817/5948011818/5948011819/5948011820/5948011821/5948011822/5948011823/5948011824/5948011825/5948011826/5948011827/5948011828/5948011829/5948011830/5948011831/5948011832/5948011833/5948011834/5948011835/5948011836/5948011837/5948011838/5948011839/5948011840/5948011841/5948011842/5948011843/5948011844/5948011845/5948011846/5948011847/5948011848/5948011849/5948011850/5948011851/5948011852/5948011853/5948011854/5948011855/5948011856/5948011857/5948011858/5948011859/5948011860/5948011861/5948011862/5948011863/5948011864/5948011865/5948011866/5948011867/5948011868/5948011869/5948011870/5948011871/5948011872/5948011873/5948011874/5948011875/5948011876/5948011877/5948011878/5948011879/5948011880/5948011881/5948011882/5948011883/5948011884/5948011885/5948011886/5948011887/5948011888/5948011889/5948011890/5948011891/5948011892/5948011893/5948011894/5948011895/5948011896/5948011897/5948011898/5948011899/5948011900/5948011901/5948011902/5948011903/5948011904/5948011905/5948011906/5948011907/5948011908/5948011909/5948011910/5948011911/5948011912/5948011913/5948011914/5948011915/5948011916/5948011917/5948011918/5948011919/5948011920/5948011921/5948011922/5948011923/5948011924/5948011925/5948011926/5948011927/5948011928/5948011929/5948011930/5948011931/5948011932/5948011933/5948011934/5948011935/5948011936/5948011937/5948011938/5948011939/5948011940/5948011941/5948011942/5948011943/5948011944/5948011945/5948011946/5948011947/5948011948/5948011949/5948011950/5948011951/5948011952/5948011953/5948011954/5948011955/5948011956/5948011957/5948011958/5948011959/5948011960/5948011961/5948011962/5948011963/5948011964/5948011965/5948011966/5948011967/5948011968/5948011969/5948011970/5948011971/5948011972/5948011973/5948011974/5948011975/5948011976/5948011977/5948011978/5948011979/5948011980/5948011981/5948011982/5948011983/5948011984/5948011985/5948011986/5948011987/5948011988/5948011989/5948011990/5948011991/5948011992/5948011993/5948011994/5948011995/5948011996/5948011997/5948011998/5948011999/5948012000/5948012001/5948012002/5948012003/5948012004/5948012005/5948012006/5948012007/5948012008/5948012009/5948012010/5948012011/5948012012/5948012013/5948012014/5948012015/5948012016/5948012017/5948012018/5948012019/5948012020/5948012021/5948012022/5948012023/5948012024/5948012025/5948012026/5948012027/5948012028/5948012029/5948012030/5948012031/5948012032/5948012033/5948012034/5948012035/5948012036/5948012037/5948012038/5948012039/5948012040/5948012041/5948012042/5948012043/5948012044/5948012045/5948012046/5948012047/5948012048/5948012049/5948012050/5948012051/5948012052/5948012053/5948012054/5948012055/5948012056/5948012057/5948012058/5948012059/5948012060/5948012061/5948012062/5948012063/5948012064/5948012065/5948012066/5948012067/5948012068/5948012069/5948012070/5948012071/5948012072/5948012073/5948012074/5948012075/5948012076/5948012077/5948012078/5948012079/5948012080/5948012081/5948012082/5948012083/5948012084/5948012085/5948012086/5948012087/5948012088/5948012089/5948012090/5948012091/5948012092/5948012093/5948012094/5948012095/5948012096/5948012097/5948012098/5948012099/5948012100/5948012101/5948012102/5948012103/5948012104/5948012105/5948012106/5948012107/5948012108/5948012109/5948012110/5948012111/5948012112/5948012113/5948012114/5948012115/5948012116/5948012117/5948012118/5948012119/5948012120/5948012121/5948012122/5948012123/5948012124/5948012125/5948012126/5948012127/5948012128/5948012129/5948012130/5948012131/5948012132/5948012133/5948012134/5948012135/5948012136/5948012137/5948012138/5948012139/5948012140/5948012141/5948012142/5948012143/5948012144/5948012145/5948012146/5948012147/5948012148/5948012149/5948012150/5948012151/5948012152/5948012153/5948012154/5948012155/5948012156/5948012157/5948012158/5948012159/5948012160/5948012161/5948012162/5948012163/5948012164/5948012165/5948012166/5948	

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
5948011236,5948011237,5948011238,5948011239	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
GRINGOIRE SARL ST JEAN ANGELY (5948007670)	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	

Page 5/6

SAUR	Partenaire : VILLE DE SAINT JEAN D'ANGELY ASST	Date : 17/02/2024
Référence contrat : 170701/02		
Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2006		Redevance : (Supprimé) Consommation part SAUR - Industriels
Devise : Euro		Date d'actualisation : 21/04/2006
CRITERES TARIFAIRES		
Usage : (Installations industrielles);(Autre)		
Référence client sur tiers : (5948011236,5948011237,5948011238,5948011239,5948011240,5948011241);(Autre)		
Tranche (m3/an) définies sur le critère Référence client sur tiers		

Usage Installations industrielles

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
		1 - Maximum							
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
5948011236,5948011237,5948011238,5948011239,5948011240,5948011241	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
		[1, 6000]		[6001, 12000]		[12001, 24000]		24001 - Maximum	
Autre	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	

Usage Autre

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
		1 - Maximum							
Référence client sur tiers	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
5948011236,5948011237,5948011238,5948011239,5948011240,5948011241	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
		[1, 6000]		[6001, 12000]		[12001, 24000]		24001 - Maximum	
Autre	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	
	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	

Page 6/6

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Description du contrat	
ST JEAN D'ANGELY	
Délégation de service public	
Début contrat : 1 octobre 2017 Fin contrat : 31 décembre 2028	

D204.0 Tarification du service au m ³ pour 120m ³ au 01/01/N+1 pour l'année 2023			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	0,00	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant à la collectivité	0,6000	€HT/m ³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité <i>(abonnement + consommation x 120)</i>	72,00	€HT/120m³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	40,47	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant au délégataire	0,9320	€HT/m ³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire <i>(abonnement + consommation x 120)</i>	152,31	€HT/120m³
Taxes des organismes publics			
VP.217	Montant de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	0,2500	€HT/m ³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	0,0000	€HT/m ³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0	€HT/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ <i>(VP.217+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100</i>	55,43	€TTC/120m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	0	€HT
	Montant total d'une facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	279,70	€TTC/120m³
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1	2,33	€TTC/m³

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	1	unité
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	0,00	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	64,11	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	63,964	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	12	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	18,718	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	0	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	0%	%

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	93,98%	14 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	60,12	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	104,42%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	66,79	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	63,964	Km
Total Partie B :			29 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	3,64%	0 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	2,33	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	63,964	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		10 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
Total Partie C :			50 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		94 points / 120 points	

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	NON	0 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	0 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	0 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	0 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	NON	0 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON	0 points
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	0 points/120 points	

Dans le Tableau A : l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Epuraton			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 <i>Le détail par installation est présenté ci-après</i>	454,88	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	25	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	27	
P254.3	Conformité des performance des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel	92,592	%

Données exploitation par installation			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne			
VP.176	Charge entrante en DBO5	454,881	
VP.208	Boues évacuées en TMS	45,982	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	45,982	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	25	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	27	

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Boues			
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	45,98	TMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	45,98	TMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	45,98	TMS
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	430,32	kg/j

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	4 236	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	66	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	1,69	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	7 172	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements) de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <i>Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100</i>	<i>Donnée à titre indicatif</i> 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	N. R	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usages	<i>Donnée à titre indicatif</i> N.R.	Nb/ 1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0	Nb/ 1000ab

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2023			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2023	385 758	m ³
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2023	0	€HTVA
VP.207.0	<i>Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).</i>	<i>Donnée à titre indicatif</i> 0,0000	€HTVA/m ³
VP.182	Encours total de la dette	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
VP.183	Epargne brute annuelle	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	38 895,57	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	0	€TTC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	0	€TTC

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		OUI
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.		OUI
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	93,98%	14 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	60,12	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	104,42%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	66,79	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	63,964	Km
Total Partie B :			29 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50%				
Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	3,64%	0 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	2,33	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	63,964	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
Total Partie C :			50 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		94 points / 120 points	

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées P255.3-1 :

Nom de l'indicateur	Code de la variable	Valeur	Note
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs. (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	VP.158 (20 points)	NON	0 points
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet. (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	VP.159 (10 points)	NON	0 points
Réalisation d'enquêtes sur le terrain pour repérer les points de déversement et installer des dispositifs de surveillance au milieu récepteur afin de détecter quand et dans quelle mesure les déversements se produisent.	VP.160 (20 points)	NON	0 points
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161 (30 points)	NON	0 points
Rédaction d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162 (10 points)	NON	0 points
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163 (10 points)	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant <i>a minima</i> la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164 (10 points)	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165 (10 points)	NON	0 points
Note		0 points / 120 points	

Dans le Tableau A : **l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées**, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

A high-angle photograph of a construction worker. The worker is wearing a bright orange high-visibility safety vest with reflective silver stripes, a green hard hat, and dark blue work pants. They are wearing black gloves with 'MIRCOM' and 'S100' printed on them. The worker is positioned in a trench, leaning over a large, dark grey or black pipe structure. Several grey metal rods or pipes are visible, some secured with orange ratchet straps. The ground is brown earth.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

16.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire total de canalisations (ml)	Linéaire de canalisations eau pluvial (ml)	Linéaire de canalisation Unitaire (ml)	Total (ml)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	5690	0	0	5690

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/03/23	Rue de la Porte de Niort	813
	06/07/23	Place de la Liberté	51
	18/07/23	Avenue du General de Gaulle	527
	25/07/23	Avenue du General de Gaulle	991
	01/08/23	Avenue de Jarnac	561
	09/08/23	Faubourg Saint Eutrope	872
	10/08/23	Faubourg Saint Eutrope	1180
	06/10/23	Rue des Vieilles Fees	330
	18/10/23	Allée d'Aussy	41
	23/11/23	Rue des Vieilles Fees	324

Opérations d'hydrocurage curatif

Synthèse des opérations d'hydrocurage curatif effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Curage EU	9	163
	Débouchage Hydro Branchement	3	0
	Débouchage Hydro EU	4	80
	Débouchage Rior Branchement	5	0
	Débouchage Rior EP	1	0
	Débouchage Rior EU	49	0
	Débouchage Rior UN	1	20
Total		71	263

Détail des opérations d'hydrocurage curatif effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/02/23	Rue Sarragot
	03/10/23	Boulevard Joseph Lair
	06/04/23	Boulevard Joseph Lair
	06/04/23	Rue du 4 Septembre
	07/01/23	Rue Anne Marie Dubreuil
	07/04/23	Boulevard Joseph Lair
	18/09/23	Rue Abraham Tessereau
	18/11/23	Avenue de Port Mahon
	20/03/23	Avenue du Point du Jour
	22/09/23	Rue de l'Hôtel de Ville
	26/05/23	Rue de Verdun
	27/05/23	Place de la Liberté
	29/03/23	Rue Rose
	29/04/23	Place de l'Hotel de Ville

Opération de passage caméra

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	402

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	12/01/23	Rue Camuzet	6
	01/08/23	Avenue de Jarnac	355
	18/10/23	Allée d'Aussy	41

Opérations de débouchage ponctuel

Détails des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/01/23	Rue Anne Marie Dubreuil
	20/01/23	Quai de Bernouet
	20/01/23	Quai de Bernouet
	26/01/23	Faubourg de Niort
	30/01/23	Rue des Jacobins
	02/02/23	Rue Sarragot
	02/02/23	Rue Laennec
	02/02/23	Rue Laennec
	14/02/23	Rue du Fief du Chene
	15/02/23	Rue du 11 Novembre
	16/02/23	Rue du Minage

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
 Reçu le 01/07/2024

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	23/02/23	Place de l'Hotel de Ville
	23/03/23	Rue de Besse
	25/03/23	Boulevard Joseph Lair
	29/03/23	Rue de Besse
	29/03/23	Rue de Besse
	03/04/23	Rue Louis Audouin Dubreuil
	04/04/23	-
	04/04/23	Boulevard Joseph Lair
	05/04/23	Rue du 4 Septembre
	12/04/23	Rue de l'Hôtel de Ville
	14/04/23	Rue Rose
	17/04/23	Quai de Bernouet
	04/05/23	Rue du Minage
	05/05/23	Rue des Iris
	12/05/23	Rue Michel Texier
	17/05/23	-
	22/05/23	-
	26/05/23	Rue de Verdun
	26/05/23	Rue France III
	26/05/23	Rue de Verdun
	26/05/23	Cite Pas du Lievre
	31/05/23	Place de la Liberté
	07/06/23	Rue Jelu
	13/06/23	Rue France III
	13/06/23	Boulevard Joseph Lair
	13/06/23	Boulevard Joseph Lair
	23/06/23	Boulevard Joseph Lair
	30/06/23	Rue du Minage
	04/07/23	Rue Camuzet
	05/07/23	Rue Camuzet
	21/08/23	Avenue de Port Mahon
	22/08/23	Avenue de Port Mahon
	23/08/23	Avenue de Saintes
	27/08/23	Quai de Bernouet
	07/09/23	Allée d'Aussy
	18/10/23	Allée d'Aussy
	18/10/23	Allée d'Aussy
	20/10/23	Rue Abraham Tessereau
	20/10/23	Rue Abraham Tessereau
	03/11/23	Rue Roger Menaud
	06/11/23	Faubourg de Taillebourg
	28/11/23	Avenue de Jarnac
15/12/23	Rue des Urneaux	
19/12/23	Rue de l'Hôtel de Ville	
20/12/23	Faubourg de Niort	

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
SAINT-JEAN-D'ANGELY	74

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/08/23	Relevage Chemin de La Cité Henri
	02/08/23	Relevage Faubourg Taillebourg n°1
	02/08/23	Relevage Faubourg Taillebourg n°2
	02/08/23	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines
	02/08/23	Relevage Rue Lacoue
	02/08/23	Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort
	03/11/23	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne
	03/11/23	Relevage Chemin de La Cité Henri
	03/11/23	Relevage Cité Point Jour
	03/11/23	Relevage Faubourg St Eutrope
	03/11/23	Relevage Impasse de l'Eperon
	03/11/23	Relevage Petit Fossemagne
	03/11/23	Relevage Rue Lacoue
	03/11/23	Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort
	03/11/23	Relevage ZI du Graveau
	03/11/23	Relevage zone Arcadis 2
	05/05/23	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)
	05/05/23	Relevage Impasse des iris
	06/07/23	Relevage Arcadis 1
	06/07/23	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne
	06/07/23	Relevage Cité Point Jour
	06/07/23	Relevage Impasse des violettes
	06/07/23	Relevage Moulinveau Village
	06/10/23	Relevage ZAD de Moulinveau I
	07/02/23	Relevage Arcadis 1
	07/02/23	Relevage Avenue Marennes Granges
	07/02/23	Relevage Impasse de l'Eperon
	07/02/23	Relevage Impasse Sarragot
	07/02/23	Relevage La Renardière
	07/02/23	Relevage Le Graveau n°2
	07/02/23	Relevage Rue du Coi
	07/02/23	Relevage ZAC Moulinveau II
	07/02/23	Relevage ZI du Graveau
	07/08/23	Relevage Chaussée de L'Eperon
07/08/23	Relevage de La Grenoblerie	

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/08/23	Relevage Le Graveau n°2
	07/08/23	Relevage zone Arcadis 2
	08/02/23	Relevage Base nautique
	08/02/23	Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort
	08/02/23	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg
	08/02/23	Relevage Moulinveau Village
	08/02/23	Relevage ZAD de Moulinveau I
	12/06/23	Relevage Rue du Coi
	21/06/23	Relevage ZAC Moulinveau II
	21/06/23	Relevage ZAD de Moulinveau I
	23/11/23	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg
	23/11/23	Relevage ZAC Moulinveau II
	25/09/23	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines
	26/09/23	Relevage Avenue Marennes Granges
	26/09/23	Relevage Base nautique
	26/09/23	Relevage Chaussée de L'Eperon
	26/09/23	Relevage Impasse Sarragot
	31/07/23	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne
	31/07/23	Relevage Camping municipal
	31/07/23	Relevage Chemin des Portes Ternan
	31/07/23	Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort
	31/07/23	Relevage Cité Point Jour
	31/07/23	Relevage Faubourg St Eutrope
	31/07/23	Relevage La Renardière
	31/07/23	Relevage Petit Fossemagne
	31/07/23	Relevage Quai Bernouet Le Chalet
	31/07/23	Relevage Quai Bernouet le Port
	29/01/23	Impasse SARRAGOT
	04/01/23	Rue du Coi
	12/04/23	Rue du Coi
	24/04/23	Av. de JARNAC
	24/04/23	Petit Fossemagne
	25/04/23	Quai de Bernouet
	27/04/23	Ternant
	17/04/23	ZA Moulinveau
	18/10/23	ZA Moulinveau
	05/05/23	Rue des Iris
	04/05/23	Cité des Fleurs
	25/09/23	PRG

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Les casses ou fuites du réseau

Les casses sur conduites

Détail des fuites, ou des casses, réparées sur conduites :

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
LA VERGNE	Pvc	0	19/04/23	Rue de la Grande Piece
ST JEAN D ANGELY	-	-	18/04/23	17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY France

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Les casses sur branchements

Détail des fuites, ou des casses, réparées sur branchements :

Commune	Date	Adresse
ST JEAN D ANGELY	12/04/23	Rue Lachevalle
	25/07/23	Rue Camuzet
	04/10/23	Rue Coybo

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
ST JEAN D ANGELY	56	1	57

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
ST JEAN D ANGELY	Relevage Rue du Coi	Pompe de relèvement	02/01/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	10/01/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire traitement des boues	19/01/23	Curatif
	Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Armoire de commande	20/01/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	01/02/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire de distribution (atelier)	13/02/23	Curatif
	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Pompe de relèvement N°1	16/02/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	17/02/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Moto-réducteur racleur à graisse	03/03/23	Curatif
	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	06/03/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Adoucisseur désodorisation	07/03/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Relais logique gestion vanne motorisée matières de vidange	09/03/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	14/03/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	15/03/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire commande	16/03/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Centrifugeuse	24/03/23	Préventif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Traitement de l'air	31/03/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	07/04/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	24/04/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Bassin tampon	25/04/23	Curatif
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Ventilateur	28/04/23	Curatif	

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
 Reçu le 01/07/2024

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
ST JEAN D ANGELY	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Télésurveillance	02/05/23	Curatif
	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	09/05/23	Curatif
	Relevage Chaussée de L'Eperon	Pompe N°1	24/05/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	31/05/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	23/06/23	Curatif
	Relevage ZAC Moulinveau II	Relevage ZAC Moulinveau II	26/06/23	Curatif
	Relevage Avenue Marennes Granges	Pompe de relèvement N°2	28/06/23	Curatif
	Relevage Chemin des Portes Ternan	Relevage Chemin des Portes Ternan	30/06/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	05/07/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	20/07/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	16/08/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur Bassin aération n°1	17/08/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur Bassin aération n°2	18/08/23	Curatif
	Relevage Impasse Taillebourg	Relevage Impasse Taillebourg	22/08/23	Curatif
	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Pompe relèvement N°2	23/08/23	Curatif
	Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Relevage Faubourg Taillebourg n°1	23/08/23	Curatif
	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	24/08/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N° 2 Bassin tampon	25/08/23	Curatif
	Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Relevage Faubourg Taillebourg n°2	25/08/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Informatique automate télégestion	25/08/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	05/09/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	06/09/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Electricité BT	15/09/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	22/09/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Surpresseur n°1 Bassin aération	25/09/23	Curatif
	Relevage ZAD de Moulinveau I	Relevage ZAD de Moulinveau I	26/09/23	Curatif
	Relevage ZAD de Moulinveau I	Relevage ZAD de Moulinveau I	16/10/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Aérateur dégraisseur	24/10/23	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
ST JEAN D ANGELY	Relevage Faubourg St Eutrope	Relevage Faubourg St Eutrope	24/10/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Télésurveillance	31/10/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire traitement des boues	06/11/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Dégrilleur automatique	16/11/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire désodo	06/12/23	Curatif
	Relevage ZI du Graveau	Relevage ZI du Graveau	12/12/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	13/12/23	Curatif
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	19/12/23	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST JEAN D ANGELY	Relevage Camping municipal	Relevage Camping municipal	15/05/23
	Relevage Impasse de l'Eperon	Relevage Impasse de l'Eperon	15/05/23
	Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	15/05/23
	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	15/05/23
	Relevage Impasse Sarragot	Relevage Impasse Sarragot	15/05/23
	Relevage Cité Point Jour	Relevage Cité Point Jour	15/05/23
	Relevage ZI du Graveau	Relevage ZI du Graveau	15/05/23
	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	15/05/23
	Relevage Quai Bernouet le Port	Relevage Quai Bernouet le Port	15/05/23
	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	15/05/23
	Relevage Base nautique	Relevage Base nautique	15/05/23
	Relevage Avenue Marennes Granges	Relevage Avenue Marennes Granges	15/05/23
	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	15/05/23
	Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	15/05/23
	Relevage Faubourg St Eutrope	Relevage Faubourg St Eutrope	16/05/23
	Relevage Rue Lacoue	Relevage Rue Lacoue	16/05/23
	Relevage Chaussée de L'Eperon	Relevage Chaussée de L'Eperon	16/05/23
	Relevage Chemin des Portes Ternan	Relevage Chemin des Portes Ternan	16/05/23
	Relevage Rue du Coi	Relevage Rue du Coi	16/05/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	16/05/23
Relevage ZAD de Moulinveau I	Relevage ZAD de Moulinveau I	16/05/23	
Relevage Impasse du Lare	Relevage Impasse du Lare	16/05/23	
Relevage zone Arcadis 2	Relevage zone Arcadis 2	16/06/23	

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST JEAN D ANGELY	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pied de potence seul pompe bassin 9m3 matière de vidange	16/05/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Potence sur pied nue agitateur n°1 bassin 32m3 matière de vi	16/05/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Tripode atelier	16/05/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Monorail seul centrifugeuse	16/05/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Monorail avec chariot et palan surpresseur n°1	16/05/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Monorail centrifugeuse	16/06/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pied de potence seul agitateur n°2 bassin 32m3 matière de vi	16/06/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Monorail avec chariot et palan surpresseur n°2	16/06/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Potence sur pied avec treuil agitateur n°1 bassin d'aération	16/06/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Potence sur pied avec treuil traitement des graisses	16/06/23
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Potence sur pied avec treuil recirculation	16/06/23

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Déléataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
Dotations (€)	0	25 821	25 821	25 821	25 821	25 821	25 821	25 821	25 821	25 821	25 821	25 821	284 034

Coefficients en Compte au : 31/12/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coefficient de la dotation	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2023	2017	Total (€)
Dotation actualisée (€)	0	0
Report de solde actualisé (€)	0	
Total renouvellement(€)	0	0
Solde(€)	0	

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2023	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Relevage Impasse Sarragot	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	02/02/2023	
Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	05/02/2023	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Automate centrifugeuse	Remplacement de composants ou rénovation	01/04/2023	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Eclairage	Remplacement de composants ou rénovation	19/01/2023	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe sortie polymères	Renouvellement complet du matériel	19/06/2023	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Centrifugeuse	Remplacement de composants ou rénovation	16/04/2023	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Jupes dégraisseur / Dessableur (x3)	Renouvellement complet du matériel	13/09/2023	
Total				15 351

Dotations non actualisées en Programme au : 31/12/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
Dotations (€)	18 729	74 918	74 918	78 429	78 429	78 428	78 428	78 428	78 428	78 428	78 428	78 428	874 419

Coefficients en Programme au : 31/12/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coefficient de la dotation	1,000000	1,000000	1,006576	1,043427	1,060610	1,087405	1,133627
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Programme au : 31/12/2023		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
Dotation actualisée (€)		18 729	74 918	75 411	81 835	83 183	85 283	88 908	508 267
Report de solde actualisé (€)		0	18 729	32 847	18 955	- 117 161	- 76 297	- 32 401	
Programmé au contrat	TOTAL		60 800	89 303	217 951	42 318	41 387	66 498	518 257
Total renouvellement (€)		0	60 800	89 303	217 951	42 318	41 387	66 498	518 257
Solde (€)		18 729	32 847	18 955	- 117 161	- 76 297	- 32 401	- 9 991	

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2023	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Relevage La Renardière	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel	10/01/2023	1 020
Relevage Rue du Coi	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	01/04/2023	1 927
Relevage Moulinveau Village	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel	01/01/2023	658
Relevage Moulinveau Village	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel	01/01/2023	589
Relevage Chaussée de L'Eperon	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel	24/10/2023	2 834
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	15/01/2023	2 834
Relevage ZAD de Moulinveau I	Télé-surveillance	Renouvellement complet du matériel	01/09/2023	2 834
Relevage Base nautique	Télé-surveillance	Renouvellement complet du matériel	01/04/2023	2 834
Relevage Base nautique	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	13/01/2023	2 607
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel	10/01/2023	1 496
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel	10/01/2023	1 496
Relevage ZI du Graveau	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel	01/01/2023	658
Relevage ZI du Graveau	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel	01/01/2023	589
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Télé-surveillance	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	2 834
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	02/05/2023	2 834

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2023	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel	01/01/2023	658
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel	01/01/2023	589
Relevage Impasse du Lare	Pompe relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel	10/01/2023	1 111
Relevage Impasse du Lare	Pompe relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel	10/01/2023	1 111
Relevage Impasse Taillebourg	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	12/01/2023	2 607
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse Chlorure ferrique	Renouvellement complet du matériel	16/01/2023	1 134
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse Chlorure ferrique	Renouvellement complet du matériel	16/01/2023	1 134
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel (stérilisation eaux traitées)	Renouvellement complet du matériel	16/01/2023	1 134
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel (stérilisation eaux traitées)	Renouvellement complet du matériel	16/01/2023	1 134
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel n°1	Renouvellement complet du matériel	01/04/2023	1 134
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse polymères	Renouvellement complet du matériel	10/01/2023	1 360
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse soude n°2	Renouvellement complet du matériel	01/04/2023	1 134
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse soude n°1	Renouvellement complet du matériel	01/04/2023	1 134
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel n°2	Renouvellement complet du matériel	26/04/2023	1 087
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Filtre eau de service	Renouvellement complet du matériel	20/03/2023	1 587
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde Oxygène	Renouvellement complet du matériel	01/04/2023	1 304
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde de niveau Bassin tampon	Renouvellement complet du matériel	30/04/2023	567
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Préleveur Entrée	Renouvellement complet du matériel	30/01/2023	4 364
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Ventilateur désodo	Renouvellement complet du matériel	26/04/2023	10 203
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Moto-réducteur racleur à graisse	Renouvellement complet du matériel	01/04/2023	3 968
Total				66 498

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Le Graveau n°2	Barres de guidage (x4)	Renouvellement complet du matériel											550		
Relevage Le Graveau n°2	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Le Graveau n°2	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel				2 500									2019
Relevage Le Graveau n°2	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel								1 750					
Relevage Le Graveau n°2	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel								1 750					
Relevage Le Graveau n°2	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel		580											
Relevage Le Graveau n°2	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel		520											
Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											2 900		
Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	Pompe de brassage de fond	Renouvellement complet du matériel									1 550				
Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel				1 800									2020
Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				1 800									

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel												580	
Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel									520				
Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	Disconnecteur	Renouvellement complet du matériel									520				
Relevage La Renardière	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											2 900		
Relevage La Renardière	Pompe de brassage de fond	Renouvellement complet du matériel									1 550				
Relevage La Renardière	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel				900									2020
Relevage La Renardière	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				900									2023
Relevage La Renardière	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel												580	
Relevage La Renardière	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel									520				
Relevage La Renardière	Disconnecteur	Renouvellement complet du matériel									520				
Relevage Rue du Coi	Barre de guidage	Renouvellement complet du matériel		550											

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Rue du Coi	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel					1 700								2023
Relevage Rue du Coi	Pompe de relèvement	Renouvellement complet du matériel										920			
Relevage Rue du Coi	Pompe de relèvement	Renouvellement complet du matériel	920												
Relevage Rue du Coi	Clapet	Renouvellement complet du matériel			520										
Relevage Moulinveau Village	Barres de guidage (x4)	Renouvellement complet du matériel					550								
Relevage Moulinveau Village	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Moulinveau Village	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Moulinveau Village	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel								1 750					2020
Relevage Moulinveau Village	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel								1 750					
Relevage Moulinveau Village	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										2023
Relevage Moulinveau Village	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel					520								2023

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage ZAC Moulinveau II	Barres de guidage (x4)	Renouvellement complet du matériel					550								
Relevage ZAC Moulinveau II	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel												2 500	
Relevage ZAC Moulinveau II	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									2 500				2022
Relevage ZAC Moulinveau II	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel				1 800									
Relevage ZAC Moulinveau II	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel			1 800										2020
Relevage ZAC Moulinveau II	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel												1 800	
Relevage ZAC Moulinveau II	Vannes (x2)	Renouvellement complet du matériel									580				
Relevage ZAC Moulinveau II	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel						520							
Relevage Chaussée de L'Eperon	Trappe acier	Renouvellement complet du matériel							800						
Relevage Chaussée de L'Eperon	Barres de guidage (3x2)	Renouvellement complet du matériel					550								
Relevage Chaussée de L'Eperon	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel											500		2019

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Chaussée de L'Eperon	Grille de ventilation local (x2)	Renouvellement complet du matériel					500								
Relevage Chaussée de L'Eperon	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2020
Relevage Chaussée de L'Eperon	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel					2 500								2023
Relevage Chaussée de L'Eperon	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel							2 500						2018
Relevage Chaussée de L'Eperon	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel					750								
Relevage Chaussée de L'Eperon	Clapets (x3)	Renouvellement complet du matériel					750								
Relevage Chaussée de L'Eperon	Tuyauterie acier	Renouvellement complet du matériel					3 100								
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel						550							
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel		500											2018
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									2 500				2023

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				1 750									2020
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel				1 750									
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel					580								
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel					520								
Relevage Faubourg Taillebourg n°1	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel											1 500		
Relevage Cité Point Jour	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 500										2019
Relevage Cité Point Jour	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									2 500				2019
Relevage Cité Point Jour	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel								1 180					2020
Relevage ZAD de Moulinveau I	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel					550								
Relevage ZAD de Moulinveau I	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel					500								2022
Relevage ZAD de Moulinveau I	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel					2 500								2023

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage ZAD de Moulinveau I	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel					2 500								
Relevage ZAD de Moulinveau I	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel					2 500								2021
Relevage ZAD de Moulinveau I	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				1 750									
Relevage ZAD de Moulinveau I	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel				1 750									2021
Relevage ZAD de Moulinveau I	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel					600								
Relevage ZAD de Moulinveau I	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel					520								
Relevage Base nautique	Barre de guidage	Renouvellement complet du matériel					550								
Relevage Base nautique	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel					2 500								2023
Relevage Base nautique	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel					2 300								2023
Relevage Base nautique	Pompe de relèvement	Renouvellement complet du matériel								1 120					
Relevage Base nautique	Vanne	Renouvellement complet du matériel		580											2022

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Base nautique	Clapet	Renouvellement complet du matériel		520											
Relevage Camping municipal	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel		550											
Relevage Camping municipal	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel		500											2019
Relevage Camping municipal	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2019
Relevage Camping municipal	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									2 500				2019
Relevage Camping municipal	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel		900											
Relevage Camping municipal	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel											900		
Relevage Camping municipal	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel		900											
Relevage Camping municipal	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel											900		
Relevage Camping municipal	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel		580											
Relevage Camping municipal	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel		520											

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel											550		
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel											500		
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel								2 500					2020
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									2 500				2022
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel					1 320								2023
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel					1 320								2023
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel					580								
Relevage Faubourg Taillebourg n°2	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel					520								
Relevage ZI du Graveau	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel							550						
Relevage ZI du Graveau	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											2 500		
Relevage ZI du Graveau	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel			1 660										2019

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage ZI du Graveau	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel												1 660	
Relevage ZI du Graveau	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel												1 660	
Relevage ZI du Graveau	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel			1 660										2019
Relevage ZI du Graveau	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										2023
Relevage ZI du Graveau	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										2023
Relevage Avenue Marennes Granges	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel			550										
Relevage Avenue Marennes Granges	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Avenue Marennes Granges	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel			2 500										2018
Relevage Avenue Marennes Granges	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel				1 300									2020
Relevage Avenue Marennes Granges	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				1 300									

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Avenue Marennes Granges	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										2022
Relevage Avenue Marennes Granges	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										2022
Relevage Quai Bernouet le Port	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel							550						
Relevage Quai Bernouet le Port	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel							500						2021
Relevage Quai Bernouet le Port	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							2 500						2019
Relevage Quai Bernouet le Port	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel							2 500						2019
Relevage Quai Bernouet le Port	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel								1 430					
Relevage Quai Bernouet le Port	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel								1 430					
Relevage Quai Bernouet le Port	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										2022
Relevage Quai Bernouet le Port	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										2022

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Plaque de couverture	Renouvellement complet du matériel											1 000		
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel											550		
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							2 500						2023
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel										2 500			2023
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel						1 300							
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel			1 300										2020
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel												1 300	
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Vannes (x2)	Renouvellement complet du matériel											580		

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel											520		
Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel											2 500		
Relevage Rue Lacoue	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel			550										
Relevage Rue Lacoue	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel			2 500										2019
Relevage Rue Lacoue	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel								900					
Relevage Rue Lacoue	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel								900					
Relevage Rue Lacoue	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										2022
Relevage Rue Lacoue	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										2022
Relevage Impasse Sarragot	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel									550				
Relevage Impasse Sarragot	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 500										2019
Relevage Impasse Sarragot	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel			2 500										2019

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Impasse Sarragot	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel					900								
Relevage Impasse Sarragot	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel					900								
Relevage Impasse Sarragot	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										
Relevage Impasse Sarragot	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										
Relevage Impasse de l'Eperon	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel			550										
Relevage Impasse de l'Eperon	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											2 500		
Relevage Impasse de l'Eperon	Pompe relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel			1 100										
Relevage Impasse de l'Eperon	Pompe relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel											1 100		
Relevage Impasse de l'Eperon	Pompe relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel											1 100		
Relevage Impasse de l'Eperon	Pompe relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel			1 100										
Relevage Impasse de l'Eperon	Vanne	Renouvellement complet du matériel			580										

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Impasse de l'Eperon	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel			550										
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							2 500						
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											2 500		
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel			1 300										
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel											1 300		
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel			1 300										
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel											1 300		
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										
Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										
Relevage Chemin des Portes Ternan	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel											550		

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Chemin des Portes Ternan	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Chemin des Portes Ternan	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2022
Relevage Chemin des Portes Ternan	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											2 500		
Relevage Chemin des Portes Ternan	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel			1 300										2020
Relevage Chemin des Portes Ternan	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel												1 300	
Relevage Chemin des Portes Ternan	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel							1 300						
Relevage Chemin des Portes Ternan	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										
Relevage Chemin des Portes Ternan	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Ballon de surpression	Renouvellement complet du matériel			9 800										2018
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Tour désodo charbon actif	Renouvellement complet du matériel											2 500		2021

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Garde-corps (x2)	Renouvellement complet du matériel							1 000						
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Plaques de couverture	Renouvellement complet du matériel									2 000				2020
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel			500										2022
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Ventilateur	Renouvellement complet du matériel											550		
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 500										2020
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel			4 500										2019
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Pompe relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel												3 450	
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Pompe relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				3 450									2020

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Pompe relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel							3 450						
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Pompe relèvement N°3	Renouvellement complet du matériel												3 450	
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Pompe relèvement N°3	Renouvellement complet du matériel				3 450									2018
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Pompe vide cave	Renouvellement complet du matériel						600							2022
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Vannes (4)	Renouvellement complet du matériel			1 200										2022
Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	Clapets (x3)	Renouvellement complet du matériel			900										2022
Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel					550								
Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		2 300											2018
Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	Pompe de relèvement	Renouvellement complet du matériel						900							
Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	Vanne	Renouvellement complet du matériel			580										
Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	Clapet	Renouvellement complet du matériel					520								
Relevage Chemin de La Cité Henri	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel					550								
Relevage Chemin de La Cité Henri	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Chemin de La Cité Henri	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Chemin de La Cité Henri	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel								1 620					2020
Relevage Chemin de La Cité Henri	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel	1 620												
Relevage Chemin de La Cité Henri	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel										1 620			

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Chemin de La Cité Henri	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel			580										
Relevage Chemin de La Cité Henri	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel					520								
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Barres de guidage (2x2)	Renouvellement complet du matériel				550									
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel							2 500						2022
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel				900									2018
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				900									
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel		580											2023
Relevage Quai Bernouet Le Chalet	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel				520									2023
Relevage de La Grenoblerie	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel								550					
Relevage de La Grenoblerie	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel												1 200	

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage de La Grenoblerie	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel			1 200										
Relevage de La Grenoblerie	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				1 200									
Relevage de La Grenoblerie	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel											520		
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Barre de guidage	Renouvellement complet du matériel		550											
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Barre de guidage	Renouvellement complet du matériel				550									
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Barre de guidage	Renouvellement complet du matériel				550									
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Barre de guidage	Renouvellement complet du matériel		550											
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel											2 500		
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											550		
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											500		
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel										500			

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel										500			
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Pompe de relèvement	Renouvellement complet du matériel				500									
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Pompe de relèvement Relevage Impasse des Iris	Renouvellement complet du matériel				500									2021
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Pompe de relèvement	Renouvellement complet du matériel		500											
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Pompe de relèvement	Renouvellement complet du matériel											500		
Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	Pompe de relèvement Relevage impasse des Tulipes	Renouvellement complet du matériel				500									2021
Relevage Faubourg St Eutrope	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel												550	
Relevage Faubourg St Eutrope	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
Relevage Faubourg St Eutrope	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								2 500					
Relevage Faubourg St Eutrope	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel				900									2018

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Faubourg St Eutrope	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel				900									2018
Relevage Faubourg St Eutrope	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel									580				
Relevage Faubourg St Eutrope	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel						520							
Relevage Petit Fossemagne	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel						550							
Relevage Petit Fossemagne	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel												2 500	
Relevage Petit Fossemagne	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel											2 900		
Relevage Petit Fossemagne	Pompe de relèvement N°2	Renouvellement complet du matériel				900									2020
Relevage Petit Fossemagne	Pompe de relèvement N°1	Renouvellement complet du matériel				900									
Relevage Petit Fossemagne	Pompe de brassage de fond	Renouvellement complet du matériel									1 550				
Relevage Petit Fossemagne	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel												580	
Relevage Petit Fossemagne	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel									520				

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Petit Fossemagne	Disconnecteur	Renouvellement complet du matériel									520				
Relevage Arcadis 1	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel			550										
Relevage Arcadis 1	Pieds d'assises (x2)	Renouvellement complet du matériel								1 200					
Relevage Arcadis 1	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel								500					
Relevage Arcadis 1	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	500												2020
Relevage Arcadis 1	Carte modem IP	Renouvellement complet du matériel	310												2020
Relevage Arcadis 1	Carte modem IP	Renouvellement complet du matériel								310					
Relevage Arcadis 1	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel					2 500								2020
Relevage Arcadis 1	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								2 900					
Relevage Arcadis 1	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel									1 550				
Relevage Arcadis 1	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	1 550												

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Arcadis 1	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel			1 550										
Relevage Arcadis 1	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel								580					
Relevage Arcadis 1	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel			520										
Relevage Arcadis 1	Ventouse mono fonction	Renouvellement complet du matériel								2 000					
Relevage Arcadis 1	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel			520										
Relevage Impasse du Lare	Barres de guidage (2x2)	Renouvellement complet du matériel												550	
Relevage Impasse du Lare	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		2 500											2019
Relevage Impasse du Lare	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel									2 500				
Relevage Impasse du Lare	Pompe relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel						980							2023
Relevage Impasse du Lare	Pompe relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel						980							2023
Relevage Impasse du Lare	Vannes (x3)	Renouvellement complet du matériel					580								

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Impasse du Lare	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel		520											
Relevage Impasse Taillebourg	Barre de guidage	Renouvellement complet du matériel												550	
Relevage Impasse Taillebourg	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel								2 500					
Relevage Impasse Taillebourg	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel								2 300					2023
Relevage Impasse Taillebourg	Pompe	Renouvellement complet du matériel								850					
Relevage Impasse Taillebourg	Vanne	Renouvellement complet du matériel									580				
Relevage Impasse Taillebourg	Clapet	Renouvellement complet du matériel						520							
Relevage Arcadis 3	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel										500			
Relevage Arcadis 3	Carte modem IP	Renouvellement complet du matériel										310			
Relevage Arcadis 3	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel									1 571				
Relevage Arcadis 3	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel										1 571			

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Aire Camping Car	Carte modem IP	Renouvellement complet du matériel										310			
Relevage Aire Camping Car	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel									1 300				
Relevage Aire Camping Car	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel												1 300	
Relevage La Grenoblerie 2	Barres de guidage (x2)	Renouvellement complet du matériel											550		
Relevage La Grenoblerie 2	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel								500					
Relevage La Grenoblerie 2	Carte modem IP	Renouvellement complet du matériel								310					
Relevage La Grenoblerie 2	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel								1 800					
Relevage La Grenoblerie 2	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel											1 800		
Relevage La Grenoblerie 2	Vanne guillotine entrée PR	Renouvellement complet du matériel											9		
Relevage La Grenoblerie 2	Clapets (x2)	Renouvellement complet du matériel											520		
Relevage La Grenoblerie 2	Disconnecteur	Renouvellement complet du matériel									600				

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
Relevage Faubourg Saint Eutrope 2	Carte modem IP	Renouvellement complet du matériel											310		
Relevage Faubourg Saint Eutrope 2	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel										1 300			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Aérateur dégraisseur	Renouvellement complet du matériel						3 700							
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur Bassin aération n°1	Renouvellement complet du matériel	7 300												2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur lipocycle	Renouvellement complet du matériel						2 600							
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur Bassin aération n°2	Renouvellement complet du matériel									7 300				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur bassin tampon	Renouvellement complet du matériel					2 900								2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur centrale de préparation	Renouvellement complet du matériel								1 400					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur Bassin anaérobie	Renouvellement complet du matériel	5 300												2019

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur N°2 (9m3)	Renouvellement complet du matériel									1 500				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Agitateur N°1 (32m3)	Renouvellement complet du matériel									2 800				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Diffuseurs d'air lipocycle	Renouvellement complet du matériel										2 700			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Diffuseurs d'air Bassin aération (x240)	Renouvellement complet du matériel					28 000								2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse Chlorure ferrique	Renouvellement complet du matériel									1 000				2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse Chlorure ferrique	Renouvellement complet du matériel									1 000				2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel (stérilisation eaux traitées)	Renouvellement complet du matériel									1 000				2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel (stérilisation eaux traitées)	Renouvellement complet du matériel									1 000				2023

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel n°1	Renouvellement complet du matériel	1 000												2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel n°1	Renouvellement complet du matériel										1 000			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse polymères	Renouvellement complet du matériel		1 200											2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse soude n°2	Renouvellement complet du matériel										1 000			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse soude n°2	Renouvellement complet du matériel	1 000												2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse soude n°1	Renouvellement complet du matériel	1 000												2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse soude n°1	Renouvellement complet du matériel										1 000			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel n°2	Renouvellement complet du matériel	1 000												2023

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe doseuse javel n°2	Renouvellement complet du matériel										1 000			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Compresseur air déshydratation	Renouvellement complet du matériel								600					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Compresseur air service	Renouvellement complet du matériel								1 100					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Airlift	Renouvellement complet du matériel			3 200										2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Surpresseur Lipocycle	Renouvellement complet du matériel										3 500			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Surpresseur n°3 Bassin aération	Renouvellement complet du matériel											9 000		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Surpresseur n° 2 Bassin aération	Renouvellement complet du matériel											9 000		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Surpresseur n°1 Bassin aération	Renouvellement complet du matériel											9 000		

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Surpresseur n°1 Bassin aération	Renouvellement complet du matériel											9 000		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Filtre eau de service	Renouvellement complet du matériel												1 400	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Filtre eau de service	Renouvellement complet du matériel		1 400											2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Adoucisseur désodorisation	Renouvellement complet du matériel										2 100			2022
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Couronne et collecteur pont racleur à succion	Renouvellement complet du matériel									5 500				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Barres de guidage pompes (x2)	Renouvellement complet du matériel										600			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Barres de guidage pompes (x2)	Renouvellement complet du matériel										600			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Barres de guidage pompes (x2)	Renouvellement complet du matériel										550			

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Barre de guidage agitateur	Renouvellement complet du matériel				550									
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Porte roulante polymères	Renouvellement complet du matériel						4 500							2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Porte roulante dégrilleur	Renouvellement complet du matériel						4 500							2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Porte roulante dessableur	Renouvellement complet du matériel						4 500							
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Porte roulante dessableur	Renouvellement complet du matériel						4 500							2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Porte accès vanne pompier pour camions cureurs	Renouvellement complet du matériel									800				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Porte roulante désodorisation	Renouvellement complet du matériel						3 750							
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Barres de guidage (x3) agitateurs	Renouvellement complet du matériel										600			

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Socle et barres guidage agitateurs (x2)	Renouvellement complet du matériel						1 400							
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Socle et barres de guidage (x3) pompes matières de vidange	Renouvellement complet du matériel						1 800							
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pieds d'assise agitateur	Renouvellement complet du matériel						680							
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Congélateur	Renouvellement complet du matériel												740	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Chauffe-eau	Renouvellement complet du matériel											800		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde Oxygène	Renouvellement complet du matériel						1 150							2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Transmetteur oxymètre et redox	Renouvellement complet du matériel						1 500							2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde Redox	Renouvellement complet du matériel						950							2020

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sondes pH désodo (x2)	Renouvellement complet du matériel											1 400		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sondes pH désodo (x2)	Renouvellement complet du matériel	1 400												
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde de niveau dégrillage	Renouvellement complet du matériel								500					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde débit sortie	Renouvellement complet du matériel											550		2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde débit by-pass station	Renouvellement complet du matériel											550		2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde de débit entrée	Renouvellement complet du matériel								550					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde niveau matières de vidange	Renouvellement complet du matériel								500					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Sonde de niveau Bassin tampon	Renouvellement complet du matériel								500					2023

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Débitmètre matières vidange	Renouvellement complet du matériel								2 500					2022
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Débitmètre sortie Bassin tampon	Renouvellement complet du matériel								2 900					2022
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Rotamètres traitement polymères (x3)	Renouvellement complet du matériel								550					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Débitmètre traitement des boues	Renouvellement complet du matériel											2 500		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Transmetteur sonde débit by-pass station	Renouvellement complet du matériel											800		2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Transmetteur sonde débit sortie	Renouvellement complet du matériel											800		2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Transmetteur sonde débit entrée	Renouvellement complet du matériel								800					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Préleveur matières vidange	Renouvellement complet du matériel								7 980					

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Préleveur By-pass station	Renouvellement complet du matériel								3 850					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Préleveur Entrée	Renouvellement complet du matériel									3 850				2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Préleveur sortie	Renouvellement complet du matériel				3 850									2018
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Radiateur	Renouvellement complet du matériel								1 800					2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Ventilateur	Renouvellement complet du matériel											4 400		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Ventilateur désodo	Renouvellement complet du matériel										9 000			2023
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Ventilateur insufflation d'air	Renouvellement complet du matériel										4 000			2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Caméra	Renouvellement complet du matériel		1 300											

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Ordinateur supervision	Renouvellement complet du matériel									1 800				2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Lecteur de badge matières de vidange	Renouvellement complet du matériel							4 700						2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Imprimante badge (entrée mat. vidange)	Renouvellement complet du matériel								650					2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Imprimante bureau	Renouvellement complet du matériel				500									2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Supervision	Renouvellement complet du matériel				20 000									2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Ecran plat	Renouvellement complet du matériel				520									2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Enregistreur vidéo surveillance	Renouvellement complet du matériel		1 300											
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Ecran surveillance caméra	Renouvellement complet du matériel		1 300											

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Afficheur automate traitement boues	Renouvellement complet du matériel										2 850			2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Automate poste matières vidange	Renouvellement complet du matériel					4 100								2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Programme automate général	Renouvellement complet du matériel							14 500						2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Automate général	Renouvellement complet du matériel							11 000						2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel		3 000											2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Etuve	Renouvellement complet du matériel				1 600									
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Balance	Renouvellement complet du matériel								550					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Onduleur	Renouvellement complet du matériel											600		

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Onduleur	Renouvellement complet du matériel					600								2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire désodo	Renouvellement complet du matériel									2 900				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire commande	Renouvellement complet du matériel						41 000							2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire de distribution (atelier)	Renouvellement complet du matériel				2 500									2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire commande matières vidange	Renouvellement complet du matériel				7 500									2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire gestion matières vidange	Renouvellement complet du matériel				1 700									2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire SAUR	Renouvellement complet du matériel								800					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Coffret traitement des boues	Renouvellement complet du matériel								1 250					

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Coffret vannes motorisée dépotage matières vidange	Renouvellement complet du matériel										1 250			2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Coffret vis d'extraction dépotage matière de vidange	Renouvellement complet du matériel										1 250			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Coffret électrique dégrillage, dégraissage, dessablage	Renouvellement complet du matériel								1 250					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Armoire traitement des boues	Renouvellement complet du matériel												17 300	2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Disjoncteur général traitement des boues	Renouvellement complet du matériel								1 700					2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur pompe extraction boues n°1	Renouvellement complet du matériel				800									2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur pompe n°1 bassin tampon	Renouvellement complet du matériel		2 500											2018
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur pompe n°1 bassin tampon	Renouvellement complet du matériel												2 500	

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel					2 000								2018
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur pompe gaveuse traitement des boues	Renouvellement complet du matériel		2 500											2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur pompe gaveuse traitement des boues	Renouvellement complet du matériel												2 500	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur pompe n°2 bassin tampon	Renouvellement complet du matériel												2 500	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur pompe n°2 bassin tampon	Renouvellement complet du matériel		2 500											2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur surpresseur aération n°1	Renouvellement complet du matériel									2 900				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur surpresseur aération n°2	Renouvellement complet du matériel									2 900				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur surpresseur aération n°3	Renouvellement complet du matériel									2 900				

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur vis centrif	Renouvellement complet du matériel					2 000								2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Variateur vis centrif	Renouvellement complet du matériel					2 000								
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Mise en place groupe surpression	Renouvellement complet du matériel					5 980								2022
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe recirculation lessive n°1	Renouvellement complet du matériel												3 100	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe recirculation lessive n°2	Renouvellement complet du matériel												3 100	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe extraction boue N°1	Renouvellement complet du matériel				3 500									2022
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe extraction boue N°2	Renouvellement complet du matériel				3 500									2022
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe sortie polymères	Renouvellement complet du matériel				1 500									2019

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe injection polymère préparé (ex prépa bande presse)	Renouvellement complet du matériel		1 400											2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe reprise écumes	Renouvellement complet du matériel												900	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe reprise écumes	Renouvellement complet du matériel				900									
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°1 recirculation boues	Renouvellement complet du matériel									2 800				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°1 recirculation boues	Renouvellement complet du matériel	2 800												2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°2 recirculation boues	Renouvellement complet du matériel	2 800												2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°2 recirculation boues	Renouvellement complet du matériel									2 800				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°2 colature toutes eaux	Renouvellement complet du matériel							900						

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°1 colature toutes eaux	Renouvellement complet du matériel							900						
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Vide cave	Renouvellement complet du matériel								700					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe vidange lipocycle	Renouvellement complet du matériel						1 200							2018
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N° 3 Matières de vidange	Renouvellement complet du matériel												900	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N° 3 Matières de vidange	Renouvellement complet du matériel				900									2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°2 Matières de vidange	Renouvellement complet du matériel												900	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°2 Matières de vidange	Renouvellement complet du matériel				900									2021
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°1 matières vidange	Renouvellement complet du matériel				900									2021

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°1 matières vidange	Renouvellement complet du matériel												900	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Dilacérateur à couteaux	Renouvellement complet du matériel						6 900							
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N° 2 Bassin tampon	Renouvellement complet du matériel			1 750										2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N° 2 Bassin tampon	Renouvellement complet du matériel											1 750		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°1 Bassin tampon	Renouvellement complet du matériel											1 750		
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Pompe N°1 Bassin tampon	Renouvellement complet du matériel			1 750										2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Benne étanche N°1	Renouvellement complet du matériel								9 000					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Benne étanche N°2	Renouvellement complet du matériel								9 000					

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Classificateur à sable	Renouvellement complet du matériel										15 700			2020
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Dégrilleur matière de vidange	Renouvellement complet du matériel												13 900	2019
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Vis extraction	Renouvellement complet du matériel										4 100			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Monorail avec chariot et palan surpresseur n°2	Renouvellement complet du matériel								800					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Monorail avec chariot et palan surpresseur n°1	Renouvellement complet du matériel								800					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Treuil manuel (Bassin Tampon) à abandonner	Renouvellement complet du matériel								500					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Monorail avec chariot et palan bassin tampon	Renouvellement complet du matériel								800					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Vannes PIC (x2)	Renouvellement complet du matériel				650									2021

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Vannes DN150 (x4)	Renouvellement complet du matériel										800			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Vannes DN100 (x4)	Renouvellement complet du matériel										800			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Electrovanne	Renouvellement complet du matériel										600			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Vannes type pompier pour camions cureurs (x3)	Renouvellement complet du matériel												520	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Actionneur vanne motorisée n°2	Renouvellement complet du matériel							800						
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Vanne motorisée n°2	Renouvellement complet du matériel												510	
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Actionneur vanne motorisée n°1	Renouvellement complet du matériel							800						
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Vanne motorisée n°1	Renouvellement complet du matériel												510	

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Electrovannes DN65 (x2)	Renouvellement complet du matériel										600			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Robinetterie désodorisation	Renouvellement complet du matériel								1 500					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Douche sécurité désodorisation	Renouvellement complet du matériel								1 300					
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Soupapes de démarrage sécurité surpresseurs (x3)	Renouvellement complet du matériel					1 900								
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Moteur secours ventilation	Renouvellement complet du matériel										500			
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Motoréducteur pont racleur à succion	Renouvellement complet du matériel									2 500				
STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	Moto-réducteur racleur à graisse	Renouvellement complet du matériel					3 500								2023

ATTESTATIONS D'ASSURANCES
Attestation Dommages aux Biens**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2023 au 31 Mars 2024 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 29 Mars 2023

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège social :
14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

Responsabilité civile

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281523** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2023 au 31/03/2024 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 27 mars 2023

Pour la Compagnie

	Allianz
	Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France
Signé par :	Cours Michelet / Juliette ALLAVOINE
E-mail :	CS 30051 / juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature :	92076 Paris La Défense / 27-03-2023 10:17:00
Adresse IP :	92442 608 RCS Nanterre / 176.170.75.26

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königsstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI IARD, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

Pour le compte de :
ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION
130 Rue Clément ADER
34400 LUNEL
SIREN 489533059

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2023 au 31/12/2023 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.



1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

**2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE**

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p> <p>o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p> <p>o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 12/01/2023.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Karim Bouchema".

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2024 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 05 avril 2023

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tel : +33 1 49 02 42 22
Faxsimile : 01 49 02 44 04

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI IARD

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré : **SAUR SAS**
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2023, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"> le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. la durée des travaux est inférieure à 36 mois la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI IARD** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2023

GENERALI IARD
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI IARD

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

CONSTRUIRE SANS DETRUIRE

Le plan d'action « Construire Sans Détruire » a été mis en place par le Gouvernement pour sécuriser les travaux à proximité de réseaux, ainsi que pour améliorer la prévention des endommagements des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Déclarations avant travaux

Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de déclaration de projet de travaux (DT), de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), de déclaration conjointe (DT-DICT) ou d'avis de travaux urgents (ATU), en fonction du type d'intervention prévu.

En tant qu'exploitant de réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'irrigation et d'eau en gros, la société SAUR se doit de répondre à ces demandes (sauf ATU, réservés aux réseaux dits sensibles pour la sécurité).

Nous parlerons de partie « **EXPLOITANT** ».

En tant qu'exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés, dans le cadre de réparations de fuites, pose de canalisations, etc..., la société SAUR se doit aussi d'émettre ce type de demandes.

Nous parlerons de partie « **DECLARANT** ».

COMMUNES	EXPLOITANT					DECLARANT				
	AEP	EU	AEP / EU	NC	TOT	ATU	DT	DICT	DTDICT	TOT
SAINT-JEAN-D'ANGELY	56	5	204	17	282	84	0	0	2	86



ST JEAN D'ANGELY

2023

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement



Table des matières

A. INFORMATIONS GENERALES - STEP DE SAINT JEAN D'ANGELY - MOULINVEAU LA VERGNE.....	147
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	147
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	147
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	149
B.1. LES RACCORDEMENTS	149
B.1.1. Les raccordements domestiques	149
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	149
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	149
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	150
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	150
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	150
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	150
B.4.1. Les postes de relèvement.....	150
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien.....	152
B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	156
B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	156
B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	156
B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	156
B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	156
B.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	157
B.7. LISTE DES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	158
B.8. LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION SUR LES POSTES DE RELEVEMENT.....	158
B.9. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	158
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP DE SAINT JEAN D'ANGELY - MOULINVEAU LA VERGNE.....	159
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	159
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	159
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	159
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	160
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	162
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles.....	162
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	164
C.2.3. La pollution sortante du système de traitement	165
C.2.4. Le calcul des rendements	167
C.2.5. Le suivi bactériologique	168
C.2.6. Le suivi du milieu récepteur.....	168
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	168
C.3.1. Les boues.....	168
C.3.2. Les autres sous-produits.....	170
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	171
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS	171
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	171
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année.....	171
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE.....	171
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	171
C.5.2. Les propositions d'amélioration sur les stations de traitement	171
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	172
Paramètres physicochimiques	172
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	176
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	176
ANNEXE	178
ARRETE	178

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

ANALYSE DE BOUES.....	186
FICHE ALERTE SITUATION DE CRISE OU INCIDENT	204
DIAGNOSTIC EPOUSE.....	208

A. INFORMATIONS GENERALES – STEP DE SAINT JEAN D'ANGELY – MOULINVEAU LA VERGNE

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	050000117347	
Commune	SAINT-JEAN-D'ANGELY			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	0517347R004	
Nom	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mr Fabrice BRISSON – Chef de Secteur			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0517347V004	
Nom	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne			
Lieu d'implantation	SAINT-JEAN-D'ANGELY			
Date de mise en œuvre	1997			
Maître d'ouvrage	ST JEAN D'ANGELY			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	2 000	0	18 000
	Temps pluie	2 000		
Débit de référence	2 242 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		900,48 kg/jour	15 008 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation Désinfection		
File Boue	Type de traitement	Epaississement et déshydratation		
	Filières de traitement	Epanchage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mr Fabrice BRISSON – Chef de Secteur			
Milieu récepteur				
Nom	La Boutonne - Bief Bernouet-Voissay			
Type	Rejet superficiel			

A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Données à récupérer auprès de la commune.

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Saint Jean d'Angely	14/02/12	14/02/12	14/02/12	14/02/12	25/02/2012

- ❖ Schéma directeur d'assainissement : 2012
- ❖ Etude diagnostic : 2012

- ❖ Zonage Eaux Usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : 2012
Nota bene : ce zonage est obligatoire : Article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales.
- ❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) : 2012
Nota bene : ce zonage est obligatoire : Article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales

Indice de connaissance du réseau : Source site SISPEA :

[P202.2B - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées](#) : 91 points

Ouvrages - 2021

Nom de l'ouvrage	Code Sandre	Capacité nominale Equivalents-Habitants	Commune d'implantation	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
Saint Jean d'Angély-Station d'épuration Moulinveau La Vergne	0517347V004	18000	Vergné	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Bief Bernouet-Voissay (Eau douce de surface)

Indicateurs du service - 2015

Tarif et abonnés		Réseau	Collecte	Epuration	Boues	Gestion financière	→ Accéder à la page tarif du service	
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle		
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	1 unité	sans anomalie apparente					
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	91 points	sans anomalie apparente					

Aucune donnée depuis 2015 sur le site SISPEA.

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements
SAINT-JEAN-D'ANGELY	17347	7 172	4 249

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Auto surveillance des rejets
SNATI	Saint Jean d'Angely	Curage – Matière de vidange	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
MILCO S.A.	Saint Jean d'Angely	Agroalimentaire	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Centre Hospitalier	Saint Jean d'Angely	Hospitalière	<input type="checkbox"/> néant <input checked="" type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
SOPEGAR ou JOUBERT	Saint Jean d'Angely	Panneaux de bois	<input type="checkbox"/> néant <input checked="" type="checkbox"/> auto. <input type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
ANGELY NET	Saint Jean d'Angely	Poids Lourd	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
BISCUITERIE JEAN ET LYSETTE	Saint Jean d'Angely	Biscuiterie	<input type="checkbox"/> néant <input type="checkbox"/> auto. <input checked="" type="checkbox"/> conv.	<input type="checkbox"/> macropolluants <input checked="" type="checkbox"/> micropolluants	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

- (3) « néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
« auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
« conv » : Convention de déversement signée.

- (4) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
« macropolluants »: DBO₅, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH₄, N-NO₂, N-NO₃, PT.

B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Repérage d'une connexion entre les réseaux EU et pluvial au niveau de la rue Rose.

Remise en état des anomalies. Il reste encore d'autres points de connexion à détecter.

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**B.3.1. Les contrôles de raccordements**

4 contrôles complets réalisés sur 2023 :

Adresse	Date réalisation	conformité	Commentaire quant au contrôle du raccordement des Eaux Usées (Partie Privée)
40 FG D AUNIS 17400 ST JEAN D ANGELY France	19/05/2023	Branchement raccordé conforme	
18 RUE DE LA PORTE DE NIORT 17400 ST JEAN D ANGELY France	01/09/2023	Branchement raccordé conforme	
3 RUE PRE AUX MOINES 17400 ST JEAN D ANGELY France	22/11/2023	Branchement raccordé non-conforme	défaut d'étanchéité sur une boîte de répartition non conforme
RUE ABRAHAM TESSEREAU 17400 ST JEAN D ANGELY France	08/06/2023	Branchement raccordé conforme	

B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra**Synthèse des passages caméra**

Commune	Linéaire inspecté (ml)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	402

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	12/01/23	Rue Camuzet	6
SAINT-JEAN-D'ANGELY	01/08/23	Avenue de Jarnac	355
SAINT-JEAN-D'ANGELY	18/10/23	Allée d'Aussy	41

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE**B.4.1. Les postes de relèvement**

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Aire Camping-Car	-	2019	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Arcadis 1	0 m ³ /h	2009	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne	12.2 m ³ /h	1997	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Avenue Marennes Granges	18 m ³ /h	1990	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Base nautique	9 m ³ /h	1987	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Camping municipal	18 m ³ /h	1989	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Chaussée de L'Eperon	10 m ³ /h	1975	Oui	Non

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Chemin de La Cité Henri	11 m ³ /h	1999	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Chemin des Portes Ternan	18 m ³ /h	1997	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	1 m ³ /h	2002	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	10 m ³ /h	2002	Non	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	10 m ³ /h	2002	Non	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	10 m ³ /h	2002	Non	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)	10 m ³ /h	2002	Non	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort	11 m ³ /h	2007	Non	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Cité Point Jour	10 m ³ /h	1989	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage de La Grenoblerie	38 m ³ /h	2001	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Faubourg Saint Eutrope 2	-	2020	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Faubourg St Eutrope	9.7 m ³ /h	2005	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Faubourg Taillebourg n°1	11.5 m ³ /h	1988	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Faubourg Taillebourg n°2	10.8 m ³ /h	1990	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	125 m ³ /h	1997	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Impasse de l'Eperon	10 m ³ /h	1997	Non	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Impasse du Lare	14.04 m ³ /h	2001	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Impasse Sarragot	10 m ³ /h	1996	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Impasse Taillebourg	10 m ³ /h	2005	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage La Grenoblerie 2	-	2017	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage La Renardière	26 m ³ /h	2007	Non	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Le Graveau n°2	20 m ³ /h	1997	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg	10 m ³ /h	1993	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Moulinveau Village	10 m ³ /h	1999	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Petit Fossemagne	29 m ³ /h	2007	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Quai Bernouet Le Chalet	5.5 m ³ /h	1998	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Quai Bernouet le Port	18 m ³ /h	1991	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Rue du Coi	10 m ³ /h	1997	Non	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Rue Lacoue	10 m ³ /h	1995	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort	10 m ³ /h	1999	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage ZAC Moulinveau II	20 m ³ /h	1996	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage ZAD de Moulinveau I	35 m ³ /h	1985	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage ZI du Graveau	18 m ³ /h	1990	Oui	Non
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Relevage zone Arcadis 2	-	2019	Non	Non

B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Linéaire Unitaire (ml)	Total (ml)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	5690	0	0	5690

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/03/23	Rue de la Porte de Niort	813
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/07/23	Place de la Liberté	51
SAINT-JEAN-D'ANGELY	18/07/23	Avenue du General de Gaulle	527
SAINT-JEAN-D'ANGELY	25/07/23	Avenue du General de Gaulle	991
SAINT-JEAN-D'ANGELY	01/08/23	Avenue de Jarnac	561
SAINT-JEAN-D'ANGELY	09/08/23	Faubourg Saint Eutrope	872
SAINT-JEAN-D'ANGELY	10/08/23	Faubourg Saint Eutrope	1180
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/10/23	Rue des Vieilles Fees	330
SAINT-JEAN-D'ANGELY	18/10/23	Allée d'Aussy	41
SAINT-JEAN-D'ANGELY	23/11/23	Rue des Vieilles Fees	324

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Curage EU	6	163
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Débouchage Hydro Branchement	1	0
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Débouchage Hydro EU	3	80
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Débouchage Hydro UN	1	20
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Débouchage Rior Branchement	5	0
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Débouchage Rior EP	1	0
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Débouchage Rior EU	49	0
SAINT-JEAN-D'ANGELY	Débouchage Rior UN	1	0
Total		67	263

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/02/23	Rue Sarragot
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/10/23	Boulevard Joseph Lair
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/04/23	Boulevard Joseph Lair
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/04/23	Rue du 4 Septembre
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/01/23	Rue Anne Marie Dubreuil
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/04/23	Boulevard Joseph Lair
SAINT-JEAN-D'ANGELY	18/09/23	Rue Abraham Tessereau
SAINT-JEAN-D'ANGELY	18/11/23	Avenue de Port Mahon
SAINT-JEAN-D'ANGELY	20/03/23	Avenue du Point du Jour
SAINT-JEAN-D'ANGELY	22/09/23	Rue de l'Hôtel de Ville
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/05/23	Rue de Verdun
SAINT-JEAN-D'ANGELY	27/05/23	Place de la Liberté
SAINT-JEAN-D'ANGELY	29/03/23	Rue Rose
SAINT-JEAN-D'ANGELY	29/04/23	Place de l'Hotel de Ville

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/01/23	Rue Anne Marie Dubreuil
SAINT-JEAN-D'ANGELY	20/01/23	Quai de Bernouet
SAINT-JEAN-D'ANGELY	20/01/23	Quai de Bernouet
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/01/23	Faubourg de Niort
SAINT-JEAN-D'ANGELY	30/01/23	Rue des Jacobins
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/02/23	Rue Sarragot
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/02/23	Rue Laennec
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/02/23	Rue Laennec
SAINT-JEAN-D'ANGELY	14/02/23	Rue du Fief du Chene
SAINT-JEAN-D'ANGELY	15/02/23	Rue du 11 Novembre
SAINT-JEAN-D'ANGELY	16/02/23	Rue du Minage
SAINT-JEAN-D'ANGELY	23/02/23	Place de l'Hotel de Ville
SAINT-JEAN-D'ANGELY	23/03/23	Rue de Besse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	25/03/23	Boulevard Joseph Lair
SAINT-JEAN-D'ANGELY	29/03/23	Rue de Besse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	29/03/23	Rue de Besse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/04/23	Rue Louis Audouin Dubreuil
SAINT-JEAN-D'ANGELY	04/04/23	-
SAINT-JEAN-D'ANGELY	04/04/23	Boulevard Joseph Lair
SAINT-JEAN-D'ANGELY	05/04/23	Rue du 4 Septembre
SAINT-JEAN-D'ANGELY	12/04/23	Rue de l'Hôtel de Ville
SAINT-JEAN-D'ANGELY	14/04/23	Rue Rose
SAINT-JEAN-D'ANGELY	17/04/23	Quai de Bernouet
SAINT-JEAN-D'ANGELY	04/05/23	Rue du Minage
SAINT-JEAN-D'ANGELY	05/05/23	Rue des Iris
SAINT-JEAN-D'ANGELY	12/05/23	Rue Michel Texier
SAINT-JEAN-D'ANGELY	17/05/23	-
SAINT-JEAN-D'ANGELY	22/05/23	-
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/05/23	Rue de Verdun
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/05/23	Rue France III
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/05/23	Rue de Verdun
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/05/23	Cite Pas du Lièvre
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/05/23	Place de la Liberté
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/06/23	Rue Jelu
SAINT-JEAN-D'ANGELY	13/06/23	Rue France III
SAINT-JEAN-D'ANGELY	13/06/23	Boulevard Joseph Lair
SAINT-JEAN-D'ANGELY	13/06/23	Boulevard Joseph Lair

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	23/06/23	Boulevard Joseph Lair
SAINT-JEAN-D'ANGELY	30/06/23	Rue du Minage
SAINT-JEAN-D'ANGELY	04/07/23	Rue Camuzet
SAINT-JEAN-D'ANGELY	05/07/23	Rue Camuzet
SAINT-JEAN-D'ANGELY	21/08/23	Avenue de Port Mahon
SAINT-JEAN-D'ANGELY	22/08/23	Avenue de Port Mahon
SAINT-JEAN-D'ANGELY	23/08/23	Avenue de Saintes
SAINT-JEAN-D'ANGELY	27/08/23	Quai de Bernouet
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/09/23	Allée d'Aussy
SAINT-JEAN-D'ANGELY	18/10/23	Allée d'Aussy
SAINT-JEAN-D'ANGELY	18/10/23	Allée d'Aussy
SAINT-JEAN-D'ANGELY	20/10/23	Rue Abraham Tessereau
SAINT-JEAN-D'ANGELY	20/10/23	Rue Abraham Tessereau
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Rue Roger Menaud
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/11/23	Faubourg de Taillebourg
SAINT-JEAN-D'ANGELY	28/11/23	Avenue de Jarnac
SAINT-JEAN-D'ANGELY	15/12/23	Rue des Urneaux
SAINT-JEAN-D'ANGELY	19/12/23	Rue de l'Hôtel de Ville
SAINT-JEAN-D'ANGELY	20/12/23	Faubourg de Niort

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
SAINT-JEAN-D'ANGELY	74

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/08/23	Relevage Chemin de La Cité Henri
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/08/23	Relevage Faubourg Taillebourg n°1
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/08/23	Relevage Faubourg Taillebourg n°2
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/08/23	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/08/23	Relevage Rue Lacoue
SAINT-JEAN-D'ANGELY	02/08/23	Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage Chemin de La Cité Henri
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage Cité Point Jour
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage Faubourg St Eutrope
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage Impasse de l'Eperon
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage Petit Fossemagne
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage Rue Lacoue
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage Za Ville Sud Avenue de Rochefort
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage ZI du Graveau
SAINT-JEAN-D'ANGELY	03/11/23	Relevage zone Arcadis 2
SAINT-JEAN-D'ANGELY	05/05/23	Relevage Cité des fleurs (Myosotis)
SAINT-JEAN-D'ANGELY	05/05/23	Relevage Impasse des iris
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/07/23	Relevage Arcadis 1
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/07/23	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/07/23	Relevage Cité Point Jour
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/07/23	Relevage Impasse des violettes
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/07/23	Relevage Moulinveau Village
SAINT-JEAN-D'ANGELY	06/10/23	Relevage ZAD de Moulinveau I
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage Arcadis 1
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage Avenue Marennes Granges
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage Impasse de l'Eperon
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage Impasse Sarragot

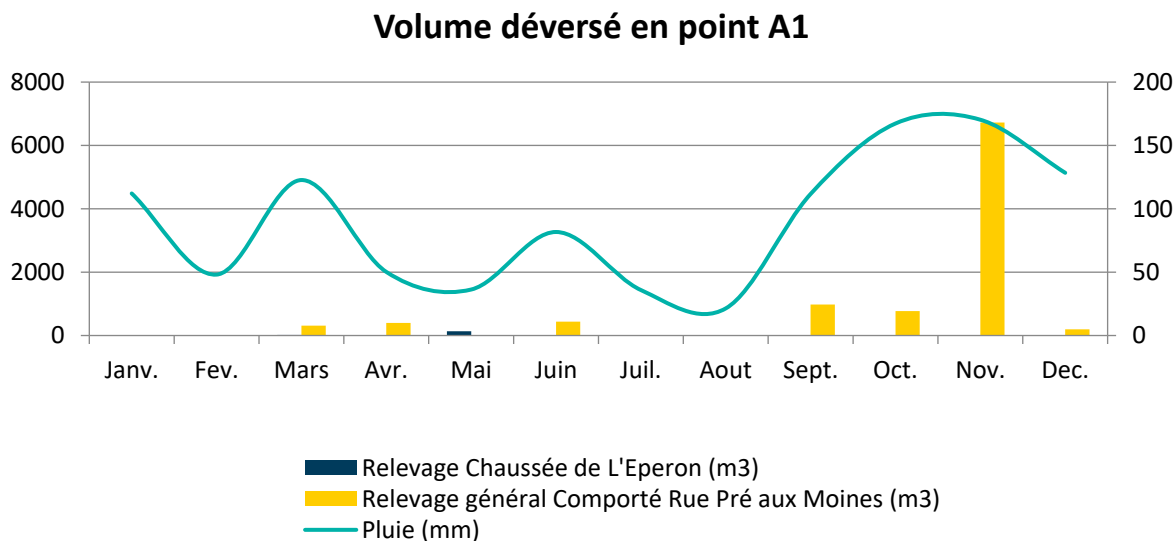
AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
 Reçu le 01/07/2024

Commune	Date	Adresse
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage La Renardière
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage Le Graveau n°2
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage Rue du Coi
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage ZAC Moulinveau II
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/02/23	Relevage ZI du Graveau
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/08/23	Relevage Chaussée de L'Eperon
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/08/23	Relevage de La Grenoblerie
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/08/23	Relevage Le Graveau n°2
SAINT-JEAN-D'ANGELY	07/08/23	Relevage zone Arcadis 2
SAINT-JEAN-D'ANGELY	08/02/23	Relevage Base nautique
SAINT-JEAN-D'ANGELY	08/02/23	Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort
SAINT-JEAN-D'ANGELY	08/02/23	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg
SAINT-JEAN-D'ANGELY	08/02/23	Relevage Moulinveau Village
SAINT-JEAN-D'ANGELY	08/02/23	Relevage ZAD de Moulinveau I
SAINT-JEAN-D'ANGELY	12/06/23	Relevage Rue du Coi
SAINT-JEAN-D'ANGELY	21/06/23	Relevage ZAC Moulinveau II
SAINT-JEAN-D'ANGELY	21/06/23	Relevage ZAD de Moulinveau I
SAINT-JEAN-D'ANGELY	23/11/23	Relevage l'Ethore Faubourg Taillebourg
SAINT-JEAN-D'ANGELY	23/11/23	Relevage ZAC Moulinveau II
SAINT-JEAN-D'ANGELY	25/09/23	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/09/23	Relevage Avenue Marennes Granges
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/09/23	Relevage Base nautique
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/09/23	Relevage Chaussée de L'Eperon
SAINT-JEAN-D'ANGELY	26/09/23	Relevage Impasse Sarragot
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Avenue Jarnac Fossemagne
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Camping municipal
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Chemin des Portes Ternan
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Cité Pas du Lièvre Rte de Niort
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Cité Point Jour
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Faubourg St Eutrope
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage La Renardière
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Petit Fossemagne
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Quai Bernouet Le Chalet
SAINT-JEAN-D'ANGELY	31/07/23	Relevage Quai Bernouet le Port
SAINT-JEAN-D'ANGELY	29/01/203	Impasse SARRAGOT
SAINT-JEAN-D'ANGELY	04/01/23	Rue du Coi
SAINT-JEAN-D'ANGELY	12/06/23	Rue du Coi
SAINT-JEAN-D'ANGELY	24/04/23	Av. de JARNAC
SAINT-JEAN-D'ANGELY	24/04/23	Petit Fossemagne
SAINT-JEAN-D'ANGELY	25/04/23	Quai de Bernouet
SAINT-JEAN-D'ANGELY	27/04/23	Ternant
SAINT-JEAN-D'ANGELY	17/04/23	ZA Moulinveau
SAINT-JEAN-D'ANGELY	18/04/23	ZA Moulinveau
SAINT-JEAN-D'ANGELY	05/05/23	Rue des Iris
SAINT-JEAN-D'ANGELY	04/05/23	Cité des Fleurs
SAINT-JEAN-D'ANGELY	25/09/23	PRG

B.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE**B.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte**

Pour les déversements des points A1 :



Les déversements sont liés à des épisodes pluviométriques.

B.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	Relevage Chaussée de L'Eperon	0	0	19	6	134	0	0	0	0	0	0	0	159
	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	3	3	310	398	0	440	9	0	977	772	6 724	195	9 825
PLUIE (mm)	Relevage Chaussée de L'Eperon	119	48	123	57	37	82	39	22	113	186	177	128	1 131
	Relevage général Comporté Rue Pré aux Moines	0	48	123	57	37	82	39	22	113	186	177	128	1 012
	STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne	119	48	123	57	37	82	39	22	113	186	177	128	1 131

B.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

- Sans objet en 2023

B.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

- Sans objet en 2023.

B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Sur le système de collecte :

A noter que les déversoirs d'orage doivent être équipés de dispositif d'autosurveillance suivant les règles suivantes :

- ❖ **A1= déversoir d'orage, du système de collecte** : tout ouvrage de rejet équipant un système de collecte et permettant le déversement des eaux usées circulant dans le système de collecte vers le milieu récepteur. Un trop plein de poste de pompage est considéré comme un déversoir d'orage.
- ❖ **A2= déversoir en tête de station** : ouvrage de rejet de la station de traitement des eaux usées permettant une surverse de tout ou partie de la totalité des eaux usées vers le milieu récepteur avant leur entrée dans la filière de traitement afin de la protéger contre d'éventuelles surcharges hydrauliques. Ce point A2 peut être situé à une grande distance en amont de la station.

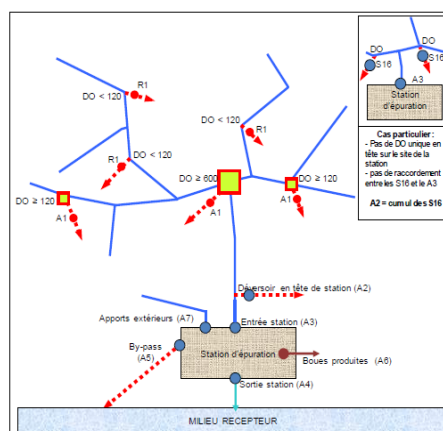
Point réglementaire	Charge reçue par le déversoir d'orage exprimé en kg DBO5/j	Surveillance Réglementaire
A1	120 kg/j <DO ≤ 600 kg/j	Estimation des périodes de déversements et des débits rejetés
A1	DO > 600 kg/j	Mesure en continu des débits et estimation de la charge polluante (MES, DCO)
A2	DO > 120 kg/j	Mesure de débit en continu et des paramètres prévus à l'article 19 et figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 22 juin 2007 (MES, DBO5, DCO, NTK, ...)

Identification des points :

- ✓ **Point A1** : Poste de Relevage « Chaussée de l'éperon » : 120 kg/j <DO ≤ 600 kg/j.
- ✓ **Point A1** : Poste de Relevage Général « Pré aux moines » : 120 kg/j <DO ≤ 600 kg/j.

→ Ces postes de relevage sont équipés de dispositif permettant d'estimer les périodes de déversements et les débits rejetés.

→ La station d'épuration ne dispose pas de déversoir en tête de station.



Exemple de schéma SANDRE des points de déversements

B.7. LISTE DES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

- Passage au trop plein du PR Chaussée de l'Eperon le 10/05/2023.
- Bouchage régulier du réseau au niveau du carrefour rue Joseph Lair et rue André Rabault.
- Bouchage régulier rue de la Grosse Horloge dû à une faible pente et à la présence de « chaussette » de réparation qui se détachent.

Récapitulatif des échanges avec la DDTM lors de épisodes pluvieux de fin 2023

DATE	heures (8h/17h)	COLLECTIVITE	exploit	commune	rues, secteurs, hameau	EPCI	abonn	espace pu	milieu naturel	onhylicul	constaté	à venir	commentaires
08/11/2023	8H	ST JEAN ANGELY	SAUR	ST JEAN ANGELY	PR/STEP	ST JEAN ANGELY	non	x	x		x	x	La Boutonne déborde et remplit le réseau gravitaire par des trop plein; Le PRG passe ponctuellement au trop plein et le bassin tampon de la station passe au trop plein. Traitement dégradé.
09/11/2023	8H	ST JEAN ANGELY	SAUR	ST JEAN ANGELY	PR/STEP	ST JEAN ANGELY	non	x	x		x	x	La situation reste identique. La Boutonne déborde et remplit le réseau gravitaire par des trop plein; Le PRG passe ponctuellement au trop plein et le bassin tampon de la station passe au trop plein. Traitement dégradé.
10/11/2023	9H	ST JEAN ANGELY	SAUR	ST JEAN ANGELY	PR/STEP	ST JEAN ANGELY	non	x	x		x	x	La situation reste identique. La Boutonne déborde et remplit le réseau gravitaire par des trop plein; Le PRG passe ponctuellement au trop plein et le bassin tampon de la station passe au trop plein. Traitement dégradé.
13/11/2023	9h30	ST JEAN ANGELY	SAUR	ST JEAN ANGELY	PR/STEP	ST JEAN ANGELY	non	x	x		x	x	La situation reste identique. La Boutonne déborde et remplit le réseau gravitaire par des trop plein; Le PRG passe ponctuellement au trop plein et le bassin tampon de la station passe au trop plein. Traitement dégradé. La boutonne remplit les réseaux des postes Quai de Bernouet et Faubourg Taillebourg
16/11/2023	9h30	ST JEAN ANGELY	SAUR	ST JEAN ANGELY	PR/STEP	ST JEAN ANGELY	non	x	x		x	x	La situation a évoluée. La Boutonne a baissée. Nous avons arrêté plusieurs postes pour soulager le réseau sur le bassin versant du PR Quai de Bernouet et ce matin le poste a nettement baissé. Nous allons pouvoir ballonner le trop plein. Au niveau du bassin versant FAUBOURG TAILLEBOURG le niveau a également baissé. Le PRG passe ponctuellement au trop plein. Le bassin tampon de la station n'a débordé qu'une heure sur la journée d'hier et son niveau est actuellement en dessous de plus de 2m du niveau du trop plein. Le traitements'est amélioré. Conforme au niveau nH4, nO3 et pt
20/11/2023	9h30	ST JEAN ANGELY	SAUR	ST JEAN ANGELY	PR/STEP	ST JEAN ANGELY	non	x	x		x	x	La Boutonne continue de baisser. * Bassin versant PR Quai de Bernouet : Plusieurs PR dans la zone inondée, ont été arrêtés pour permettre de soulager le réseau sur le bassin versant du PR Quai de Bernouet et éviter les débordements dans les habitations. PR à l'arrêt: Camping Municipal, Le Chalais, Base Nautique, Marennes Granges et Camping Car * Bassin versant Faubourg Taillebourg : le niveau a également baissé * PRG ne passe plus au trop plein.
21/11/2023	9H00	ST JEAN ANGELY	SAUR	ST JEAN ANGELY	STEP	ST JEAN ANGELY	non						* STEP : Le bassin tampon ne débordé plus depuis le 17/11. Débit encore élevé, mais en baisse. Amélioration du traitement. Effluent conforme en sortie en NH ⁴ , NO ₃ et PF Débit de 2000m ³ /sur le week end. LE 20/10/2023 débit de : 1700M ³ /j et bassin tampon à 2.5m en dessous du trop plein.

B.8. LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

Projet de réhabilitation du PR Chaussée de l'Eperon.

B.9. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Le système de collecte dispose de déversoir ou trop plein susceptible de rejeter au milieu naturel.

À noter la présence de volumes excédentaires lors notamment de phénomènes pluvieux importants.

Une étude diagnostic du réseau serait à envisager.

Identification et recensement des points :

- ✓ **Point A1** : Poste de Relevage « Chaussée de l'éperon » : 120 kg/j <DO ≤ 600 kg/j.
- ✓ **Point A1** : Poste de Relevage Général « Pré aux moines » : 120 kg/j <DO ≤ 600 kg/j.

→ Ces postes de relevage susceptible de rejeter au milieu naturel une charge de pollution > 120 kg DBO₅ sont équipés de dispositif permettant d'estimer les périodes de déversements et les débits rejetés.

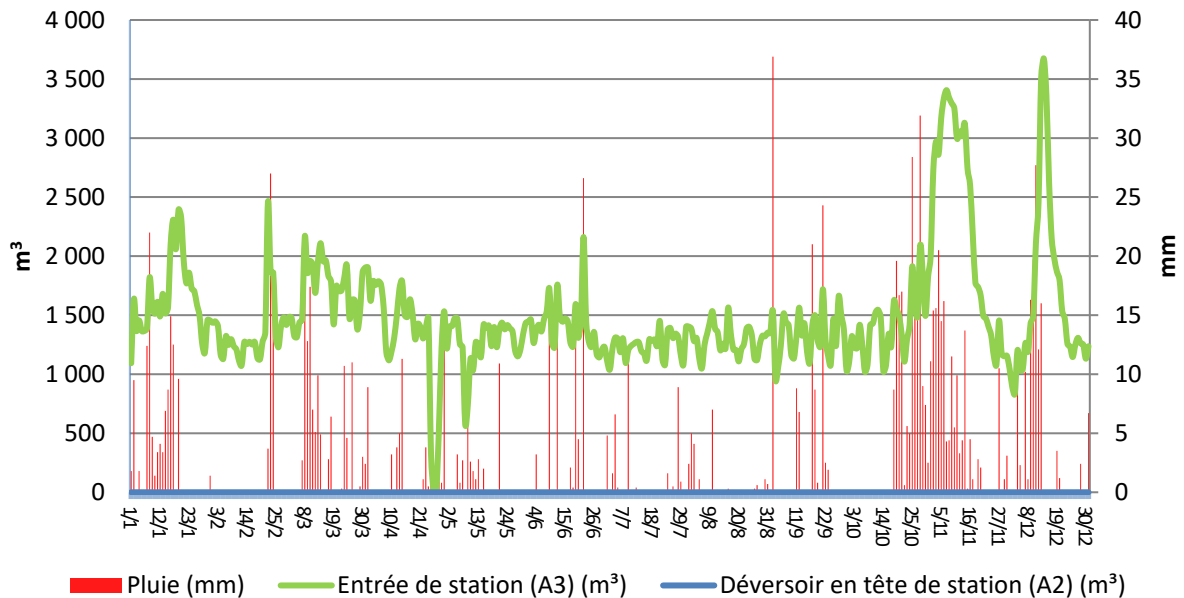
L'estimation de la charge de pollution n'est pas requise.

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP DE SAINT JEAN D'ANGELY – MOULINVEAU LA VERGNE

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



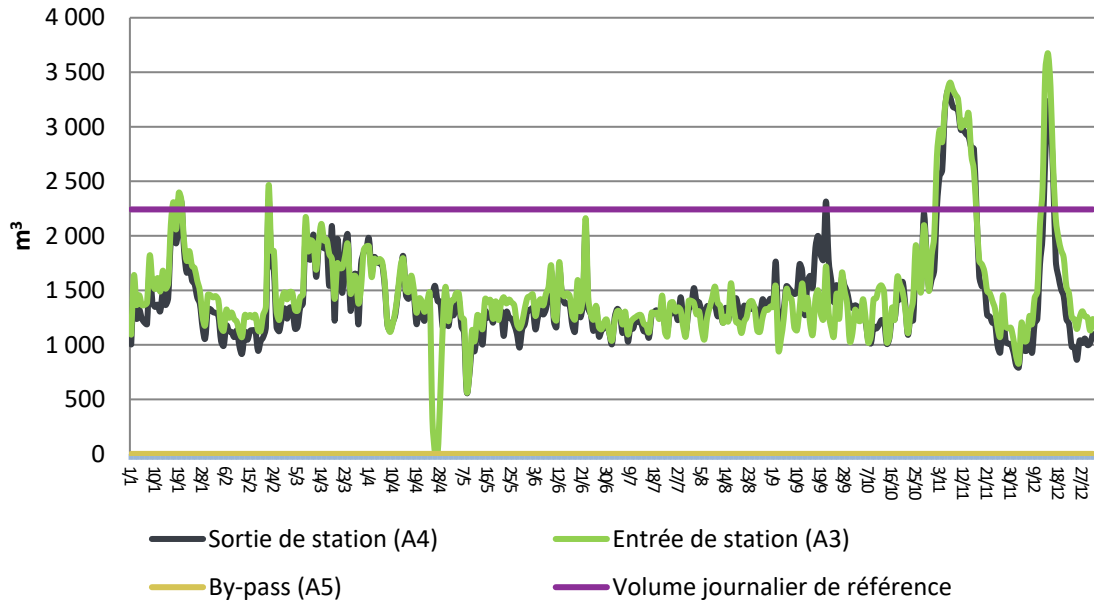
Commentaires sur les volumes entrants :

Les données de débits collectées en entrée de la Step de Saint Jean d'Angély proviennent de la télésurveillance.

Au regard du graphe ci-dessus, les données en entrée de la station de traitement de Saint Jean d'Angély sont corrélées aux périodes pluvieuses. En effet, le volume maximal enregistré en 2023 est de 3 600 m³/j, soit 184 % de la capacité hydraulique nominale de la station (2 000 m³/j). Et à l'année, le volume moyen enregistré est de 1 492 m³/j, soit 75 % de la capacité nominale de la station

C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



Commentaires sur les volumes sortants :

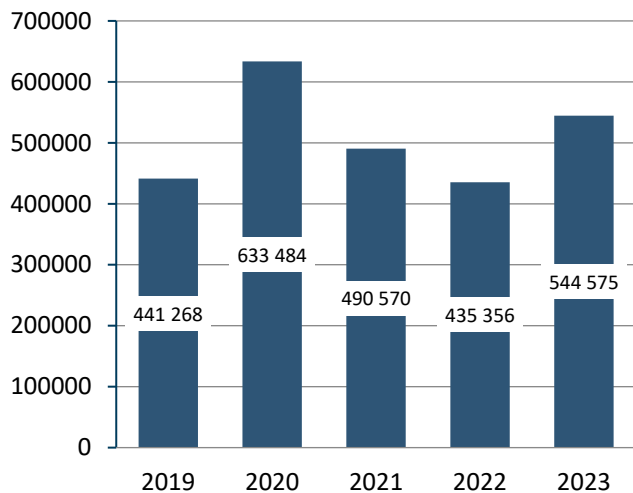
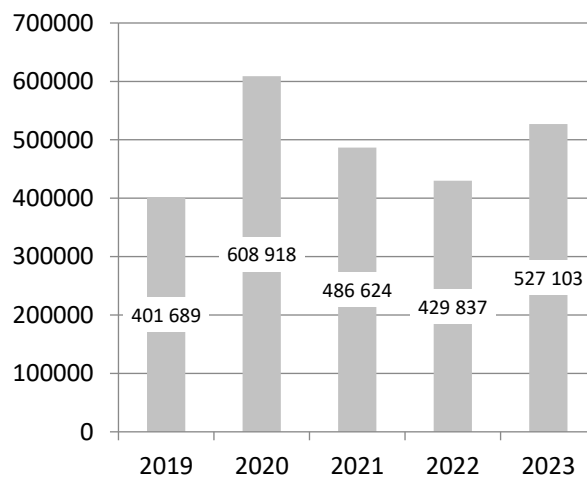
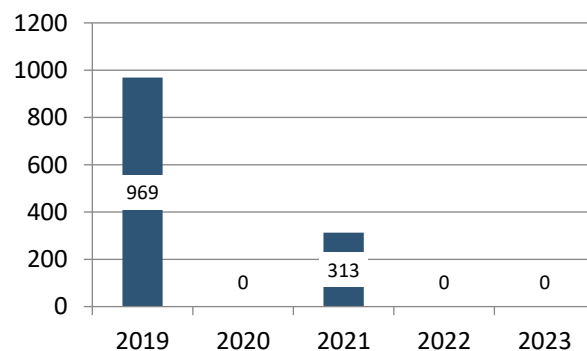
Les données de volumes en Sortie de la STEP de Saint Jean d'Angély sont issues de la télésurveillance.

Nous constatons une cohérence entre les volumes en entrée et en sortie de la Step.

L'écart des volumes en entrée et en sortie a été respecté (4.9 %) selon les exigences de l'Agence de l'Eau (< 10%).

C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2019	29 973	29 058	30 617	23 345	29 623	27 930	29 122	30 159	31 068	35 986	71 845	72 542	441 268
	2020	49 230	44 199	49 826	42 634	45 262	43 958	50 474	60 992	60 074	65 465	52 461	68 909	633 484
	2021	66 554	59 280	39 099	35 326	33 564	33 402	38 870	35 093	36 311	36 283	34 930	41 858	490 570
	2022	40 300	31 755	32 167	33 559	35 391	36 270	33 978	33 226	38 569	38 507	42 054	39 580	435 356
	2023	51 079	37 927	52 833	40 030	39 385	42 214	38 430	40 054	39 685	43 763	68 130	51 045	544 575
Sortie de station (A4) (m3)	2019	30 026	27 992	8 710	18 404	27 642	25 930	27 229	28 285	29 496	35 304	71 695	70 976	401 689
	2020	47 851	44 919	48 099	39 636	41 498	41 165	47 854	58 608	56 706	61 808	51 845	68 929	608 918
	2021	62 856	54 696	34 662	31 687	36 066	36 130	38 684	36 715	37 438	37 545	36 933	43 212	486 624
	2022	41 533	33 631	34 971	35 600	36 013	36 137	34 348	31 168	35 443	34 486	38 922	37 585	429 837
	2023	46 639	33 796	51 096	44 149	36 172	39 958	37 728	41 570	47 228	41 811	63 890	43 066	527 103
By-pass (A5) (m3)	2019	465	169	0	151	88	2	1	2	0	0	91	0	969
	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2021	0	176	137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	313
	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pluie (mm)	2019	61,6	20,2	43,5	62,8	35,6	37,6	21,9	26,6	75,6	87,9	86,6	92,6	652,5
	2020	108,8	49,6	100,4	39,9	83,9	65,8	1	53,7	47,6	150,4	26,6	164,9	892,6
	2021	118,6	58,7	15,4	16,9	58,3	118,2	31,1	30,9	33,2	76,5	30,5	94,4	682,7
	2022	43,6	21,4	31,7	36,6	13,9	78,3	11,1	30,6	51,7	54	82,8	57,7	513,4
	2023	118,7	48,1	122,7	55,3	36,3	81,7	37,9	23	111,7	184	175,8	128,9	1 124,1

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³****Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³****Evolution du volume annuel
By Pass de station (A5) en m³****Commentaires sur l'évolution des volumes totaux sur une période de 5 ans :**

Ces données sont obtenues grâce à la télégestion.

Nous observons une augmentation importante des volumes totaux annuels en Entrée et en sortie par rapport aux volumes en 2022.

C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r/V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire (V_e : entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

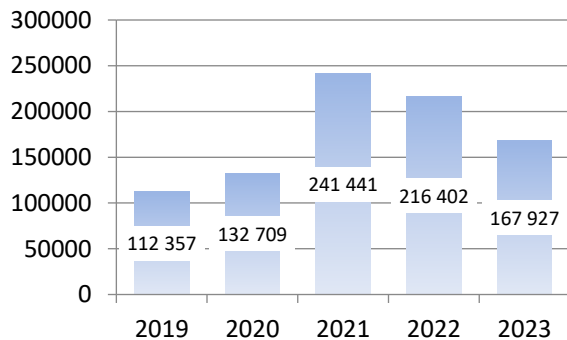
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

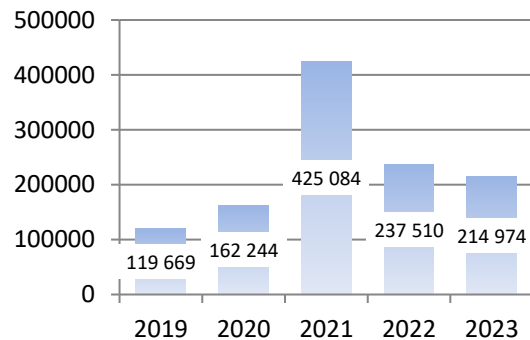
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge $\text{kg /an} = [\text{moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m}^3) + \text{moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m}^3)] \times 365 /1000$

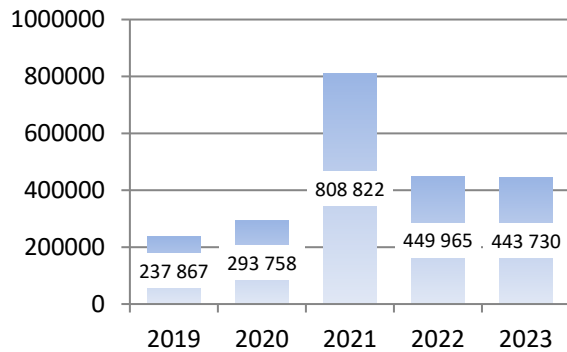
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



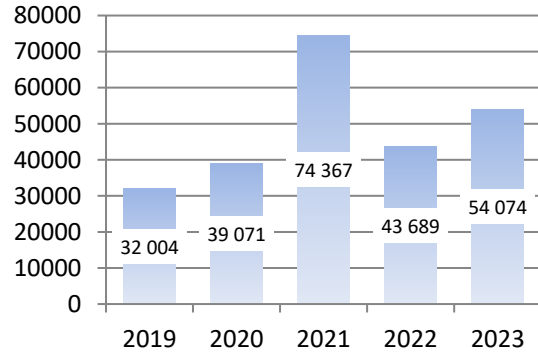
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



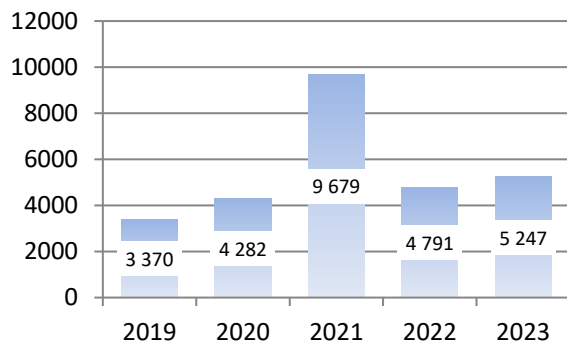
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



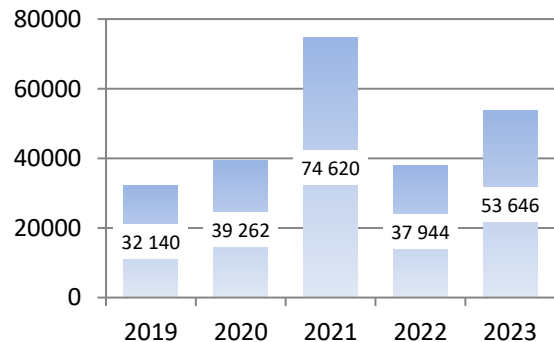
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Commentaires sur l'évolution des charges :

Nous notons une légère diminution des charges annuelles entrantes sur la STEP de Saint Jean d'Angély, en 2023 sur les paramètres de DBO5, DCO, MES et phosphore. A l'exception de l'azote, qui présente une diminution.

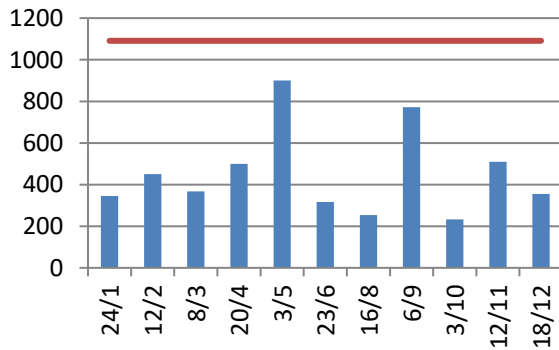
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

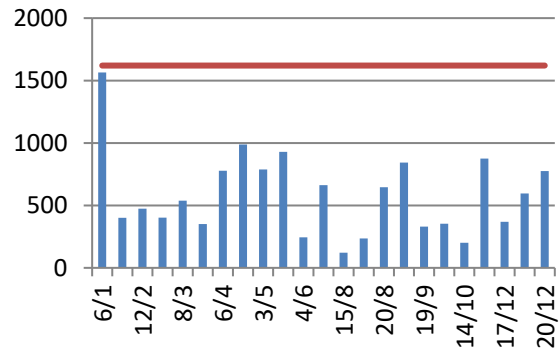
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire $Fe \text{ kg/j} = \text{Concentration réglementaire } Ce \text{ (mg/L)} \times \text{Volume réglementaire entrée } Ve \text{ (m}^3) / 1000$

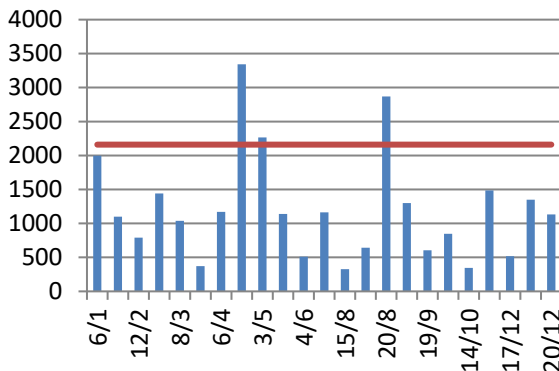
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



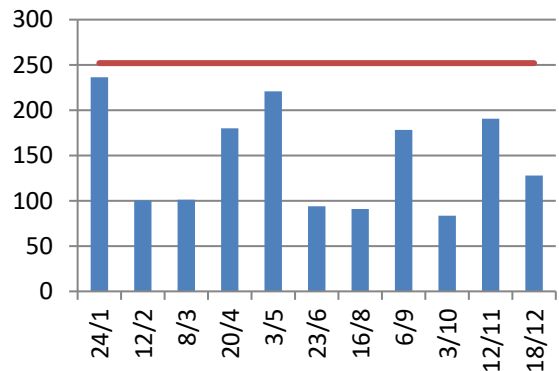
**Charge entrante
MES en kg/j**



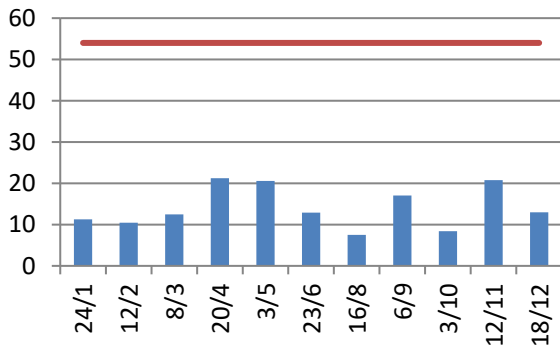
**Charge entrante
DCO en kg/j**



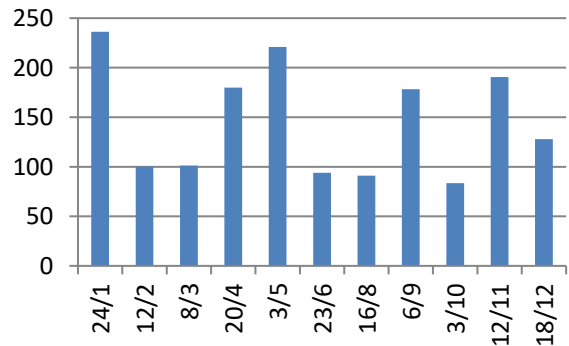
**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



Commentaires sur les charges entrantes :

Aucun dépassement des capacités nominales n'est observé sur la STEP de Saint Jean en 2023 sauf sur le paramètre DCO qui présente des dépassements de capacités nominales au 20/04, 03/05 et 20/08.

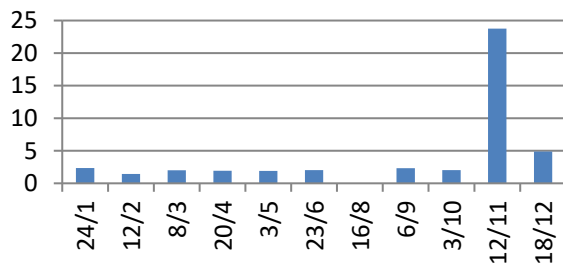
La charge maximale reçue est de 900.48 kg/j de DBO5 soit 82.5 % de la charge nominale de la station (1 091 kg/j de DBO5) et la charge moyenne reçue est de 454.9 kg/j de DBO5 soit 42% de la charge nominale.

C.2.3. La pollution sortante du système de traitement

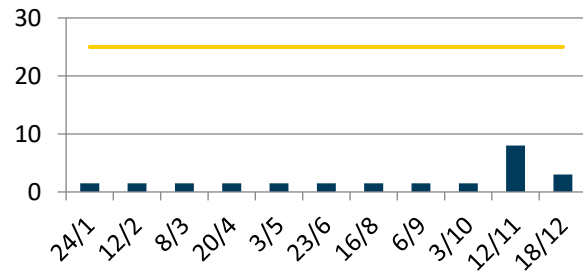
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

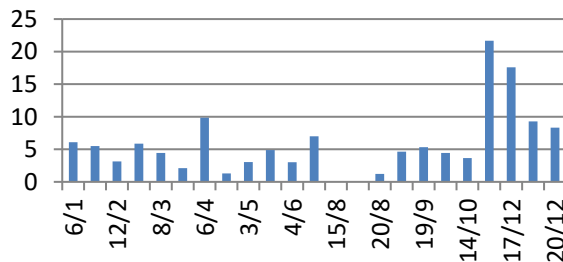
**Charge sortante
DBO5 en kg/j**



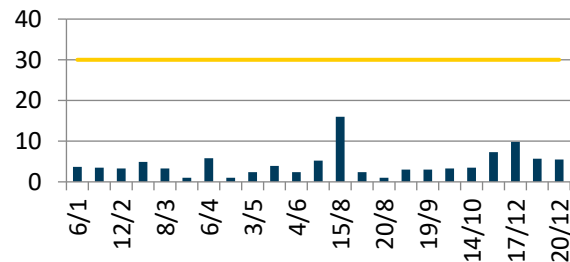
**Concentration sortante DBO5 en
mg/l**



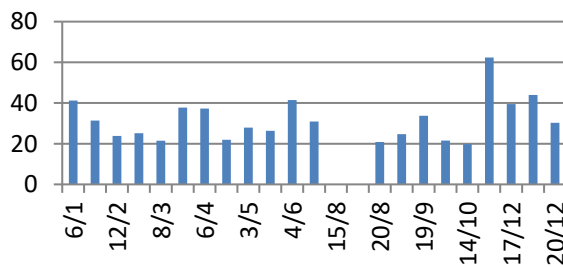
**Charge sortante
MES en kg/j**



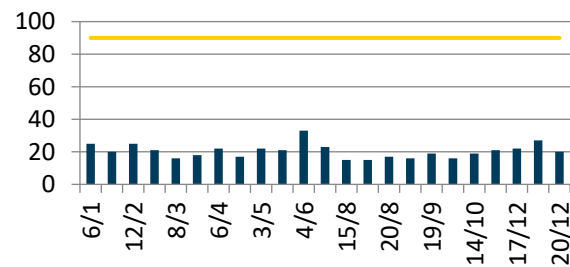
**Concentration sortante MES en
mg/l**



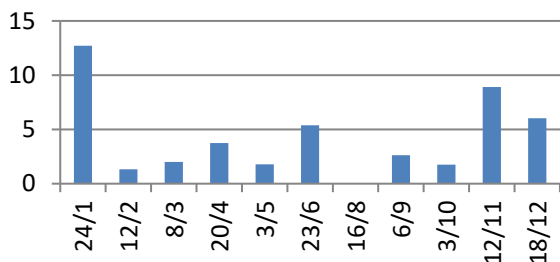
**Charge sortante
DCO en kg/j**



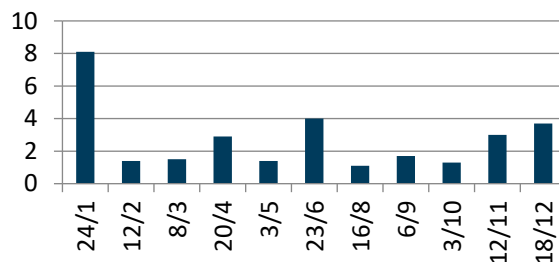
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



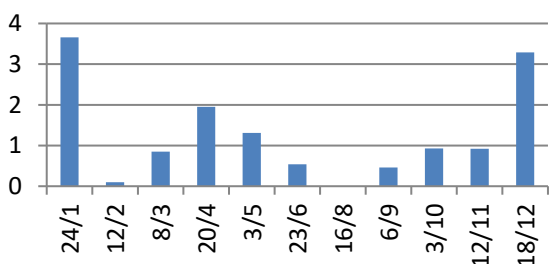
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



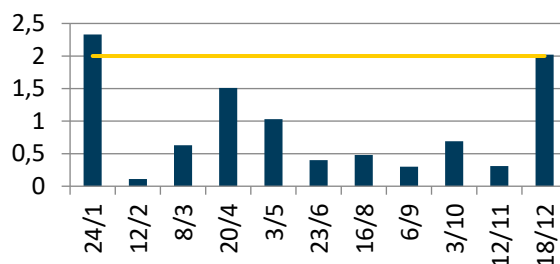
**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**



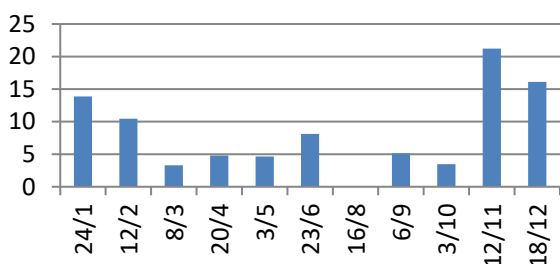
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



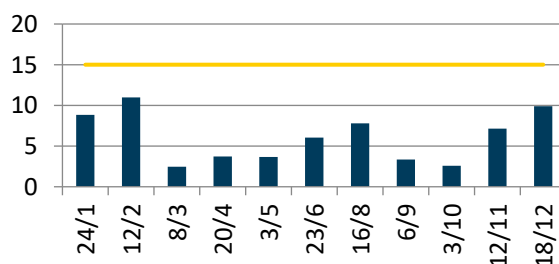
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



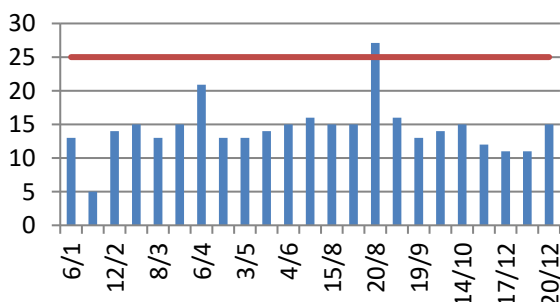
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



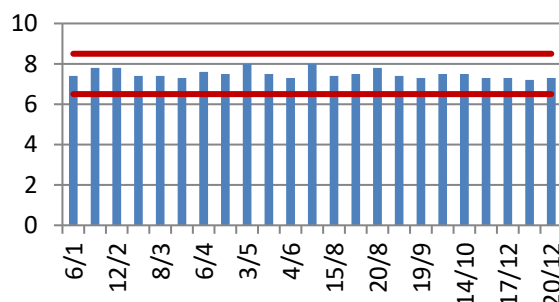
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



Commentaires sur les pollutions sortantes :

Le suivi des charges sortantes met en évidence le respect des normes de la conformité du rejet sur l'ensemble des paramètres de l'installation.

Un dépassement sur le paramètre de la température a été noté en période estivale.

Deux dépassements de phosphore sont notés au bilan du 24/1 (2.33 mg/l) et celui du 18/12 (2.02 mg/l), expliqués par une quantité insuffisante de réactif due à un retard de livraison. Cependant, la

moyenne à l'année (0.89 mg/l) respecte la moyenne annuelle (2 mg/l) donc la station est conforme sur ce paramètre.

C.2.4. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

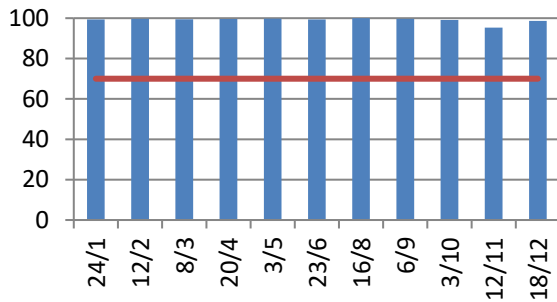
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

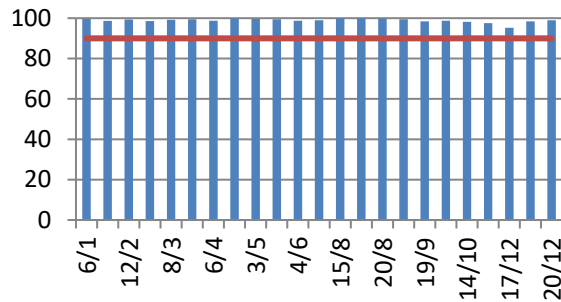
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

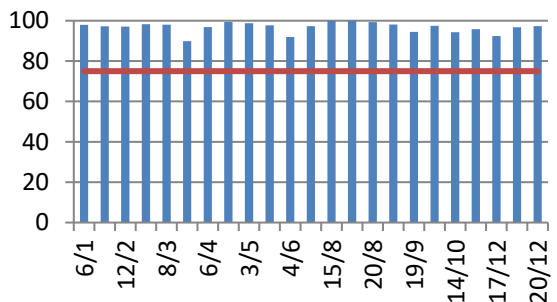
Rendement DBO5 en %



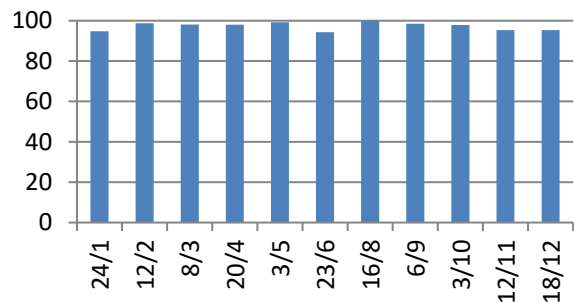
Rendement MES en %



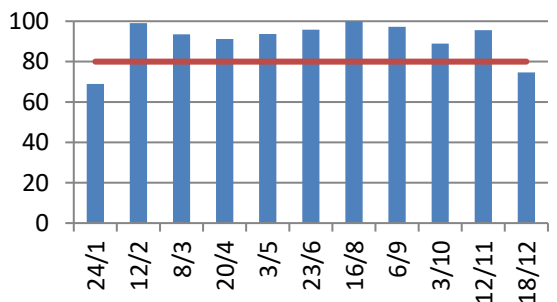
Rendement DCO en %



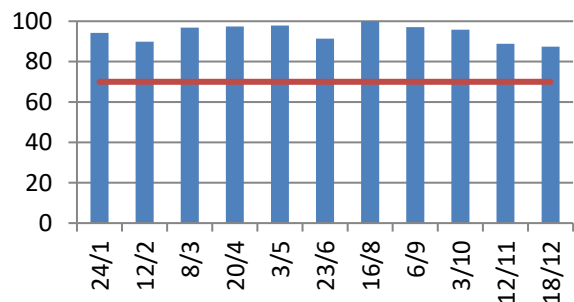
Rendement Azote Kjeldahl en %



Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



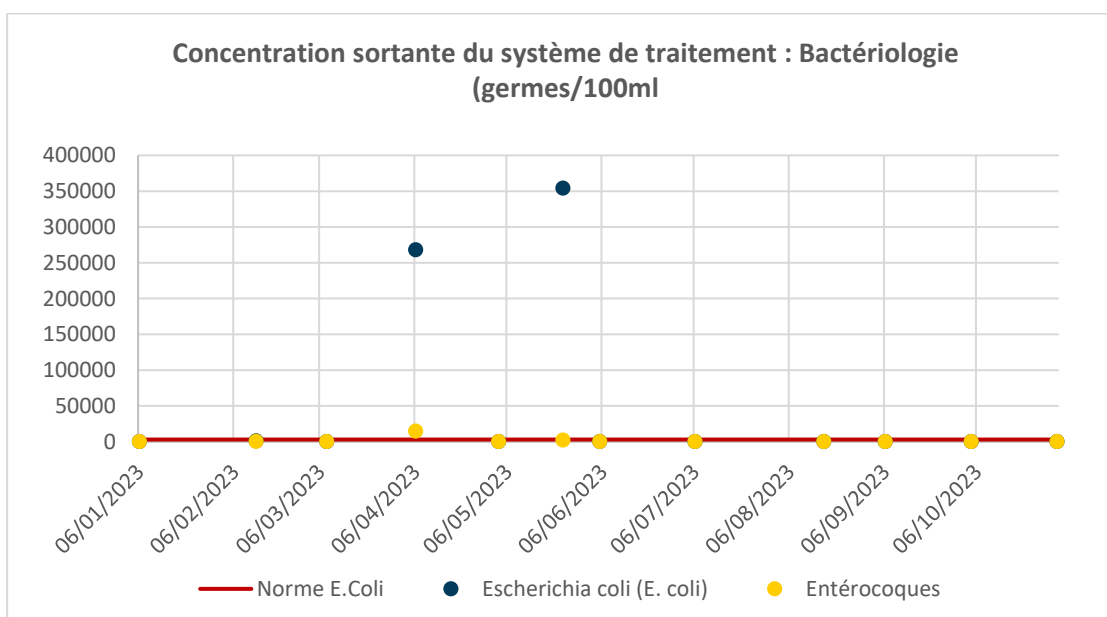
Commentaire sur les rendements :

Les rendements obtenus sont satisfaisants sur cette installation.

C.2.5. Le suivi bactériologique

STEP de Saint Jean D'Angély - Moulinveau La Vergne

Date	Type	Entérocoques Unité : N/100 ml	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
06/01/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40
13/02/2023	A4 - Sortie de station (R)	204	919
08/03/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40
06/04/2023	A4 - Sortie de station (R)	14 500	268 000
03/05/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40
24/05/2023	A4 - Sortie de station (R)	2 130	354 000
05/06/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40
06/07/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40
17/08/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40
06/09/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40
04/10/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40
01/11/2023	A4 - Sortie de station (R)	<40	<40



Commentaire sur le suivi bactériologique des rejets :

Pas de problème d'exploitation spécifique noté pouvant expliquer les valeurs bactériologiques observées. Problème d'inversion d'échantillon ou d'analyses labo ?

C.2.6. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet – Aucun suivi n'est réalisé sur le milieu récepteur

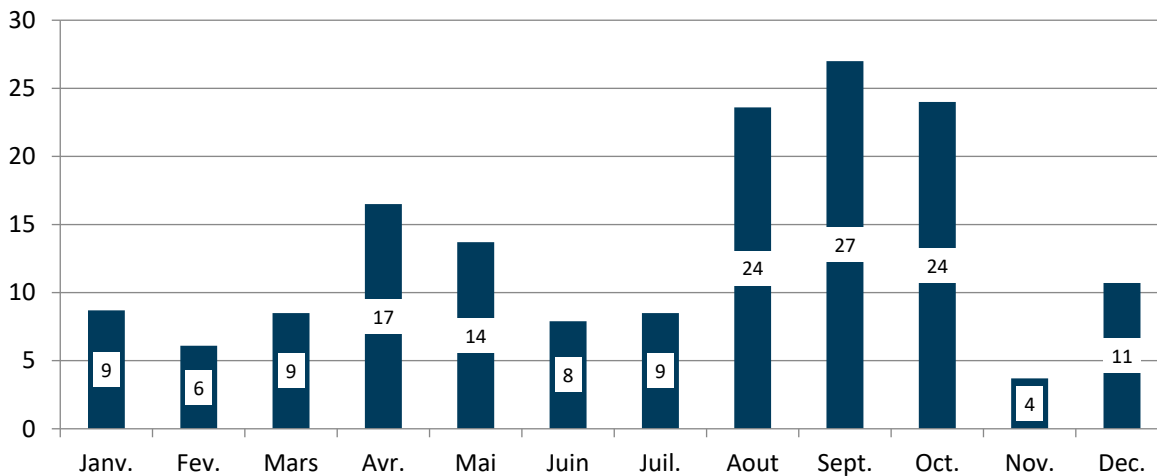
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

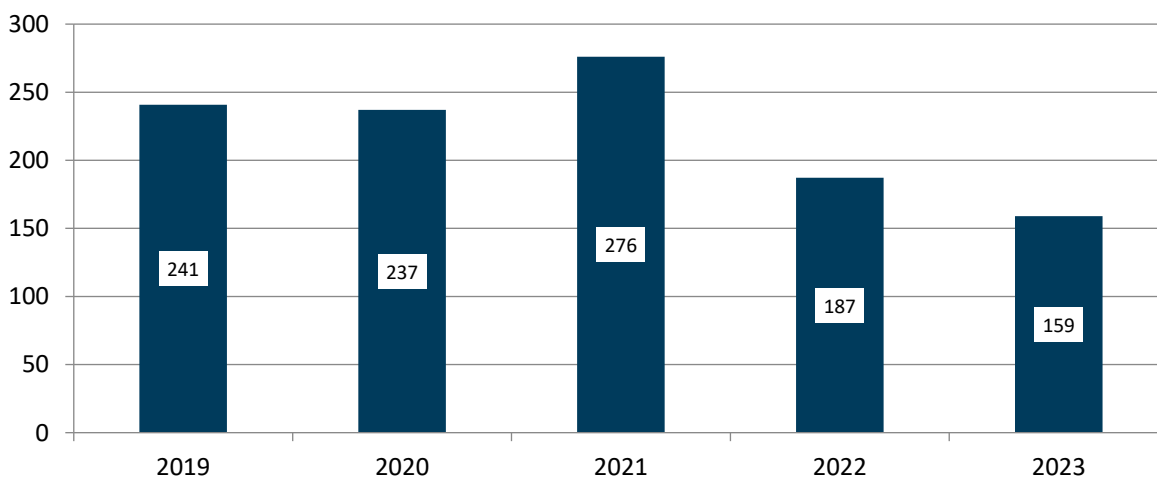
Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	15 384	158,976
Boues évacuées (point S6 et S17)	257	45,982

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

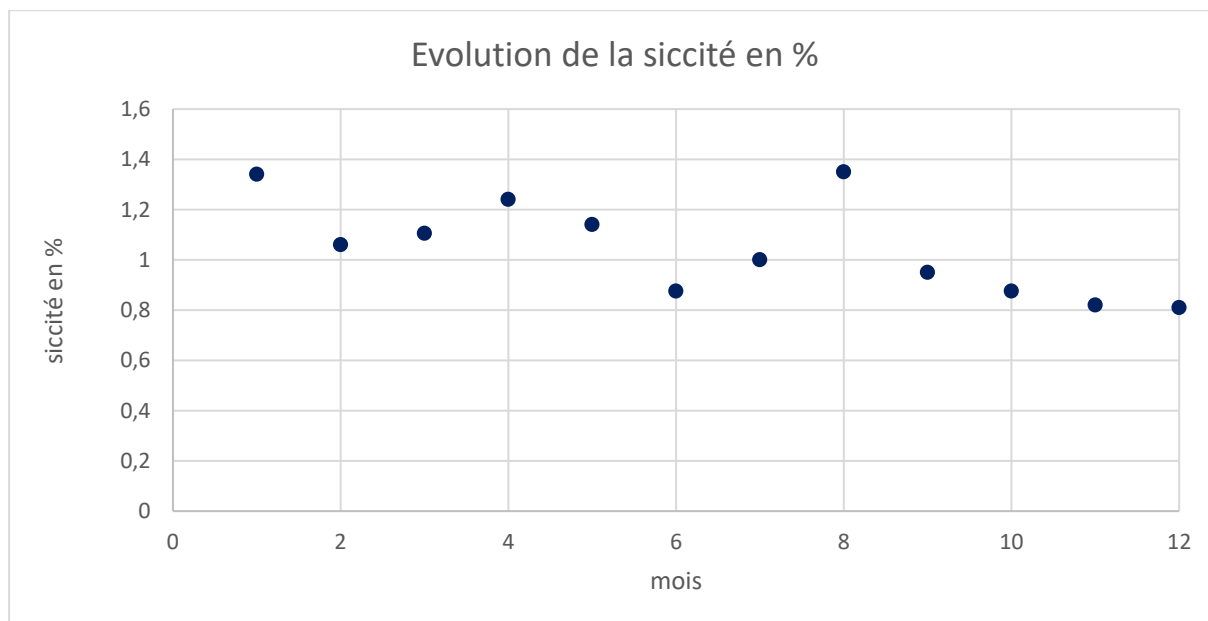
Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



La production de boues calculée à partir des volumes boues extraites de la recirculation vers le silo et de la concentration moyenne mesurée mensuellement.

**Commentaire sur les boues :**

En 2023, la production des boues est en légère diminution par rapport à 2022.

Pour 2023, la production des boues théoriques attendue est : 149 TMS/an

Calculé sur la base de $[(454.9 \text{ kg DBO}_5/\text{j moyenne EB} \times 365 \text{ jours}) \times 0.9 \text{ (Traitement FeCl}_3)] = 149 \text{ TMS/an}$

→ La production réelle est donc égale 107 % de la production théorique.

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total
Boues évacuées sans traitement vers compostage produit (F)	10,034	21.82%
Boues évacuées sans traitement vers décharge (F)	35,948	78.18%

C.3.2. Les autres sous-produits**Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année**

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	9 280	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)
Sables (S10) en kg	16 200	Sable produit évacué vers unité de traitement de ss produits

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute
Matières de vidanges (S12)	1 940 m3
Matières de curage (S13)	-

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	648 914

Commentaires sur l'évolution de la consommation électrique

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Nous notons une légère augmentation de la consommation électrique en 2023.

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique		29 016
Eau de Javel		28 020
Poly cation liq ou émuls		8 700

Commentaire sur les consommations de réactifs :

Par rapport à 2022, une légère augmentation des réactifs consommés est observée en 2023, en adéquation avec le volume annuel entrant.

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

- Mise en place d'une nouvelle convention pour le dépotage des matières de vidange.
- Entretien dégrilleur / remise à neuf des structures mécaniques (cloison siphonide) dans le prétraitement (dégraisseur)

C.5.2. Les propositions d'amélioration sur les stations de traitement

- Passer les arrivées des refoulements en crosse par l'extérieur du bâtiment pré traitement.
- Mettre en place des guides avec butées et l'installation d'une benne pour la récupération des refus de grille au niveau du traitement des matières de vidange.
- Prévoir renouvellement du compacteur /dégrilleur des matières de vidange
- Prévoir l'installation d'une brosse automatique pour le nettoyage de la goulotte du clarificateur
- Remplacer les trappes d'accès lourdes par des trappes légères sur certains postes : le Graveau 2, les Portes Ternant.
- Prévoir une campagne pour la mise en place de barres anti chute sur les postes qui n'en sont pas équipées
- Pour mettre en sécurité le poste toutes eaux de la station, poser une trappe et des barres anti chute
- Créer une alimentation électrique pour le poste du camping afin de le séparer de celle du camping

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		2 242		Rendement (%)	Concentration(m g/l)	Rendement (%)	Concentration(m g/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(m g/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(m g/l)
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		1 091		Rendement (%)	Concentration(m g/l)	Rendement (%)	Concentration(m g/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(m g/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(m g/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	24		24		12		-		12		-	-	-	12	
	Nombre de mesures réalisées	23		23		11		11		11		-	-	-	11	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,9	4,39	96,8	20,43	99,1	2,23	94,2	6,04	97,3	2,74	1,51	0,17	3,14	90,8	0,89
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	23		23		11		11		10		-	-	-	11	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,9	4,39	96,5	20,76	99,1	2,23	94,2	6,04	97,3	2,74	-	-	-	90,8	0,89
	Valeur réhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	30	75	90	70	25	70	15	-	-	-	-	-	80	2
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1)	3		3		2		2		0		-	-	-	2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		-	-	-	2	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

Date des bilans	ENTREE											SORTIE											
	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO/DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l		
Normes													25	90	30						15	2	
Réhibitaires													50	250	85								
06/01/2023	1 768		1 130,0	885,0								1 205		25,0	3,7								
24/01/2023	1 725	200,0	638,0	232,0	137,0	125,2	0,0	0,1	137,0	6,5	3,2	1 569	1,5	20,0	3,5	8,1	7,0	0,1	0,6	8,8	2,3		
12/02/2023	1 073	420,0	738,0	442,0	93,5	75,4	0,0	0,1	93,5	9,7	1,8	953	1,5	25,0	3,3	1,4	0,2	0,1	9,5	11,0	0,1		
22/02/2023	1 205		1 196,0	334,0								1 198		21,0	4,9								
08/03/2023	1 471	250,0	706,0	366,0	68,8	49,6	0,0	0,1	68,8	8,5	2,8	1 997	1,5	16,0	3,3	1,5	0,2	0,1	0,9	2,5	0,6		
24/03/2023	1 827		203,0	192,0								2 096		18,0	1,0								
06/04/2023	1 758		666,0	442,0								1 733		22,0	5,8								
20/04/2023	1 428	350,0	2 340,0	692,0	126,0	93,3	0,0	0,1	126,0	14,9	6,7	1 289	1,5	17,0	1,0	2,9	0,2	0,0	0,8	3,7	1,5		
03/05/2023	1 407	640,0	1 610,0	560,0	157,0	135,3	0,0	0,1	157,0	14,6	2,5	1 270	1,5	22,0	2,4	1,4	0,2	0,1	2,2	3,7	1,0		
24/05/2023	1 416		804,0	656,0								1 253		21,0	3,9								
04/06/2023	1 371		373,0	178,0								1 257		33,0	2,4								
23/06/2023	1 439	220,0	809,0	460,0	65,3	44,9	0,0	0,1	65,3	9,0	3,7	1 344	1,5	23,0	5,2	4,0	3,3	0,1	2,0	6,1	0,4		
15/08/2023	1 224		267,0	99,0								1		15,0	16,0								
16/08/2023	1 583	160,0	406,0	149,0	57,5	34,5	0,0	0,1	57,5	4,7	2,5	1	1,5	15,0	2,4	1,1	0,2	0,2	6,6	7,8	0,5		
20/08/2023	1 121		2 560,0	576,0								1 226		17,0	1,0								
06/09/2023	1 485	520,0	876,0	568,0	120,0	98,0	0,0	0,1	120,0	11,5	1,7	1 536	1,5	16,0	3,0	1,7	1,0	0,1	1,5	3,3	0,3		
19/09/2023	1 243		486,0	266,0								1 775		19,0	3,0								
03/10/2023	1 227	190,0	690,0	288,0	68,0	54,4	0,0	0,1	68,0	6,8	3,6	1 345	1,5	16,0	3,3	1,3	0,5	0,1	1,2	2,6	0,7		
14/10/2023	1 043		332,0	192,0								1 044		19,0	3,5								
12/11/2023	2 997	170,0	496,0	292,0	63,6	44,0	0,0	0,1	63,6	6,9	2,9	2 969	8,0	21,0	7,3	3,0	1,7	0,8	3,4	7,2	0,3		
17/12/2023	2 143		242,0	172,0								1 795		22,0	9,8								
18/12/2023	1 974	180,0	684,0	302,0	64,8	54,6	0,0	0,1	64,8	6,6	3,8	1 629	3,0	27,0	5,7	3,7	2,1	0,3	5,9	9,9	2,0		
20/12/2023	1 882		602,0	412,0								1 512		20,0	5,5								
Moyenne	-	300,0	819,7	380,7	92,9	73,6	0,0	0,1	92,9	9,1	3,2	-	2,2	20,4	4,4	2,7	1,5	0,2	3,1	6,0	0,9		
Min	1 043	160,0	203,0	99,0	57,5	34,5	0,0	0,1	57,5	4,7	1,7	1	1,5	15,0	1,0	1,1	0,2	0,0	0,6	2,5	0,1		
Max	2 997	640,0	2 560,0	885,0	157,0	135,3	0,0	0,1	157,0	14,9	6,7	2 969	8,0	33,0	16,0	8,1	7,0	0,8	9,5	11,0	2,3		

C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

- Sans objet en 2023

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT**① - Commentaires sur les charges hydrauliques de la station de traitement des eaux usées:**

Les données de débits collectées proviennent de la télésurveillance.

Nous sommes sur l'année en moyenne à 1 492 m³/j soit 75% de la capacité hydraulique nominale de la station (2 000 m³/j).

② - Commentaire sur la charge polluante mesurée en tête de station de traitement des eaux usées:

Les concentrations ainsi que les ratios montrent que l'effluent reçoit des apports de type industriel.

Rapport moyen de biodégradabilité : DCO = 1206.9 kg/j / DBO5 = 454.9 kg/j ≈ 2.65

À noter la station a reçue sur l'année une charge organique moyenne de 454.9 kg DBO5/j soit 42 % de sa charge nominale (1 091 kg DBO5/j).

③ - Synthèse:

Appréciation sur la conformité du traitement au regard des analyses réalisées sur le rejet au regard des prescriptions du rejet :

Globalement les normes de rejet sont respectées sur les paramètres physico-chimiques et sur les paramètres bactériologiques, elle présente 2 dépassements

④ - Conclusion sur le système de traitement:

La station est conforme sur les paramètres physico-chimiques et non conforme sur les paramètres bactériologiques.

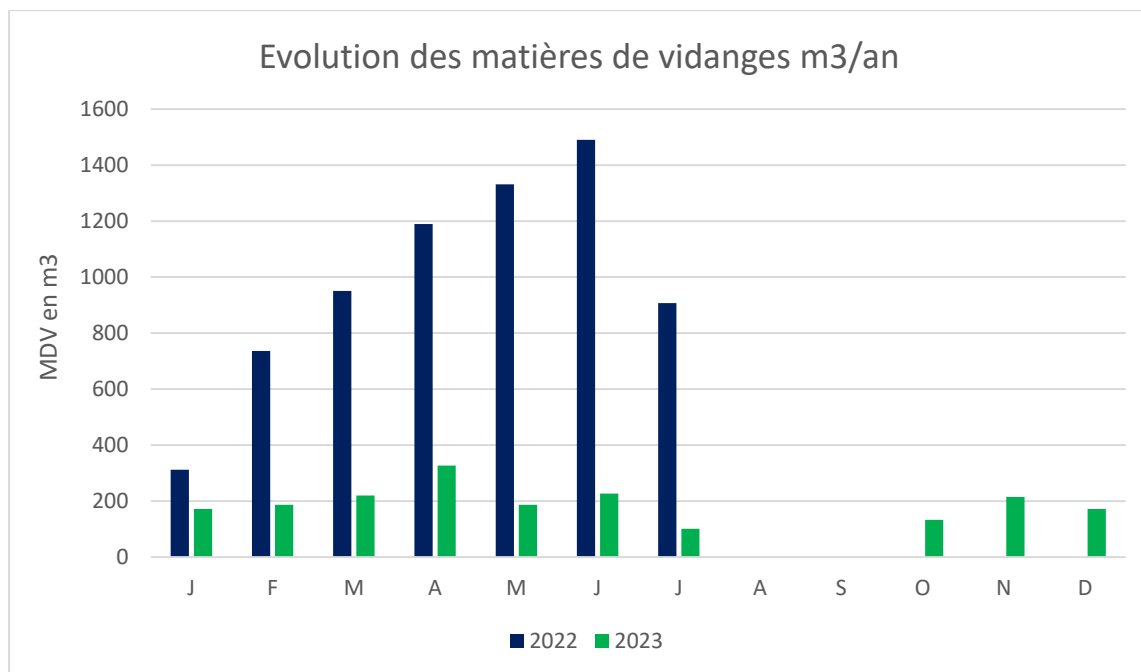
⑤ - Suivi spécifique: Apports extérieurs: Les Matières de Vidange

Détail des volumes :

Total m ³	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
2022	312	736	950,7	1189,2	1331,3	1490,3	906,9	0	0	0	0	0	6916,4
2023	172	187	220	327	187	227	101	0	0	133	215	172	1 940

Commentaire sur les volumes :

Les volumes des matières de vidange sont en hausse en 2023.

**Commentaire sur les volumes :**

Les volumes des matières de vidange sont en baisse en 2023.

Détails des analyses :

DATE	PH	DBO5	DCO	MES	NTK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	NGL	PT	T°
24/01/2023	7,815	720	2835	460	372	226,3	0,0075	0,115	186,125	33,03	11
12/02/2023	7,915	820	1815	1050	410	294,8	0,0075	0,115	205,125	35,64	10
08/03/2023	7,67	840	2965	1110	300	192,9	0,0075	0,115	150,125	36,3	11
20/04/2023	7,685	1190	4940	2360	531	439,4	0,0075	0,115	265,625	54,28	12

Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m3] x 365 /1000 = 892.5 x 1 940 *365 /1000 = 1 731 Kg DBO5
soit environ 1% de la charge totale entrante (167 927 kg de DBO5/an)

ANNEXE

ARRETE

PREFECTURE
de la
CHARENTE-MARITIME

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques

4ème Bureau
MTK/VR
Tél. 46.27.44.43

N° 95 - 3 2 0 6 - DIR1/B4

REPUBLIQUE FRANCAISE

26

ARRETE

portant autorisation des ouvrages de collecte
et de traitement des eaux usées
de la ville de SAINT-JEAN D'ANGELY

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 35-8 ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment les articles 8 à 10 et 35 ;

VU le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues à l'article 10 de la loi sur l'eau susvisée ;

VU le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration en application de la loi sur l'eau susvisée ;

VU le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées ;

VU les arrêtés ministériels du 22 décembre 1994 fixant les prescriptions techniques relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées ;

VU le dossier d'enquête constitué à cet effet et présenté par la ville de Saint-Jean d'Angély ;

VU la délibération en date du 23 juin 1995 de la commune de La Vergne ;

VU la délibération en date du 11 juillet 1995 de la ville de Saint-Jean d'Angély ;

VU l'arrêté préfectoral n° 95-1209-DIR1/B4 du 8 juin 1995, portant ouverture de l'enquête publique réglementaire afférente ;

VU le rapport d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur reçu le 8 septembre 1995 ;

VU les avis émis par les divers services de l'Etat ;

VU les rapports du Directeur Départemental de l'Equipement en dates des 29 septembre et 13 novembre 1995 ;

VU l'avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène en sa séance du 13 novembre 1995 ;

VU la lettre du 29 novembre 1995 portant à la connaissance du pétitionnaire le projet d'arrêté statuant sur sa demande ;

VU l'accord donné par ledit pétitionnaire en date du 8 décembre 1995 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

- Sont autorisés les ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées de la ville de Saint-Jean d'Angély, dans les conditions fixées par le présent arrêté et dans le respect des objectifs retenus. La station de traitement se situe sur la commune de La Vergne au lieu dit Moulinveau
- Le réseau de type séparatif comprend les installations suivantes :
- le réseau de collecte dont les réseaux sont précisés en annexe 1,
 - les ouvrages de traitement et de contrôle (annexe 2),

ARTICLE 2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES -

La présente autorisation est accordée à la commune de Saint-Jean d'Angély, désignée ci-après comme "le maître d'ouvrage," en référence (sous réserve de mise à jour) aux textes existants portant application de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

2.1 - Prescription relatives à la collecte -

2.1.1 - Conception et dimensionnement des ouvrages

Les ouvrages de collecte seront dimensionnés de manière à assurer une collecte efficace des effluents produits sur l'ensemble de la zone d'assainissement collectif (assainissement urbain et industriel).

2.1.2 - Raccordement des industries

Tout déversement industriel dans le réseau de collecte devra faire l'objet d'une autorisation mentionnée à l'article L 35-8 du code de santé publique, prenant en compte en particulier les normes à respecter pour la valorisation agricole des boues d'épuration.
Les réseaux de desserte des zones industrielles seront équipés de dispositifs destinés à retenir les eaux accidentellement polluées avant leur rejet dans le réseau.

Cette autorisation n'exempte par les industriels des obligations auxquelles ils sont, le cas échéant, soumis en application de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et de toute autre réglementation qui leur serait applicable.

2.2 - Prescriptions relatives au traitement -

2.2.1 Filière de traitement

La station comprendra un ensemble au fil de l'eau de type biologique à faible charge composé :

- * d'un pré traitement avec comptage et auto-contrôle
- * d'un bassin tampon avec ouvrage écrêteur
- * d'un bassin anaérobie (déphosphatation)
- * d'un bassin anoxie (dénitrification)
- * d'un bassin d'aération
- * d'un clarificateur
- * d'une désinfection des eaux avant rejet.
- * d'un traitement des boues (égouttage-déshydratation) et des graisses

2.2.2 Dimensionnement des ouvrages

Les ouvrages de traitement seront dimensionnés afin d'assurer le traitement efficace du flux de pollution collectée pour 18.000 équivalents habitants dont 6.000 EH correspondant aux industries raccordées ou à raccorder ultérieurement.

2.3 Prescriptions relatives au rejet

L'ouvrage de rejet sera implanté et conçu de manière à limiter au maximum l'incidence des déversements sur le milieu aquatique.

Il ne devra pas porter atteinte aux conditions d'écoulement des eaux et à leur usage. Le déversement des eaux épurées est autorisé selon les conditions suivantes :

2.3.1 lieu et mode de rejet :

Le rejet s'effectuera dans la Boutonne (Bief Bernouet-Voissay) en aval des écluses de Bernouet. L'objectif de qualité 2 de la Boutonne sera respecté à l'aval de St Jean d'Angély, conformément aux prescriptions du SDAGE (en cours de procédure) pour un débit d'étiage supérieur à 140 l/s.

Dans l'attente de la réalisation des ouvrages ou de la mise en place des mesures nécessaires au maintien du débit d'étiage prévu au SDAGE et en tout état de cause du débit minimum de 140 l/s, un dépassement temporaire de la classe 2 sera autorisé.

En période d'étiage de débit nul de la rivière, le rejet de l'effluent sera maintenu dans le lit de la Boutonne avec une surveillance renforcée de la qualité des eaux dans le milieu naturel, sous réserve que les eaux de ce rejet ne présentent pas de risques pour l'écosystème aquatique.

Le risque d'eutrophisation du milieu sera caractérisé dès lors que la teneur en oxygène dissous des eaux sera inférieure à 0.7 mg/l à 20 ° C.

En dessous de cette limite correspondant au seuil minimum de vie dans le milieu, le service de Police des eaux pourra prescrire l'interdiction de rejet des eaux dans la Boutonne. Cette interdiction sera formalisée par un arrêté Préfectoral, pris en application de l'article 10 III § 3 de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Dans cette hypothèse, le maître d'ouvrage des équipements prendra toutes dispositions pour assurer le déversement des effluents, soit dans le canal de St Eutrope (solution actuelle), soit dans le milieu naturel par épandage, dans des conditions conduisant au moindre impact pour celui-ci.

L'arrêté préfectoral d'interdiction de rejet pourra prescrire des mesures nécessaires au rétablissement du système hydraulique et des mesures compensatoires.

2.3.2. Normes :

La qualité globale des effluents, avant introduction dans le milieu naturel, devra respecter les normes fixées dans le tableau suivant :

PARAMETRES	CONCENTRATIONS MAXIMALES ADMISSIBLES (échantillon moyen/24h)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MOYEN SUR 24 HEURES
MES	30 mg/l	90 %
DBO5	25 mg/l	70-90 %
DCO	90 mg/l	75 %
Azote Global NGL	15 mg/l	70-80 %
Phosphore Total PT	2 mg/l	80 %
Coliformes Fécaux	3000 u/100ml	

Le pH de l'effluent rejeté devra se situer entre 6 et 9 et la température du rejet devra être inférieure à 28°C.

La couleur du rejet ne devra pas provoquer une coloration visible du milieu récepteur.

L'effluent ne devra dégager aucune odeur putride ou ammoniacale, même après 5 jours d'incubation à 20°C.

Pendant la période de débit nul de la Boutonne, la désinfection des effluents sera supprimée. Le paramètre bactériologique précité (coliformes fécaux) ne sera donc plus à prendre en compte au titre des normes du rejet.

2.4- Prescriptions relatives aux sous-produits

2.4.1- Devenir des boues

Les boues issues de la station d'épuration seront valorisées en agriculture par épandage. La quantité de boues produites en une année sera de l'ordre de 380 tonnes de matières sèches par an (référence Chambre d'Agriculture). Cette quantité nécessitera une surface d'épandage d'environ 420 hectares.

Les déchets ménagers pourront être dirigés vers une station de compostage agréée, en substitution ou en complément du système d'épandage précité.

Un stockage des boues devra être mis en place. Le volume, les modes de traitement et les délais optimum de stockage feront l'objet d'une procédure spécifique.

La qualité des boues destinées à être valorisées en agriculture devra être conforme aux prescriptions de l'arrêté du 28 août 1988 (norme NF.U.44041).

2.4.2-Plan d'épandage

Le plan d'épandage en cours d'élaboration par la Chambre d'Agriculture sera soumis à procédure réglementaire.

2.4.3-Devenir des autres déchets

Les refus de dégrillage et les sables seront déposés dans une décharge contrôlée.

Les graisses seront traitées sur place.

Les matières de vidange seront reçues dans deux bâches de dépotage de 20 m³ équipées d'un dégrillage et brassées. Elles seront recouvertes et désodorisées si nécessaire. Les matières de vidange seront envoyées en tête de station, avec un débit constant.

2.5-Auto-contrôles**2.5.1-Auto contrôle relatif aux unités de traitement**

L'arrêté Interministériel du 22 décembre 1994 impose, pour les stations d'une capacité comprise entre 10 000 et 50 000 EqH un minimum de 12 échantillons à analyser chaque année. Ces échantillons sont à prélever sur une période de 24 heures proportionnellement au débit ou à intervalles réguliers, en point bien déterminé à la sortie et, en cas de nécessité, à l'entrée de la station.

Le rejet devra être équipé d'un système d'enregistrement du débit journalier.

Paramètre	Nombre/an	Fréquence	Observations
Débit	365	journalière	
MES	12	mensuelle	
DCO	12	mensuelle	
DBO	12	mensuelle	
NTK	12	mensuelle	
PT	12	mensuelle	
Coliformes Fécaux	12	mensuelle	

2.5.2-Auto contrôle relatif à la production de boues

Paramètres	tonnes/an	Fréquence mesures	Observations
Quantité	380	à préciser	par arrêté
Matières sèches	380	complémentaire	

2.5.3-Auto contrôle relatif à l'épandage des boues

A préciser par arrêté complémentaire

2.5.4-Information du Service chargé de la police de l'eau

Une synthèse des informations obtenues dans le cadre de l'auto-contrôle devra être adressée régulièrement pour la validation de ce service.

ARTICLE 3 - CONTROLE ET SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS DES EFFLUENTS ET DES EAUX RÉCEPTRICES -

3.1-Modalités d'intervention du service Police des Eaux

Indépendamment de l'auto-contrôle effectué par le gestionnaire, des contrôles inopinés pourront être effectués par le service chargé de la police de l'eau sur la station et dans le milieu naturel, notamment en cas de présomption de dysfonctionnement du système d'épuration.

3.2-Analyses pratiquées par prélèvements inopinés

3.2.1 - sur la station les analyses porteront sur les contrôles désignés en auto-contrôle

3.2.2 - dans le milieu récepteur les analyses porteront sur les paramètres suivants :

-paramètres physico-chimiques :

Température, pH, oxygène dissous, conductivité, matière en suspension, demande biochimique en oxygène (DBO5), ammonium (NH4), orthophosphates (PO4), phosphore total (PT).

-paramètre bactériologiques :

Coliformes totaux, coliformes fécaux.

- contrôles pour un débit de la Boutonne, supérieur à 140 l/s

Les prélèvements dans le milieu récepteur seront effectués à 200 ml en amont et en aval, et au niveau du rejet de la station d'épuration.

- contrôles renforcés pour un débit de la Boutonne inférieur à 140 l/s :

Dans cette hypothèse, un suivi renforcé de la qualité du milieu sera effectué au minimum tous les quinze jours, par le service chargé de la police des eaux :

⇒ au droit du rejet

⇒ à 200 ml. en aval,

⇒ en amont du seuil du pont de Torxé, si les effluents y parviennent.

3.3-Prise en charge des analyses et transmission des résultats

Les frais de prélèvements et d'analyses seront à la charge de la ville de Saint Jean d'Angély.

Les résultats des contrôles inopinés seront transmis au gestionnaire par le service de la Police des eaux et feront l'objet d'une synthèse annuelle adressée au gestionnaire et au maître d'ouvrage.

ARTICLE 4 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES -

4.1 - Conditions techniques imposées à l'établissement des ouvrages -

Le dispositif de rejet des eaux usées doit être aménagé de manière à réduire au maximum la perturbation apportée par le déversement au milieu récepteur, aux abords du point de rejet, compte-tenu des utilisations de l'eau à proximité immédiate de celui-ci :

L'exutoire des eaux usées ne doit pas faire saillie sur le rivage, ni entraver l'écoulement des eaux, ni retenir les corps flottants.

Le pétitionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance de l'époque à laquelle les travaux seront terminés et fournira un plan de récolement à la fin des travaux au Service chargé de la police de l'eau qui en contrôlera la conformité avec le projet présenté.

Le pétitionnaire sollicitera une demande d'occupation temporaire du Domaine Public le cas échéant, ainsi que toutes les demandes relevant d'autres réglementations.

4.2 - Conditions techniques imposées à l'usage des ouvrages -

Le pétitionnaire supportera les frais de toutes modifications de ses installations résultant de l'exécution des travaux légalement ordonnés et autorisés d'entretien de curage ou d'aménagement du rivage. Il supportera toutes conséquences de quelque nature que ce soit de ces travaux sans demander aucune indemnité sous quelque forme que ce soit.

Toute modification ou adjonction aux ouvrages susceptibles d'augmenter de façon notable la surface des eaux collectées devra faire l'objet d'un nouveau dépôt de dossier.

4.3 - Obligations relatives à l'entretien -

Le pétitionnaire devra entretenir en bon état de fonctionnement, en permanence, les ouvrages de traitement et de rejet. Il mettra en place à cet effet un système d'appel d'urgence permettant d'intervenir en toutes périodes en cas de difficultés ou de pollution accidentelle sur le réseau.

Les boues et sous-produits de curage devront être acheminés vers des installations centres d'enfouissement ou de traitement appropriés. Le pétitionnaire précisera les conditions et la périodicité de l'entretien des ouvrages.

Le pétitionnaire établira une note précisant les mesures immédiates et différées qu'il prévoit de prendre en cas de déversement accidentel de matières dangereuses, pour éviter toute pollution du milieu. Ces prescriptions seront reprises à l'arrêté Préfectoral de prescriptions complémentaires.

ARTICLE 5

La présente autorisation est délivrée, pour l'ensemble du système d'assainissement et d'épuration, tel qu'il est décrit ci-dessus.

Toute modification significative du système devra être portée à la connaissance du Service chargé de la police des eaux conformément à l'article 15 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993.

ARTICLE 6

L'autorisation est accordée à titre précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque date que ce soit, l'Administration décidait, dans un but d'intérêt général, de modifier, d'une manière temporaire ou définitive, l'usage des avantages autorisés par le présent arrêté, le maître d'ouvrage ou son gestionnaire ne pourrait se prévaloir d'aucune indemnité.

L'autorisation peut être révoquée en cas de non exécution des prescriptions du présent arrêté, constatée par le service chargé, de la Police des eaux (Directeur Départemental de l'Équipement de la Charente-Maritime).

ARTICLE 7

En application de l'article 16 du décret n° 93-742 un extrait du présent arrêté, énumérant les principales prescriptions, sera affiché à la mairie de Saint-Jean d'Angély et de La Vergne pendant une durée minimum d'un mois.

Un avis sera inséré par les soins du Préfet, aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux.

ARTICLE 8

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Jean d'Angély, Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au Maire de Saint-Jean d'Angély et au Maire de La Vergne, et qui sera publié au recueil des Actes administratifs du Département de Charente-Maritime.

pour ampliation
Pour le Secrétaire Général
et par délégation
Le Chef de Bureau

Danièle GABORIT

LA ROCHELLE, le 08 DEC. 1995

LE PREFET,

Pour le PREFET
Le Secrétaire Général

André HOREL



ANALYSE DE BOUES



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Code organisme : 3008660

Référence échantillon		Dates repères	
N° échantillon : 93623138	Référence : STEP ST JEAN D ANGELY JANVIER	Date de prélèvement :	
N° LIMS : PURL23000419	Commune :	Date de réception :	09/01/2023
	Station : BOUE	Date de sortie :	07/03/2023 (v.2)

Bon de commande : 02172700/PAZZ/JANVIER23

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			8,3		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		82,4		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		17,6	175,7	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O) (v)	%	74,6	13,1	131,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale (v)	%	25,4	4,5	44,7	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	60,2	10,6	10,6	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	2,60	0,458	0,458	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	57,4	10,1	10,1	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)(v)	%	37,3	6,6	65,6	Calcul
Rapport C estimé / NTK (v)	Calcul	6,2			
Éléments minéraux majeurs					
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	79,0	13,9	13,9	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	8,9	1,6	1,6	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Magnésium total (MgO)	g / kg	7,9	1,4	1,4	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Calcium total (CaO)	g / kg	51,1	9,0	9,0	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	2,2	0,38	0,38	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Oligo-éléments					
Bore (B)	mg / kg	69,8	12,3	12,3	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Cuivre (Cu)	mg / kg	247	43,4	43,4	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Fer (Fe)	mg / kg	42900	7600	7600	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Manganèse (Mn)	mg / kg	159	28,0	28,0	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Molybdène (Mo)	mg / kg	6,8	1,2	1,2	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Zinc (Zn)	mg / kg	535	94,2	94,2	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985

AUTRES ÉLÉMENTS

	Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut
Soufre (SO ₃) g / kg			



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

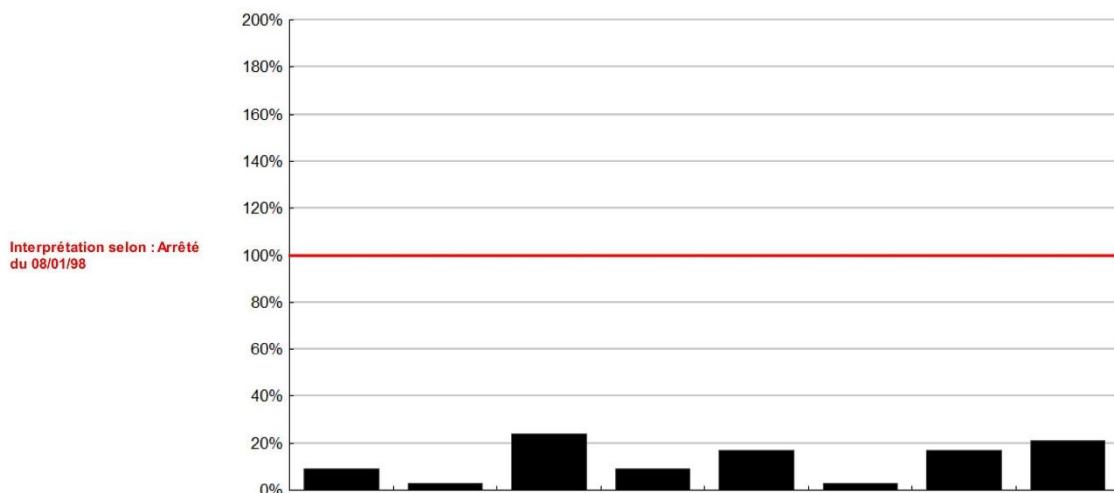
SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93623138	Référence :	STEP ST JEAN D ANGELY JANVIER	Date de prélèvement :	
N° LIMS :	PORL23000419	Commune :		Date de réception :	09/01/2023
		Station :	BOUE	Date de sortie :	07/03/2023 (v.2)

Bon de commande : 02172700/PAZZ/JANVIER23

Type produit : Boue urbaine**Éléments Traces Métalliques**Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	0,94	38,0	247	0,90	34,8	31,3	535	855
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	9,4	3,8	24,7	9	17,4	3,9	17,8	21,4
Flux en g / t de produit brut	0,17	6,7	43,4	0,16	6,10	5,5	94,2	150

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	4,4	6,8	82,4	17,6
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	0,78	1,2		

Conformité

Ce rapport analyse et récapitule le préjudice dans la référence est : PORL23000419 version V1. Afin d'éviter toute erreur d'utilisation des résultats, nous vous invitons à nous retourner le rapport d'essai (PORL23000419 version V1). Si cela n'est pas possible, nous vous demandons de décrire l'original et les éventuelles copies. Dans tous les cas, le laboratoire AUREA se dégage de toute responsabilité quant à l'utilisation des résultats sur le rapport d'essai (PORL23000419 version V1). (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est excusé de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Référence échantillon			Dates repères	
N° échantillon :	93623138	Référence :	STEP ST JEAN D ANGELY JANVIER	
N° LIMS :	PORL23000419	Commune :		
		Station :	BOUE	
			Date de prélèvement :	
			Date de réception :	09/01/2023
			Date de sortie :	07/03/2023 (v.2)

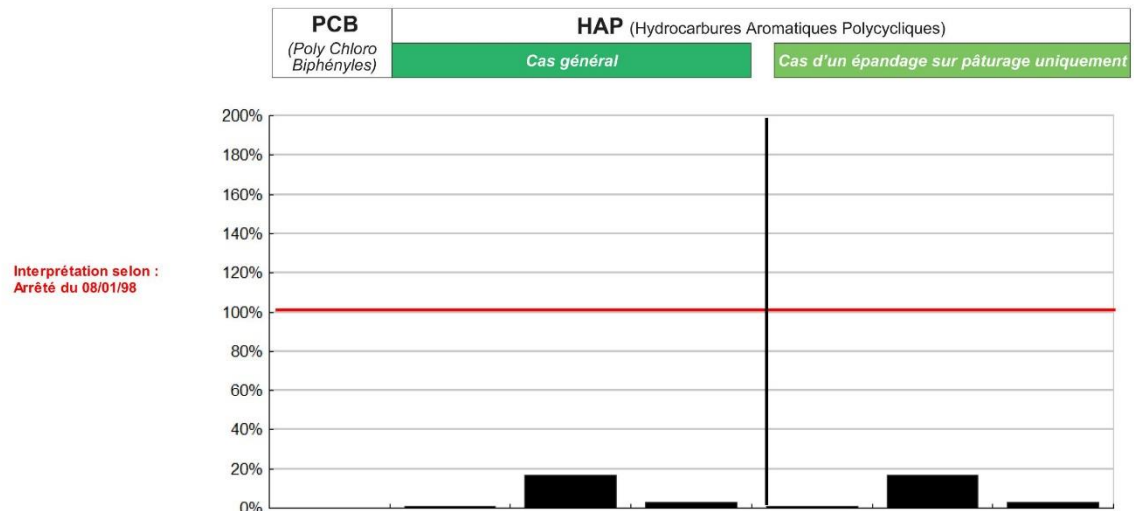
Bon de commande : 02172700/PAZZ/JANVIER23

Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98



Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	< 0,077 (v)	0,055 (v)	0,434 (v)	0,065 (v)	0,055 (v)	0,434 (v)	0,065 (v)
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2	4	2.5	1.5
Résultat / Valeur seuil (en %)	< 9.6%	1,1%	17,4%	3,3%	1,4%	17,4%	4,3%
Flux en mg / t de produit brut	< 13,6	9,68	76,400	11,40	9,68	76,400	11,40

■ conforme X non conforme

(1) Détail des 7 PCB								Total des 7 PCB	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Congénères (1)	28	52	101	118	138	153	180			
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,011	< 0,011	< 0,011	< 0,011	< 0,011	< 0,011	< 0,011	< 0,077		

Conformité

Ce rapport annule et remplace le protocole dont la référence est : PORL23000419 version V1. Afin d'éviter toute erreur d'utilisation des résultats, nous vous invitons à nous retourner le rapport d'essai (PORL23000419 version V1). Si cela n'est pas possible, nous vous demandons de détruire l'original et les éventuelles copies. Dans tous les cas, le laboratoire AUREA se dégage de toute responsabilité quant à l'utilisation des résultats sur le rapport d'essai (PORL23000419 version V1). Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

N° Client :		Date prélèvement :	
Nom Client :	STEP ST JEAN D ANGELY (i)	Date de réception :	09/01/2023
Adresse :	17400 ST JEAN D ANGELY (i)	Date de sortie :	07/03/2023 (v2)
Organisme :	SAUR (i)	Date de début de l'essai :	09/01/2023
Identification de l'échantillon :	STEP ST JEAN D ANGELY JANVIER (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	93623138
Point de prélèvement :	BOUE (i)		

Échantillon prélevé par le technicien (i)

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Carbone organique (calcul) (M)	37,3	%	6,6	%
# Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011		82,4	%
# Matière minérale (v)	AUREA 17-AME-IT-003	%	44,7	kg / t
# Matière Organique (v)	AUREA 17-AME-IT-003	%	131,0	kg / t
# Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011		17,6	%
# pH	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)		8,3	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE	Résultats	Unité	Résultats	Unité
Azote ammoniacal (N-NH ₄)	Méthode interne	g/kg	0,458	kg / t
# Azote Kjeldhal	NF EN 13342	g/kg	10,6	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)		g/kg		kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)		g/kg		kg / t
# CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	g/kg	9,0	kg / t
Rapport C/N (calcul) (v)	Calcul			
# K ₂ O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	g/kg	1,6	kg / t
# MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	g/kg	1,4	kg / t
# Na ₂ O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	g/kg	0,38	kg / t
# P ₂ O ₅	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	g/kg	13,9	kg / t
SO ₃		g/kg		kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

OLIGO-ÉLÉMENTS	Résultats	Unité	Résultats	Unité
Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	12,3	g/t
# Cobalt	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	0,78	g/t
# Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	43,4	g/t
# Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	7600	g/t
# Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	28,0	g/t
Molybdène	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	1,2	g/t
# Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	94,2	g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES	Résultats	Unité	Résultats	Unité
Aluminium	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic		mg/kg		g/t
# Cadmium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	0,17	g/t
# Chrome	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	6,7	g/t
# Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	43,4	g/t
# Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	0,16	g/t
# Nickel	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	6,10	g/t
# Plomb	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	5,5	g/t
Sélénium		mg/kg		g/t
# Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	mg/kg	94,2	g/t
Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	mg/kg	150	g/t

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES	Résultats	Unité	Résultats	Unité
PolyChloro Biphényles (PCB)				
# Congénères 28 (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,011	1,94	mg/t
# Congénères 52 (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,011	1,94	mg/t
# Congénères 101 (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,011	1,94	mg/t
# Congénères 118 (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,011	1,94	mg/t
# Congénères 138 (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,011	1,94	mg/t
# Congénères 153 (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,011	1,94	mg/t
# Congénères 180 (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,011	1,94	mg/t
Somme des 7 PCB (v)	calcul	< 0,077	< 13,6	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)				
# Fluoranthène (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,055	9,68	mg/t
# Benzo (B) Fluoranthène (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,434	76,400	mg/t
# Benzo (A) Pyrène (v)	MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,065	11,400	mg/t

COMMENTAIRES :

Rédaction suite modification de la date de réception. Ce rapport annule et remplace le précédent dont la référence est : P0RL23000419 version V1. Afin d'éviter toutes erreurs d'utilisation des résultats, nous vous invitons à nous retourner le rapport d'essai (P0RL23000419 version V1). Si cela n'est pas possible, nous vous demandons de détruire l'original et les éventuelles copies. Dans tous les cas, le laboratoire AUREA se dégage de toute responsabilité quant à l'utilisation des résultats sur le rapport d'essai (P0RL23000419 version V1). Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données en gras correspondent à un résultat modifié.

Fait à La Rochelle, le 07/03/2023



Magalie SAFFRE
Responsable technique chimie
(site 17)

La portée d'accréditation concerne la/les 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «égalité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pea» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «pe». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est

autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 01.44.31.40.40 - contact@aurea.eu - www.aurea.eu - BOUES-COFRAC-V1-MLG-01-03-2021

1/1



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Code organisme : 3008660

Référence échantillon		Dates repères	
N° échantillon : 93623144	Référence : STEP ST JEAN D ANGELY MARS	Date de prélèvement : 01/03/2023	
N° LIMS : PORL23009844	Commune :	Date de réception : 30/03/2023	
	Station : BOUE	Date de sortie : 21/04/2023 (v.1)	

Bon de commande : SAUR-0000441944

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			8,1		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		83,5		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		16,5	164,8	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	76,7	12,7	127,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	23,3	3,8	38,4	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	72,1	11,9	11,9	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	1,41	0,233	0,233	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	70,9	11,7	11,7	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	38,4	6,4	63,3	Calcul
Rapport C estimé / NTK	Calcul	5,3			
Éléments minéraux majeurs					
Phosphore total (P ₂ O ₅)	(v) g / kg	63,5	10,5	10,5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K ₂ O)	(v) g / kg	8,2	1,4	1,4	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	(v) g / kg	8,9	1,5	1,5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	(v) g / kg	47,0	7,8	7,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na ₂ O)	(v) g / kg	1,6	0,26	0,26	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Oligo-éléments					
Bore (B)	(v) mg / kg	75,8	12,5	12,5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	(v) mg / kg	255	42,2	42,2	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	(v) mg / kg	16800	2800	2800	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn)	(v) mg / kg	108	17,9	17,9	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	(v) mg / kg	7,0	1,2	1,2	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	(v) mg / kg	806	133	133	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS

	Unité	Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO ₃)	g / kg				



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

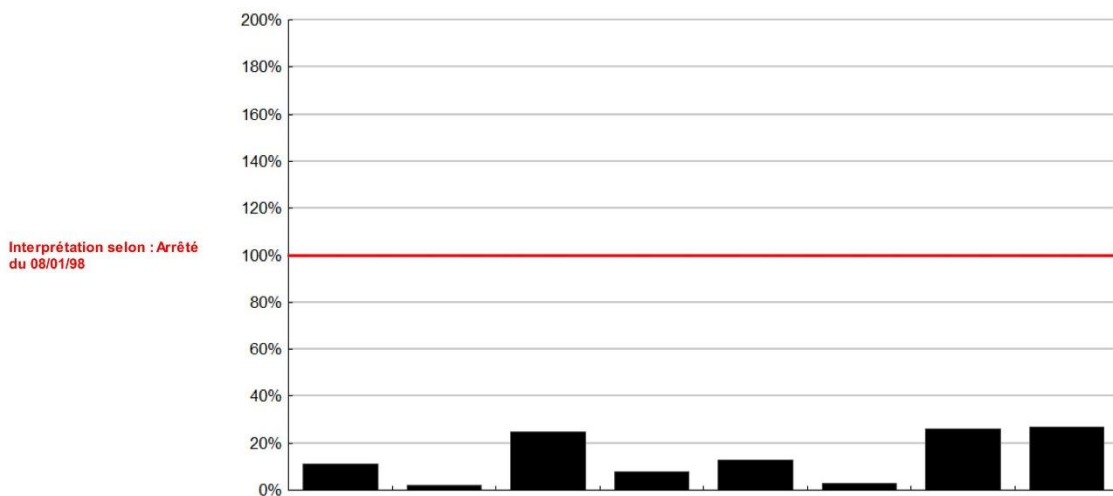
SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93623144	Référence :	STEP ST JEAN D ANGELY MARS	Date de prélèvement :	01/03/2023
N° LIMS :	PORL23009844	Commune :		Date de réception :	30/03/2023
		Station :	BOUE	Date de sortie :	21/04/2023 (v.1)

Bon de commande : SAUR-0000441944

Type produit : Boue urbaine**Éléments Traces Métalliques****Référence réglementaire :**

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	1,1 (v)	27,1 (v)	255 (v)	0,86	27,2 (v)	25,8 (v)	806 (v)	1115 (v)
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	11	2,7	25,5	8,6	13,6	3,2	26,9	27,9
Flux en g / t de produit brut	0,18	4,5	42,2	0,14	4,50	4,3	133	184

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	3,4 (v)	7,0 (v)	83,5	16,5
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	0,57	1,2		

Conformité

Ce rapport est la version originale. Les dénominations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne.() Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

N° Client :		Date prélèvement :	01/03/2023 (i)
Nom Client :	STEP ST JEAN D ANGELY (i)	Date de réception :	30/03/2023
Adresse :	17400 ST JEAN D ANGELY (i)	Date de sortie :	21/04/2023 (v.1)
Organisme :	SAUR (i)	Date de début de l'essai :	31/03/2023
Identification de l'échantillon :	STEP ST JEAN D ANGELY MARS (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	93623144
Point de prélèvement :	BOUE (i)		

Échantillon prélevé par le technicien (i)

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Carbone organique (calcul)	38,4	%	6,3	%
# Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011		83,5	%
# Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	%	38,4	kg / t
# Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	%	127,0	kg / t
# Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011		16,5	%
# pH	NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)		8,1	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Azote ammoniacal (N-NH ₄)	Méthode interne	1,41	g/kg	0,233	kg / t
# Azote Kjeldhal	NF EN 13342	72,1	g/kg	11,9	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)			g/kg		kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)			g/kg		kg / t
# CaO	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	47,0	g/kg	7,8	kg / t
Rapport C/N (calcul)	Calcul	5,3			
# K ₂ O	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	8,2	g/kg	1,4	kg / t
# MgO	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	8,9	g/kg	1,5	kg / t
# Na ₂ O	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1,6	g/kg	0,26	kg / t
# P ₂ O ₅	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	63,5	g/kg	10,5	kg / t
SO ₃			g/kg		kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

Bore	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	75,8	mg/kg	12,5	g/t
# Cobalt	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	3,4	mg/kg	0,57	g/t
# Cuivre	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	255	mg/kg	42,2	g/t
# Fer	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	16800	mg/kg	2800	g/t
# Manganèse	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	108	mg/kg	17,9	g/t
# Molybdène	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	7,0	mg/kg	1,2	g/t
# Zinc	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	806	mg/kg	133	g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Aluminium		- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic			mg/kg		g/t
# Cadmium	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1,1	mg/kg	0,18	g/t
# Chrome	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	27,1	mg/kg	4,5	g/t
# Cuivre	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	255	mg/kg	42,2	g/t
# Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF ISO 15772	0,86	mg/kg	0,14	g/t
# Nickel	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	27,2	mg/kg	4,50	g/t
# Plomb	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	25,8	mg/kg	4,3	g/t
Sélénium			mg/kg		g/t
# Zinc	(v) NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	806	mg/kg	133	g/t
Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	1120	mg/kg	184	g/t

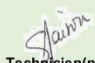
TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

PolyChloro Biphényles (PCB)					
Congénères 28		mg/kg	- - -		mg/t
Congénères 52		mg/kg	- - -		mg/t
Congénères 101		mg/kg	- - -		mg/t
Congénères 118		mg/kg	- - -		mg/t
Congénères 138		mg/kg	- - -		mg/t
Congénères 153		mg/kg	- - -		mg/t
Congénères 180		mg/kg	- - -		mg/t
Somme des 7 PCB	calcul	mg/kg	- - -		mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
Fluoranthène		mg/kg	- - -		mg/t
Benzo (B) Fluoranthène		mg/kg	- - -		mg/t
Benzo (A) Pyrène		mg/kg	- - -		mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale. Les déterminations suivies de (v) ont fait l'objet d'une vérification interne. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 21/04/2023



Sabine MAISON
Technicien(ne) chimiste (site 17)

La portée d'accréditation concerne la/les 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «qualité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pea» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «pe». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est

autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 01.44.31.40.40 - contact@aurea.eu - www.aurea.eu - B0UES-COFRAC-V1-MLG-01-03-2021

1/1



Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Code organisme : 3008660

Référence échantillon		Dates repères	
N° échantillon : 93623158	Référence : STEP ST JEAN D ANGELY MAI	Date de prélèvement : 02/05/2023	
N° LIMS : PORL23015242	Commune :	Date de réception : 30/05/2023	
	Station : BOUE	Date de sortie : 08/06/2023 (v.1)	

Bon de commande : SAUR-0000442003

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			8,3		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		82,8		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		17,2	171,6	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	73,5	12,6	126,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	26,5	4,6	45,6	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	51,6	8,88	8,88	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	5,22	0,898	0,898	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	46,4	7,98	7,98	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	36,8	6,3	63,2	Calcul
Rapport C estimé / NTK	Calcul	7,1			
Éléments minéraux majeurs					
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	79,2	13,6	13,6	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	8,9	1,5	1,5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	12,8	2,2	2,2	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	60,1	10,3	10,3	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	2,1	0,36	0,36	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Oligo-éléments					
Bore (B)	mg / kg	82,6	14,2	14,2	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg				
Fer (Fe)	mg / kg	16900	2900	2900	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn)	mg / kg	116	19,9	19,9	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg				
Zinc (Zn)	mg / kg				

AUTRES ÉLÉMENTS

	Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO ₃)	g / kg			

N° Client :		Date prélèvement :	02/05/2023 (i)
Nom Client :	STEP ST JEAN D ANGELY (i)	Date de réception :	30/05/2023
Adresse :	17400 ST JEAN D ANGELY (i)	Date de sortie :	08/06/2023 (v.1)
Organisme :	SAUR (i)	Date de début de l'essai :	30/05/2023
Identification de l'échantillon :	STEP ST JEAN D ANGELY MAI (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	93623158
Point de prélèvement :	BOUE (i)		

Échantillon prélevé par le technicien (i)

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Carbone organique (calcul)	36,7	%	6,3	%
# Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011		82,8	%
# Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	%	45,6	kg / t
# Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	%	126,0	kg / t
# Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011		17,2	%
# pH extrait à l'eau (sur échantillon prélevé le 03 octobre 2012 (norme annulée))			8,3	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Azote ammoniacal (N-NH ₄)	Méthode interne	5,22	g/kg	0,898	kg / t
# Azote Kjeldhal	NF EN 13342	51,6	g/kg	8,88	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)			g/kg		kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)			g/kg		kg / t
# CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	60,1	g/kg	10,3	kg / t
Rapport C/N (calcul)	Calcul	7,1			
# K ₂ O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	8,9	g/kg	1,5	kg / t
# MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	12,8	g/kg	2,2	kg / t
Nb ₂ O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,1	g/kg	0,36	kg / t
# P ₂ O ₅	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	79,2	g/kg	13,6	kg / t
SO ₃			g/kg		kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	82,6	mg/kg	14,2	g/t
Cobalt			mg/kg		g/t
Cuivre			mg/kg		g/t
# Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	16900	mg/kg	2900	g/t
# Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	116	mg/kg	19,9	g/t
Molybdène			mg/kg		g/t
Zinc			mg/kg		g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Aluminium		- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic			mg/kg		g/t
Cadmium			mg/kg		g/t
Chrome			mg/kg		g/t
Cuivre			mg/kg		g/t
Mercuré		- - -	mg/kg		g/t
Nickel			mg/kg		g/t
Plomb			mg/kg		g/t
Sélénium			mg/kg		g/t
Zinc			mg/kg		g/t
Cr + Cu + Ni + Zn	calcul		mg/kg		g/t


TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

PolyChloro Biphényles (PCB)					
Congénères 28			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 52			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 101			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 118			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 138			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 153			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 180			mg/kg	- - -	mg/t
Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg	- - -	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
Fluoranthène			mg/kg	- - -	mg/t
Benzo (B) Fluoranthène			mg/kg	- - -	mg/t
Benzo (A) Pyrène			mg/kg	- - -	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 08/06/2023


 Elodie OUVRARD
Responsable technique chimie
(site 17)

La portée d'accréditation concerne la/les 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «qualité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pea» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «pe». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 02.47.87.47.87- service-clients@aurea.eu - www.aurea.eu - BOUES-COFRAC-V2-MLG-23-05-2023

1/1



Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Code organisme : 3008660

Référence échantillon		Dates repères	
N° échantillon :	93623167	Référence :	STEP ST JEAN D ANGELY JUILLET
N° LIMS :	PORL23022132	Commune :	
		Station :	BOUE
		Date de prélèvement :	03/07/2023
		Date de réception :	28/07/2023
		Date de sortie :	16/08/2023 (v.1)

Bon de commande : SAUR-0000441822

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			7,4		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		82,7		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		17,3	172,9	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	73,7	12,8	128,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	26,3	4,5	45,5	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	71,1	12,3	12,3	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	< 0,844	< 0,146	< 0,146	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	71,1	12,3	12,3	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	36,9	6,4	63,8	Calcul
Rapport C estimé / NTK	Calcul	5,2			
Éléments minéraux majeurs					
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	68,2	11,8	11,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	6,5	1,1	1,1	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	9,9	1,7	1,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	65,3	11,3	11,3	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	2,9	0,50	0,50	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Oligo-éléments					
Bore (B)	mg / kg	96,3	16,7	16,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg	356	61,6	61,6	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	mg / kg	14800	2600	2600	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn)	mg / kg	164	28,4	28,4	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg	8,9	1,5	1,5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	mg / kg	934	162	162	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS

	Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut
Soufre (SO ₃) g / kg			



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

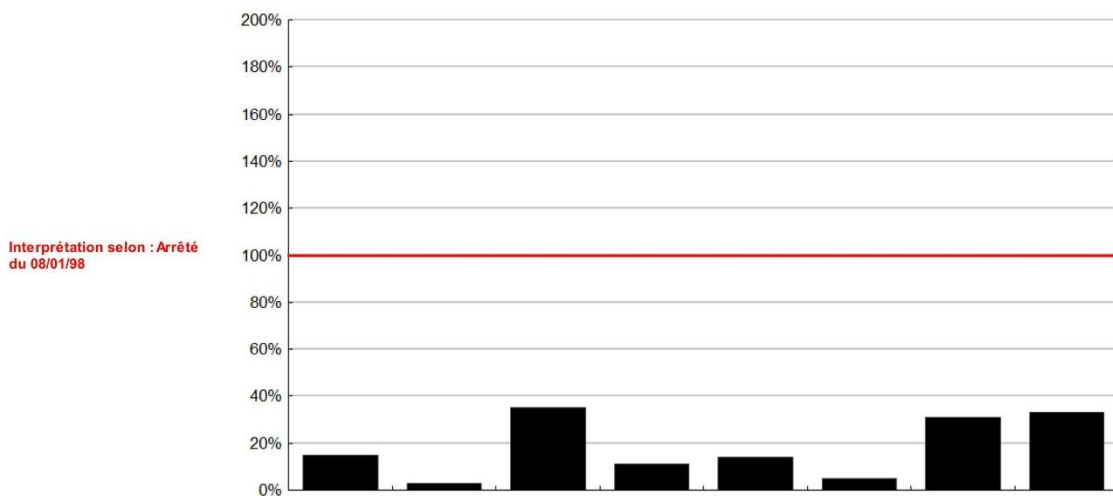
SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93623167	Référence :	STEP ST JEAN D ANGELY JUILLET	Date de prélèvement :	03/07/2023
N° LIMS :	PORL23022132	Commune :		Date de réception :	28/07/2023
		Station :	BOUE	Date de sortie :	16/08/2023 (v.1)

Bon de commande : SAUR-0000441822

Type produit : Boue urbaine**Éléments Traces Métalliques****Référence réglementaire :**

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	1,5	36,0	356	1,1	28,6	42,2	934	1355
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	15	3,6	35,6	11	14,3	5,3	31,1	33,9
Flux en g / t de produit brut	0,26	6,2	61,6	0,19	5,00	7,3	162	234

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	4,9	8,9	82,7	17,3
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	0,84	1,5		

Conformité

Ce rapport est la version originale (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Référence échantillon

N° échantillon : 93623167 Référence : STEP ST JEAN D ANGELY JUILLET
N° LIMS : PORL23022132 Commune :
Station : BOUE

Dates repères

Date de prélèvement : 03/07/2023
Date de réception : 28/07/2023
Date de sortie : 16/08/2023 (v.1)

Bon de commande : SAUR-0000441822

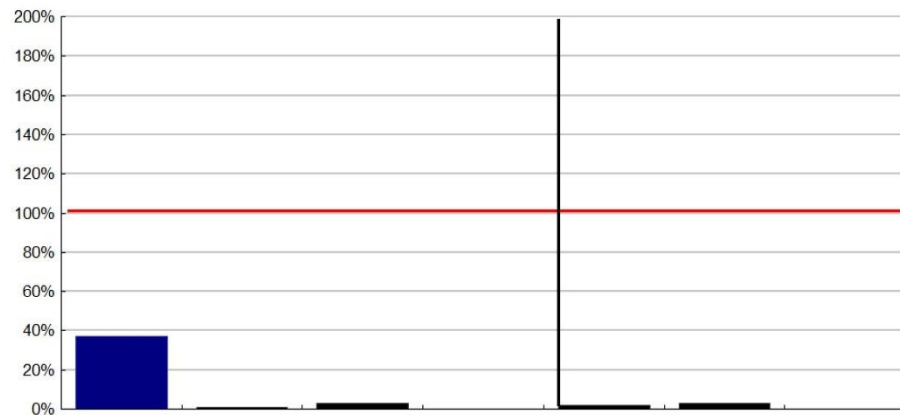
Type produit : Boue urbaine

Mesure des Composés Traces Organiques

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PCB (Poly Chloro Biphényles)	HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)	
	Cas général	Cas d'un épandage sur pâturage uniquement

Interprétation selon :
Arrêté du 08/01/98

Composés Traces Organiques	Total des 7 PCB (1)	HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)			HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)		
		Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène	Fluoranthène	Benzo(B) fluoranthène	Benzo(A) pyrène
Conformité	■	■	■	■	■	■	
Résultats en mg / kg MS	0,296 à 0,32	0,078	0,076	< 0,042	0,078	0,076	< 0,042
Seuils en mg / kg MS	0.8	5	2.5	2	4	2.5	1.5
Résultat / Valeur seuil (en %)	37 à 40%	1,6%	3%	< 2,1%	2%	3%	< 2,8%
Flux en mg / t de produit brut	51,2 à 55,4	13,500	13,100	< 7,270	13,500	13,100	< 7,270

■ conforme X non conforme

	(1) Détail des 7 PCB							Total des 7 PCB	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
	Congénères (1)	28	52	101	118	138	153			
Teneur en mg / kg de Matière sèche	< 0,008	< 0,008	0,023	< 0,008	0,087	0,106	0,080	0,296 à 0,32	82,7	17,3

Conformité

Ce rapport est la version originale (1) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

N° Client :		Date prélèvement :	03/07/2023 (i)
Nom Client :	STEP ST JEAN D ANGELY (i)	Date de réception :	28/07/2023
Adresse :	17400 ST JEAN D ANGELY (i)	Date de sortie :	16/08/2023 (v.1)
Organisme :	SAUR (i)	Date de début de l'essai :	28/07/2023
Identification de l'échantillon :	STEP ST JEAN D ANGELY JUILLET (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	93623167
Point de prélèvement :	BOUE (i)		

Échantillon prélevé par le technicien (i)

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Carbone organique (calcul)	36,9	%	6,4	%
# Humidité MI LCA17-ECH-IT-011			82,7	%
# Matière minérale AUREA 17-AME-IT-003	26,3	%	45,5	kg / t
# Matière Organique AUREA 17-AME-IT-003	73,7	%	128,0	kg / t
# Matière Sèche MI LCA17-ECH-IT-011			17,3	%
# pH extrait à l'eau (sur éch. frais) NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			7,4	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE	Résultats	Unité	Résultats	Unité
Azote ammoniacal (N-NH ₄) Méthode interne	< 0,844	g/kg	< 0,146	kg / t
# Azote Kjeldhal NF EN 13342	71,1	g/kg	12,3	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)		g/kg		kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)		g/kg		kg / t
# CaO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	65,3	g/kg	11,3	kg / t
Rapport C/N (calcul) Calcul	5,2			
# K ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	6,5	g/kg	1,1	kg / t
# MgO NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	9,9	g/kg	1,7	kg / t
# Na ₂ O NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	2,9	g/kg	0,50	kg / t
# P ₂ O ₅ NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	68,2	g/kg	11,8	kg / t
SO ₃		g/kg		kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

OLIGO-ÉLÉMENTS	Résultats	Unité	Résultats	Unité
Bore NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	96,3	mg/kg	16,7	g/t
# Cobalt NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,9	mg/kg	0,84	g/t
# Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	356	mg/kg	61,6	g/t
# Fer NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	14800	mg/kg	2600	g/t
# Manganèse NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	164	mg/kg	28,4	g/t
# Molybdène NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	8,9	mg/kg	1,5	g/t
# Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	934	mg/kg	162	g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES	Résultats	Unité	Résultats	Unité
Aluminium	- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic		mg/kg		g/t
# Cadmium NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1,5	mg/kg	0,26	g/t
# Chrome NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	36,0	mg/kg	6,2	g/t
# Cuivre NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	356	mg/kg	61,6	g/t
# Mercure NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1,1	mg/kg	0,19	g/t
# Nickel NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	28,6	mg/kg	5,00	g/t
# Plomb NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	42,2	mg/kg	7,3	g/t
Sélénium		mg/kg		g/t
# Zinc NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	934	mg/kg	162	g/t
Cr + Cu + Ni + Zn calcul	1350	mg/kg	234	g/t

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES	Résultats	Unité	Résultats	Unité
PolyChloro Biphényles (PCB)				
# Congénères 28 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 1,38	mg/t
# Congénères 52 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 1,38	mg/t
# Congénères 101 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,023	mg/kg	3,98	mg/t
# Congénères 118 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,008	mg/kg	< 1,38	mg/t
# Congénères 138 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,087	mg/kg	15,1	mg/t
# Congénères 153 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,106	mg/kg	18,3	mg/t
# Congénères 180 MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,080	mg/kg	13,8	mg/t
Somme des 7 PCB calcul	0,296 à 0,32	mg/kg	51,2 à 55,4	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)				
# Fluoranthène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,078	mg/kg	13,500	mg/t
# Benzo (B) Fluoranthène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	0,076	mg/kg	13,100	mg/t
# Benzo (A) Pyrène MI LCA 17-AME-IT-002 et XP X 33-012 Mars 2000 Norme annulée	< 0,042	mg/kg	< 7,270	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 16/08/2023


Cécile DESTOMBES
Responsable service chimie (site 17)

La portée d'accréditation concerne la/les 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «égalité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pea» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «pe». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 02.47.87.47.87- service-clients@aurea.eu - www.aurea.eu - BOUES-COFRAC-V3-MLG-07-06-2023

1/1



Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Code organisme : 3008660

Référence échantillon		Dates repères	
N° échantillon :	93623177	Référence :	STEP ST JEAN D ANGELY SEPTEMBRE
N° LIMS :	PORL23027736	Commune :	
		Station :	BOUE
		Date de prélèvement :	01/09/2023
		Date de réception :	21/09/2023
		Date de sortie :	03/10/2023 (v.1)

Bon de commande : SAUR-0000441949

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			8,2		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		83,9		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		16,1	160,6	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	65,2	10,5	105,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	34,8	5,6	56,0	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	50,0	8,05	8,05	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	1,61	0,259	0,259	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	48,4	7,79	7,79	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	32,6	5,3	52,5	Calcul
Rapport C estimé / NTK	Calcul	6,5			
Éléments minéraux majeurs					
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	72,8	11,7	11,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	6,0	0,97	0,97	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Magnésium total (MgO)	g / kg	9,4	1,5	1,5	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Calcium total (CaO)	g / kg	83,3	13,4	13,4	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	1,9	0,31	0,31	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Oligo-éléments					
Bore (B)	mg / kg	80,6	13,0	13,0	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Cuivre (Cu)	mg / kg	300	48,3	48,3	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Fer (Fe)	mg / kg	25600	4100	4100	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Manganèse (Mn)	mg / kg	199	32,0	32,0	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Molybdène (Mo)	mg / kg	5,6	0,90	0,90	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885
Zinc (Zn)	mg / kg	848	136	136	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885

AUTRES ÉLÉMENTS

	Unité	Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO ₃)	g / kg				



ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

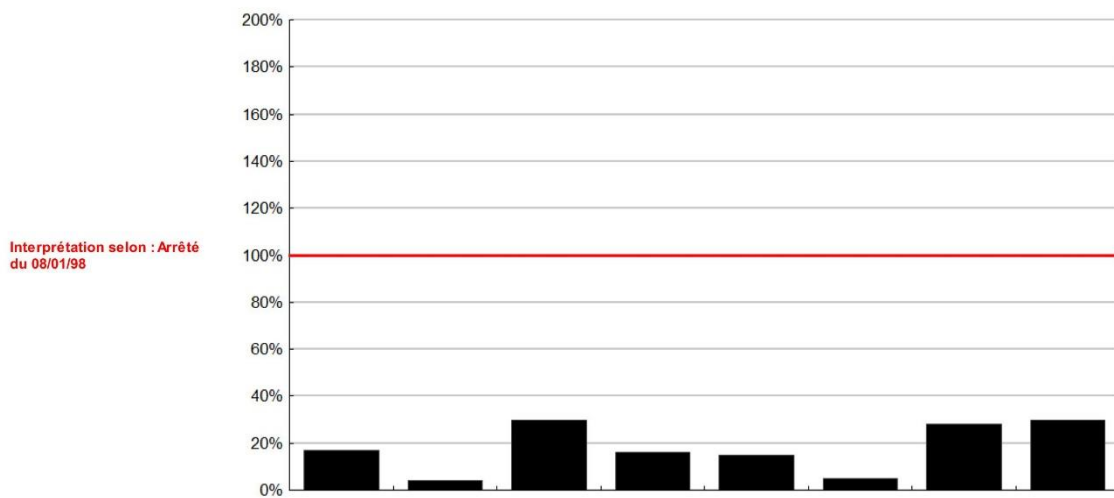
SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Référence échantillon				Dates repères	
N° échantillon :	93623177	Référence :	STEP ST JEAN D ANGELY	Date de prélèvement :	01/09/2023
N° LIMS :	PORL23027736	Commune :		Date de réception :	21/09/2023
		Station :	BOUE	Date de sortie :	03/10/2023 (v.1)

Bon de commande : SAUR-0000441949

Type produit : Boue urbaine**Éléments Traces Métalliques**Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98



ÉLÉMENTS	Cadmium (Cd)	Chrome (Cr)	Cuivre (Cu)	Mercure (Hg)	Nickel (Ni)	Plomb (Pb)	Zinc (Zn)	Chrome + Nickel + Zinc
Conformité	■	■	■	■	■	■	■	■
Résultats en mg / kg MS	1,7	39,9	300	1,6	31,7	40,9	848	1220
Valeur seuil en mg / kg MS	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000
Résultat / Valeur seuil (en %)	17	4	30	16	15,9	5,1	28,3	30,5
Flux en g / t de produit brut	0,28	6,4	48,3	0,25	5,10	6,6	136	196

■ conforme X non conforme

ÉLÉMENTS	Arsenic (As)	Sélénium (Se)	Aluminium (Al)	Cobalt (Co)	Molybdène (Mo)	Humidité en % du produit brut	Matière sèche % produit brut
Résultats en mg / kg MS	---	---	---	5,1	5,6	83,9	16,1
Flux en g / t de produit brut	---	---	---	0,82	0,90		

Conformité

Ce rapport est la version originale (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

N° Client :		Date prélèvement :	01/09/2023 (i)
Nom Client :	STEP ST JEAN D ANGELY (i)	Date de réception :	21/09/2023
Adresse :	17400 ST JEAN D ANGELY (i)	Date de sortie :	03/10/2023 (v.1)
Organisme :	SAUR (i)	Date de début de l'essai :	22/09/2023
Identification de l'échantillon :	STEP ST JEAN D ANGELY SEPTEMBRE (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	93623177
Point de prélèvement :	BOUE (i)		

Échantillon prélevé par le technicien (i)

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Carbone organique (calcul)	32,6	%	5,2	%
# Humidité MI LCA17-ECH-IT-011			83,9	%
# Matière minérale AUREA 17-AME-IT-003	34,8	%	56,0	kg / t
# Matière Organique AUREA 17-AME-IT-003	65,2	%	105,0	kg / t
# Matière Sèche MI LCA17-ECH-IT-011			16,1	%
# pH extrait à l'eau (sur éch. frais) NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			8,2	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Azote ammoniacal (N-NH ₄)	Méthode interne	1,61	g/kg	0,259	kg / t
# Azote Kjeldhal	NF EN 13342	50,0	g/kg	8,05	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)			g/kg		kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)			g/kg		kg / t
# CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	83,3	g/kg	13,4	kg / t
Rapport C/N (calcul)	Calcul	6,5			
# K ₂ O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	6,0	g/kg	0,97	kg / t
# MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	9,4	g/kg	1,5	kg / t
# Na ₂ O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1,9	g/kg	0,31	kg / t
# P ₂ O ₅	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	72,8	g/kg	11,7	kg / t
SO ₃			g/kg		kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	80,6	mg/kg	13,0	g/t
# Cobalt	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	5,1	mg/kg	0,82	g/t
# Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	300	mg/kg	48,3	g/t
# Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	25600	mg/kg	4100	g/t
# Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	199	mg/kg	32,0	g/t
# Molybdène	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	5,6	mg/kg	0,90	g/t
# Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	848	mg/kg	136	g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Aluminium		- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic			mg/kg		g/t
# Cadmium	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1,7	mg/kg	0,28	g/t
# Chrome	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	39,9	mg/kg	6,4	g/t
# Cuivre	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	300	mg/kg	48,3	g/t
# Mercure	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	1,6	mg/kg	0,25	g/t
# Nickel	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	31,7	mg/kg	5,10	g/t
# Plomb	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	40,9	mg/kg	6,6	g/t
Sélénium			mg/kg		g/t
# Zinc	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	848	mg/kg	136	g/t
Cr + Cu + Ni + Zn	calcul	1220	mg/kg	196	g/t


TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

PolyChloro Biphényles (PCB)					
Congénères 28			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 52			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 101			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 118			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 138			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 153			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 180			mg/kg	- - -	mg/t
Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg	- - -	mg/t
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)					
Fluoranthène			mg/kg	- - -	mg/t
Benzo (B) Fluoranthène			mg/kg	- - -	mg/t
Benzo (A) Pyrène			mg/kg	- - -	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 03/10/2023


Cécile DESTOMBES
Responsable service chimie (site 17)

La portée d'accréditation concerne la/les 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «équité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pea» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «pe». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est

autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 02.47.87.47.87- service-clients@aurea.eu - www.aurea.eu - BOUES-COFRAC-V3-MLG-07-06-2023

1/1



Ce rapport est la version originale.

ANALYSE RÉALISÉE POUR :

STEP ST JEAN D ANGELY
17400 ST JEAN D ANGELY

ORGANISME :

SAUR
STATION D ÉPURATION
CHEMIN DE PEUX BLANC
17420 SAINT PALAIS SUR MER

Code organisme : 3008660

Référence échantillon		Dates repères	
N° échantillon : 93623181	Référence : STEP ST JEAN D ANGELY NOVEMBRE	Date de prélèvement : 02/11/2023	
N° LIMS : PORL23033283	Commune :	Date de réception : 28/11/2023	
	Station : BOUE	Date de sortie : 05/12/2023 (v.1)	

Bon de commande : SAUR-0000442013

Échantillon prélevé par le technicien

Type produit : Boue urbaine

VALEUR AGRONOMIQUE

Référence réglementaire :

Arrêté du 08/01/98

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
pH extrait à l'eau (sur échantillon frais)			7,8		NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)
Humidité	%		83,1		MI LCA17-ECH-IT-011
Matière sèche (M.S)	%		16,9	169,1	MI LCA17-ECH-IT-011
Matière organique (M.O)	%	70,3	11,9	119,0	AUREA 17-AME-IT-003
Matière minérale	%	29,7	5,0	50,1	AUREA 17-AME-IT-003

PARAMÈTRES CHIMIQUES

Déterminations	Unité	Résultats exprimés sur		Equivalent en kg / t de produit brut (à l'humidité de l'échantillon)	
		Sec	Brut		
Bilan Carbone / Azote					
Azote total Kjeldahl (NTK)	g / kg	65,7	11,1	11,1	NF EN 13342
Azote nitreux (N-NO ₂)	g / kg				
Azote nitrique (N-NO ₃)	g / kg				
Azote ammoniacal (N-NH ₄ ⁺)	g / kg	6,21	1,05	1,05	Méthode interne
Azote Organique (N orga)	g / kg	59,8	10,1	10,1	Calcul
Azote total	g / kg	---	---	---	Calcul
Carbone Organique (C orga)	%	35,2	6,0	59,4	Calcul
Rapport C estimé / NTK	Calcul	5,4			
Éléments minéraux majeurs					
Phosphore total (P ₂ O ₅)	g / kg	67,4	11,4	11,4	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Potassium total (K ₂ O)	g / kg	4,1	0,70	0,70	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Magnésium total (MgO)	g / kg	4,4	0,75	0,75	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Calcium total (CaO)	g / kg	57,2	9,7	9,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Sodium (Na ₂ O)	g / kg	0,93	0,16	0,16	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Oligo-éléments					
Bore (B)	mg / kg	57,8	9,8	9,8	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Cuivre (Cu)	mg / kg				
Fer (Fe)	mg / kg	50300	8500	8500	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Manganèse (Mn)	mg / kg	134	22,7	22,7	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11985
Molybdène (Mo)	mg / kg				
Zinc (Zn)	mg / kg				

AUTRES ÉLÉMENTS

	Sec	Brut	Equivalent en kg / t de produit brut	
Soufre (SO ₃)	g / kg			

N° Client :		Date prélèvement :	02/11/2023 (i)
Nom Client :	STEP ST JEAN D ANGELY (i)	Date de réception :	28/11/2023
Adresse :	17400 ST JEAN D ANGELY (i)	Date de sortie :	05/12/2023 (v.1)
Organisme :	SAUR (i)	Date de début de l'essai :	28/11/2023
Identification de l'échantillon :	STEP ST JEAN D ANGELY NOVEMBRE (i)	Délai de conservation de l'échantillon brut :	4 semaines
Type de produit :	Boue urbaine (i)	N° Echantillon :	93623181
Point de prélèvement :	BOUE (i)		

Échantillon prélevé par le technicien (i)

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	Résultats sur Matière Sèche	Unité sur Matière Sèche	Résultats sur Matière Brute	Unité sur Matière Brute
Carbone organique (calcul)	35,2	%	5,9	%
# Humidité	MI LCA17-ECH-IT-011		83,1	%
# Matière minérale	AUREA 17-AME-IT-003	%	50,1	kg / t
# Matière Organique	AUREA 17-AME-IT-003	%	119,0	kg / t
# Matière Sèche	MI LCA17-ECH-IT-011		16,9	%
# pH extrait à l'eau (sur éch. frais) NF EN 15933 octobre 2012 (norme annulée)			7,8	

ANALYSE DE LA VALEUR AGRONOMIQUE

Azote ammoniacal (N-NH ₄)	Méthode interne	6,21	g/kg	1,05	kg / t
# Azote Kjeldhal	NF EN 13342	65,7	g/kg	11,1	kg / t
Azote nitrique (N-NO ₃)			g/kg		kg / t
Azote nitreux (N-NO ₂)			g/kg		kg / t
# CaO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	57,2	g/kg	9,7	kg / t
Rapport C/N (calcul)	Calcul	5,4			
# K ₂ O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,1	g/kg	0,70	kg / t
# MgO	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	4,4	g/kg	0,75	kg / t
Na ₂ O	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	0,93	g/kg	0,16	kg / t
# P ₂ O ₅	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	67,4	g/kg	11,4	kg / t
SO ₃			g/kg		kg / t

OLIGO-ÉLÉMENTS

Bore	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	57,8	mg/kg	9,8	g/t
Cobalt			mg/kg		g/t
Cuivre			mg/kg		g/t
# Fer	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	50300	mg/kg	8500	g/t
# Manganèse	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 11885	134	mg/kg	22,7	g/t
Molybdène			mg/kg		g/t
Zinc			mg/kg		g/t

ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES

Aluminium		- - -	mg/kg	- - -	g/t
Arsenic			mg/kg		g/t
Cadmium			mg/kg		g/t
Chrome			mg/kg		g/t
Cuivre			mg/kg		g/t
Mercur	NF EN ISO 13346 Décembre 2000 (Norme Annulée) et NF EN ISO 16772	- - -	mg/kg		g/t
Nickel			mg/kg		g/t
Plomb			mg/kg		g/t
Sélénium			mg/kg		g/t
Zinc			mg/kg		g/t
Cr + Cu + Ni + Zn	calcul		mg/kg		g/t

TENEUR EN COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

PolyChloro Biphényles (PCB)					
Congénères 28			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 52			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 101			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 118			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 138			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 153			mg/kg	- - -	mg/t
Congénères 180			mg/kg	- - -	mg/t
Somme des 7 PCB	calcul		mg/kg	- - -	mg/t

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)

Fluoranthène			mg/kg	- - -	mg/t
Benzo (B) Fluoranthène			mg/kg	- - -	mg/t
Benzo (A) Pyrène			mg/kg	- - -	mg/t

COMMENTAIRES :

Ce rapport est la version originale. (i) Informations fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque ces informations peuvent affecter la validité des résultats. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Fait à La Rochelle, le 05/12/2023


 Elodie OUVRARD
Responsable technique chimie
(site 17)

La portée d'accréditation concerne la/les 1 page(s) du rapport d'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole #. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur le site internet du laboratoire «www.aurea.eu», rubrique «qualité». L'accréditation Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Les déterminations confiées à un prestataire externe accrédité, sont précédées du signe «pea» et sont couvertes par l'accréditation du prestataire, et celles confiées à un prestataire externe non accrédité, du signe «pe». Les rapports originaux sont disponibles sur simple demande. Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

AUREA - 1, rue Samuel Champlain 17074 La Rochelle cedex 9 - Tél. 02.47.87.47.87- service-clients@aurea.eu - www.aurea.eu - B0UES-COFRAC-V3-MLG-07-06-2023

1/1

FICHE ALERTE SITUATION DE CRISE OU INCIDENT



Fiche alerte situation de crise ou Incident

PR Chaussée de l'Eperon – ST Jean
d'Angely débordement

Exploitation : DEX ATLANTIQUE
Site concerné : PR Chaussée de l'Eperon – ST Jean d'Angely
Coordonnées : Tel : 06 60 04 80 58

Rédacteurs : FBR
Date : 11/05/2023
Mail : fabrice.brisson@saur.com



DESCRIPTION DE LA SITUATION	Oui	Non	Durée intervention
● Information suite à demande de travaux préventif, Réseau ou Station et Poste de relèvement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
● Incident sur Station- Poste de relevage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1- Date de l'Incident : Constaté le 10/05/2023 2- Estimation du flux en m3/j : environ 30m3/j sur 2 jours 3- Temps estimé avant retour à la normale : Interventions successives pour retour immédiat 4- Nombre de clients impactés : aucun			
a	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
1- Date de l'Incident : - 2- Linéaire de réseau impacté : - 3- Nombre de clients impactés : -			



Fiche alerte situation de crise ou Incident

Description sommaire de l'évènement :

10/05/2023 : Niveau haut/débordement sur le PR. Pompe 2 ne débite pas : roue cassée
10/05/2023 : Intervention sur le PR par agent SAUR pour mise en route de la seconde pompe et mise à l'arrêt de la pompe avec la roue cassée
11/05/2023 8h : Disjonction de la 2ieme pompe.
11/05/2023 9h : Réarmement et remise en service de la pompe + contrôle du fonctionnement- OK
11/05/2023 18H : Pompe à nouveau disjonctée. Intervention immédiate en astreinte pour réarmement et remise en service. Réglage du thermique de la pompe pour éviter les disjonctions. Contrôle du fonctionnement – OK
12/05/2023 9h : vérification du fonctionnement- OK

SUIVI / MOYENS / ACTIONS

- Personnels affectés et actions :

- SAUR :
 - Agent Exploitation STEP
 - Electromécanicien
 - Chef de secteur Saintonge

- Moyens et matériels exceptionnels mis en œuvre :

- Récupération d'une nouvelle pompe pour remplacer celle avec la roue cassée.

- Acteurs externes informés (autorités publiques, collectivités, clients, sous-traitants, médias...)

- Mairie de St Jean d'Angely : M. Soubieux
- DDTM / Police de l'eau : Mr Bruno LEMAIRE



Fiche alerte situation de crise ou Incident

CARACTERISER L'EVENEMENT

IMPACT DECLENCHANT UNE CRISE	Oui	Non	Possible	Commentaires
● Y-a-t-il des morts et/ou des blessés graves (vies humaines en jeu) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Y-a-t-il un impact immédiat ou à court terme sur la santé humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Un nombre important de personnes peut-être concerné ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● L'évènement touche des publics sensibles (bébés, femmes enceintes, personnes âgées) ou des personnalités ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Une interruption du service sur une durée importante, sur un site sensible est-elle possible ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Y-a-t-il des conséquences importantes sur l'environnement (pollution de grande ampleur, milieu récepteur sensible type zone balnéaire...) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passage au trop plein du poste.
AUTRES IMPACTS A PRECISER POUR LA GESTION DE CRISE	Oui	Non	Possible	
● L'origine de la situation est-elle clairement identifiée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● La météo risque-t-elle d'aggraver la situation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
● La crise risque-t-elle de s'étendre à d'autres services publics (gaz, électricité) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	/
MOYENS / DELAIS	Oui	Non	Possible	
● Le site dispose t-il d'un plan de gestion de crise particulier ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● A-t-on une idée de la durée de l'évènement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● La gravité du sujet justifie-t-elle la demande de formation d'une équipe polyvalente dédiée à l'évènement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Y-a-t-il eu mise à disposition de matériel exceptionnel ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Y-a-t-il eu mise en place d'une communication spécifique ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Fiche alerte situation de crise ou Incident

MESURES PRISES

- Diagnostic technicien SAUR
- Recherche d'une pompe de substitution et mise à disposition dans le poste
- Déplacement électromécanicien SAUR
- Surveillance renforcée du poste
- Information Commune et DDTM

ANALYSES DES CAUSES ET CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE	Oui	Non	Possible	Commentaires
● Evolution sur l'organisation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Moyens mobilisés suffisant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Réactivité des équipes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Organisation adaptée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Procédure adaptée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
● Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MESURES ENVISAGEES				
Passage d'un camion HC. Mise à disposition d'une pompe neuve en remplacement de celle avec la roue cassée. Ce poste fait l'objet d'un projet de réhabilitation complet. Concertation avec la collectivité pour réaliser une 1ere partie sur 2023. Planification d'une intervention sur la cuve du poste pour reprendre les pieds d'assises des pompes.				

DIAGNOSTIC EPOUSE

Diagnostic EPOUSE

Eaux
Parasites
Outil
Simple
d'Evaluation

Ville de St Jean D'Angely

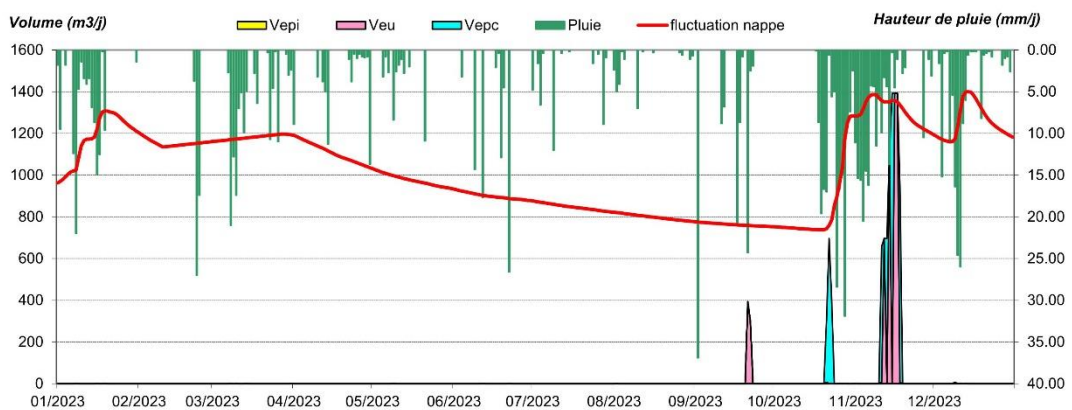


Période de l'étude du 01/01/2023 au 31/12/2023



Diagnostic 2023 du PR Arcadys 2

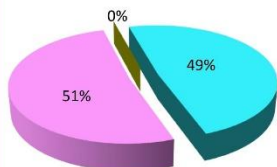
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

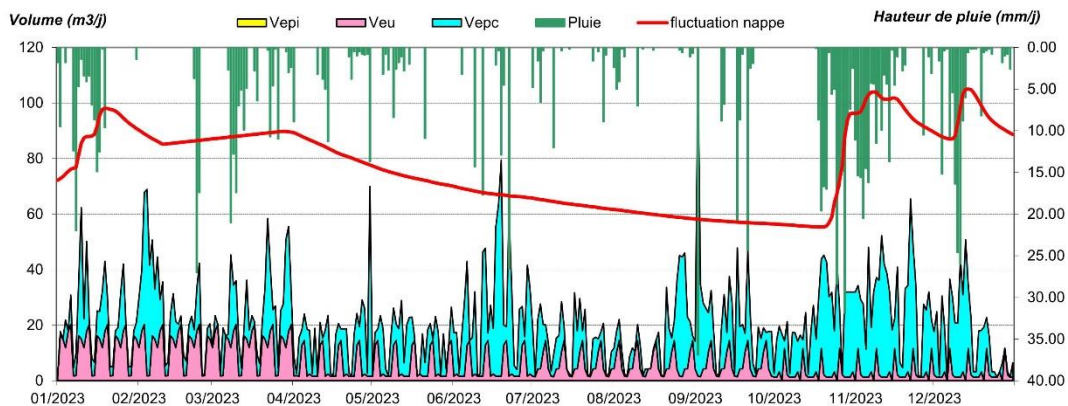
Pas assez de données.



moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

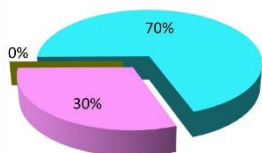
Diagnostic 2023 du PR Arcadys 1

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :



Eaux parasites de nappe (EPI) :

Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe

Eaux parasites de pluie (EPC) :

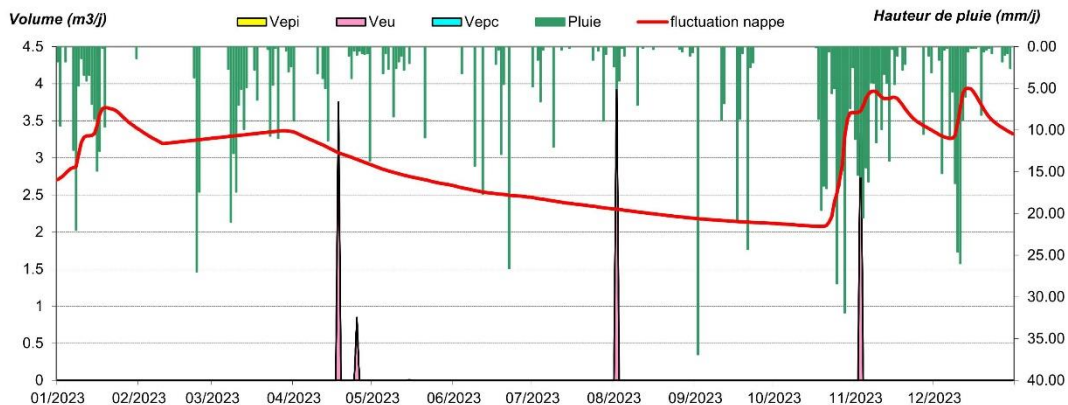
70 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

Le poste reçoit les eaux d'une zone industriel ce qui provoque une surestimation des epc

moins de 0.5 % des ECP totales sur 1.8 % du linéaire total

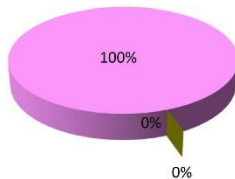
Diagnostic 2023 du PR AV De Rochefort

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

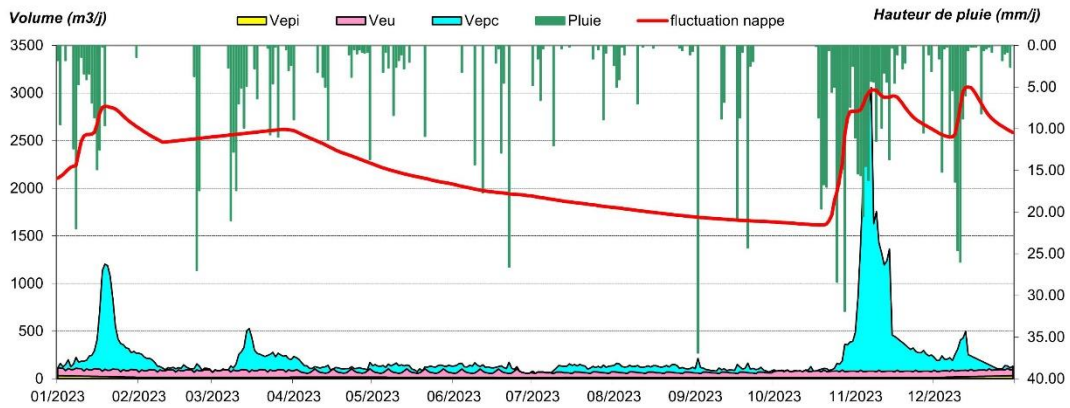


Pas assez de données.

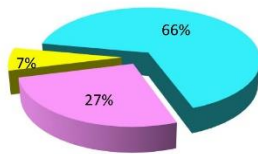
moins de 0.5 % des ECP totales sur 0.9 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Avenue de Marennes

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

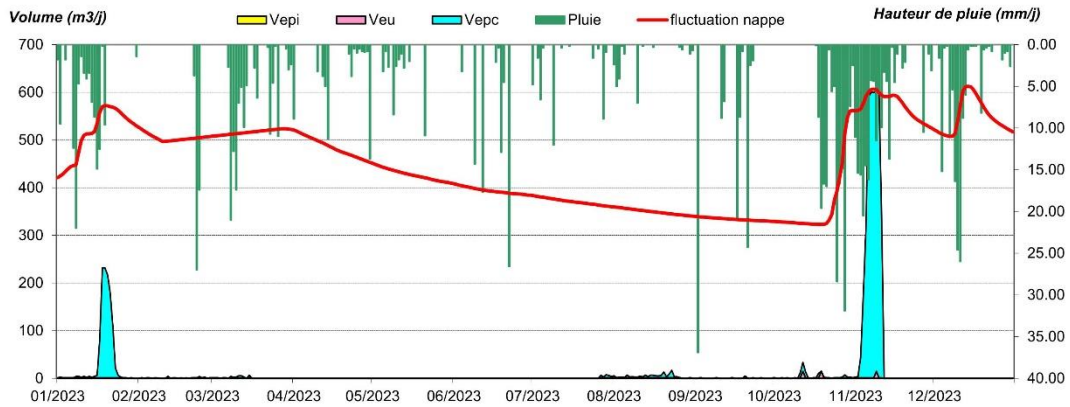
Eaux parasites de nappe (EPI) :
 7 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celles-ci sont présentes tout au long de l'année.

Eaux parasites de pluie (EPC) :
 66 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents évènements pluvieux prolongés et importants.

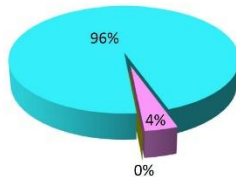
3.8 % des ECP totales sur 2.2 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Base Nautique

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

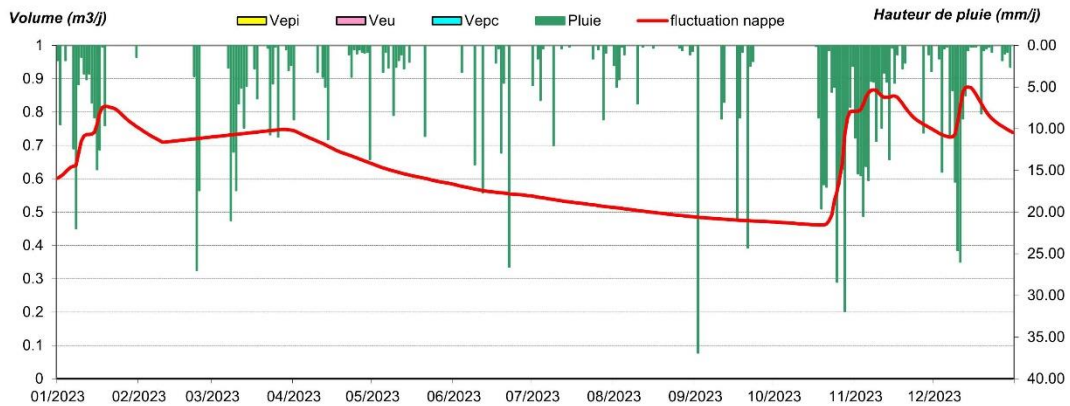
Eaux parasites de nappe (EPI) :
 Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.

Eaux parasites de pluie (EPC) :
 96 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents évènements pluvieux prolongés et importants. Les pics observés sont sûrement dû à des bouchages partiels des pompes. Ces évènements entraînent la surestimation des volumes Epc.

moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Camping Car

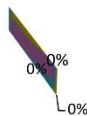
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

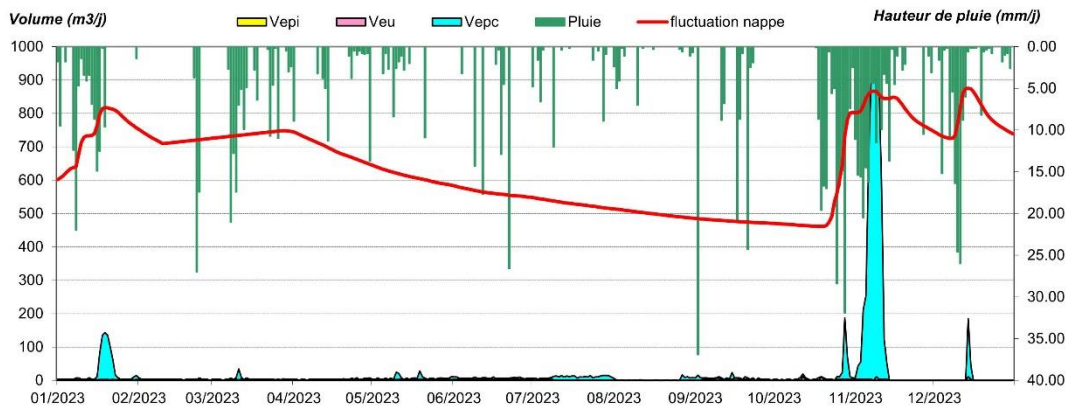
Absence de données.



moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

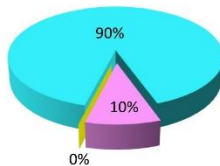
Diagnostic 2023 du PR Camping ST D Ange

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :



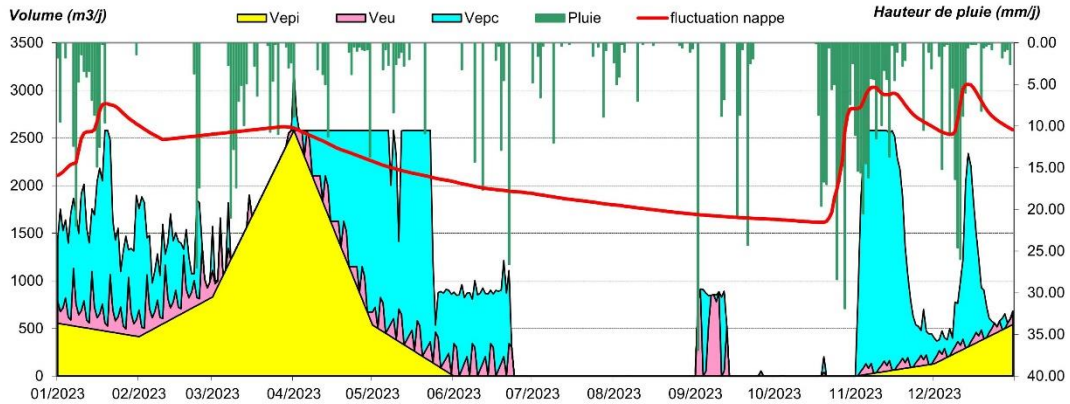
Eaux parasites de nappe (EPI) :
 Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.

Eaux parasites de pluie (EPC) :
 90 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Celles-ci sont constantes tout au long de l'année. Les pics observés correspondent à des bouchages partiels des nappes. Ces événements entraînent la surestimation des volume Epc (58 % du volume total sans les pics).

moins de 0.5 % des ECP totales sur 0.9 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Chausse de L Eperon

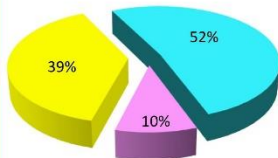
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

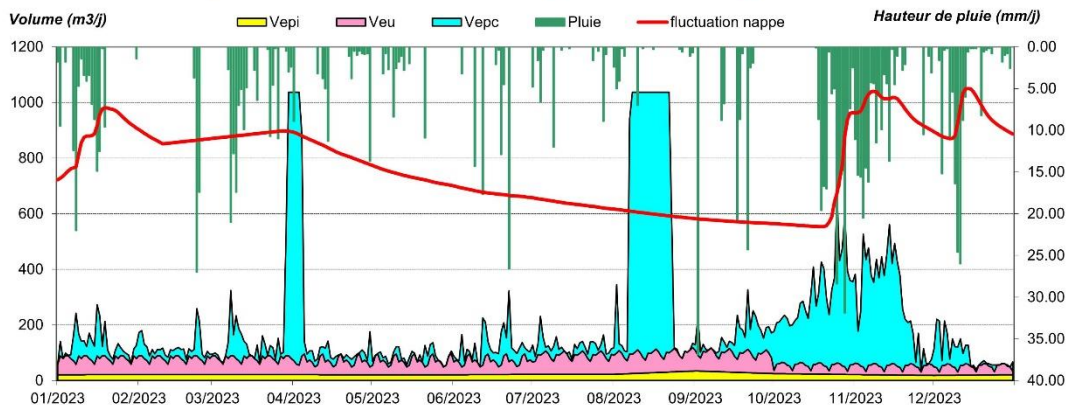
Les données sont inexploitable.



22.1 % des ECP totales sur 31.2 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Cite Henri

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



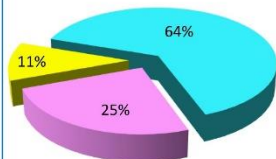
Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :
11 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Elles sont constantes tout au long de l'année.

Eaux parasites de pluie (EPC) :
64 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux événements pluvieux tout au long de l'année.

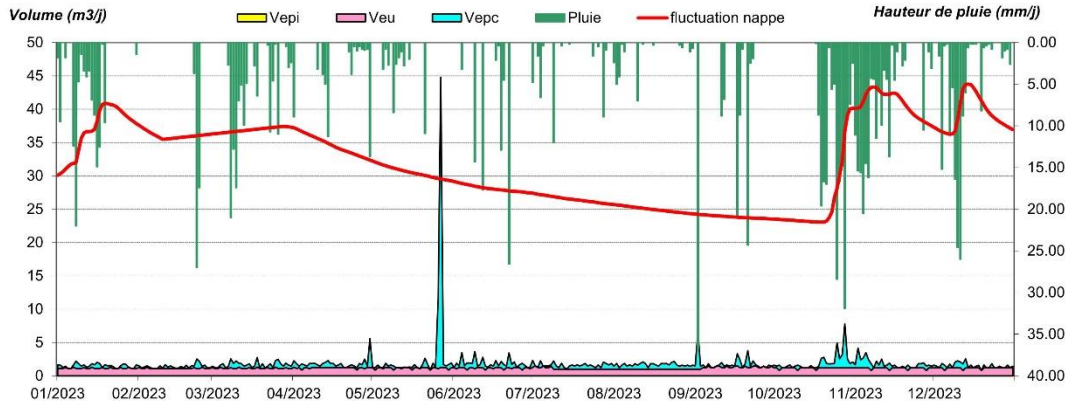
Les pics observés correspondent à des bouchages partiels des pompes. Les événements entraînent la surestimation des volume Epc (sans les pics nous aurions 50 % de EPC).



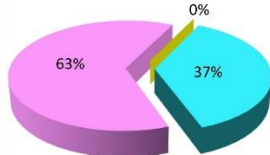
3.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Cite Point du Jour

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



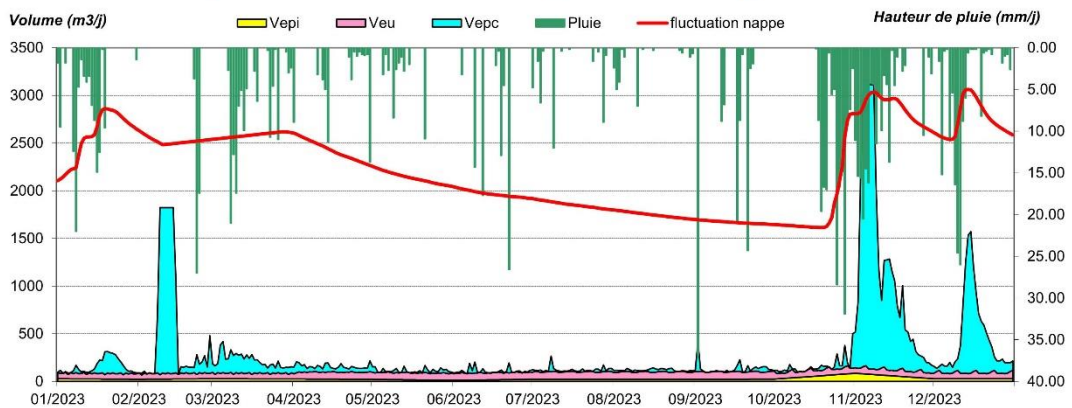
Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI):
Le poste n'est pas sensible aux eaux parasites de nappe.
Eaux parasites de pluie (EPC):
37 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit faiblement aux différents événements pluvieux importants.

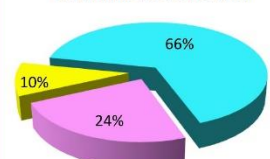
moins de 0.5 % des ECP totales sur 1.3 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Ethore

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



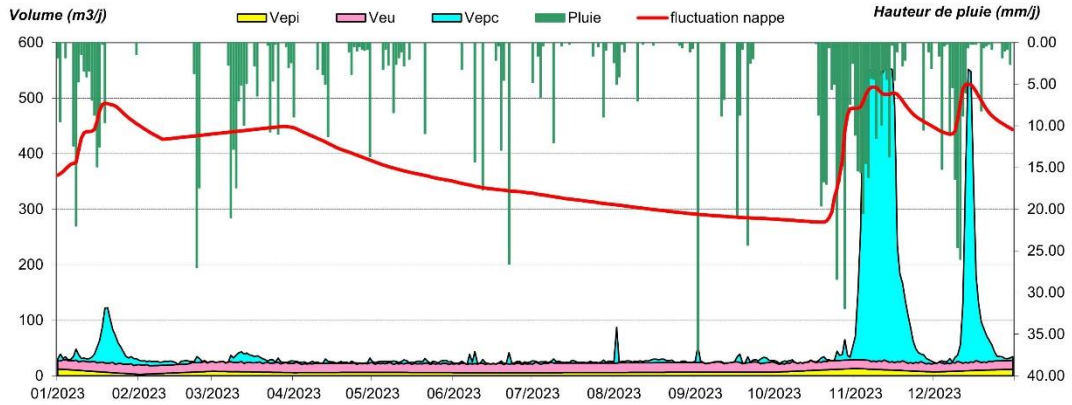
Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :
10 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celles-ci sont présentes tout au long de l'année.
Eaux parasites de pluie (EPC):
66 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.
Les pics observés sont sûrement dû à des bouchages partiels des pompes du poste. Ces événements surestiment

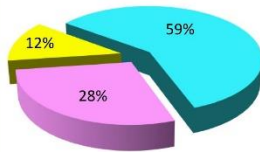
5 % des ECP totales sur 4.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR FBG Taillebourg N1

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

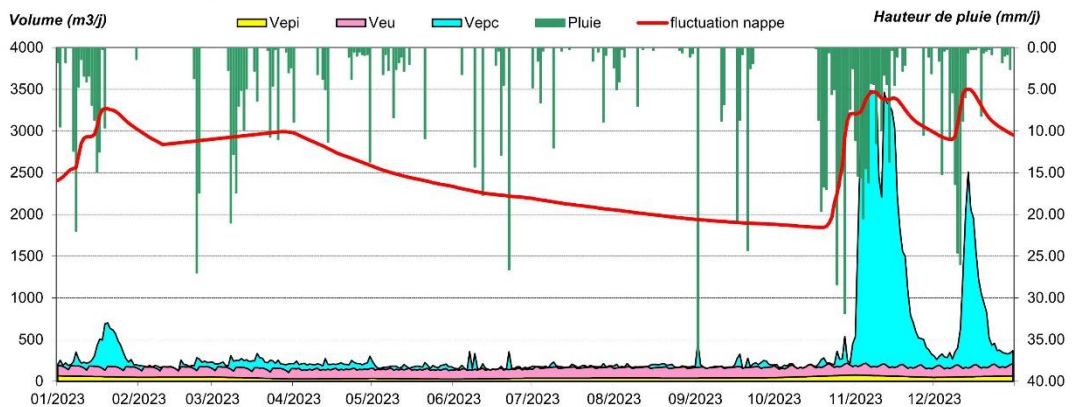
Eaux parasites de nappe (EPI) :
 12 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celle-ci sont présentes tout au long de l'année.

Eaux parasites de pluie (EPC) :
 59 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents évènements pluvieux prolongés et importants. Les pics sont dû à des bouchages partiels des pompes du poste. Ces évènements surestiment les volumes Epc (sans les pics les volumes Epc sont estimés à 15 % du volume total).

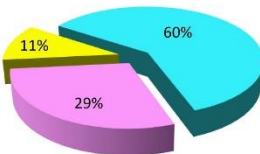
0.9 % des ECP totales sur 0.9 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR FBG Taillebourg N2

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

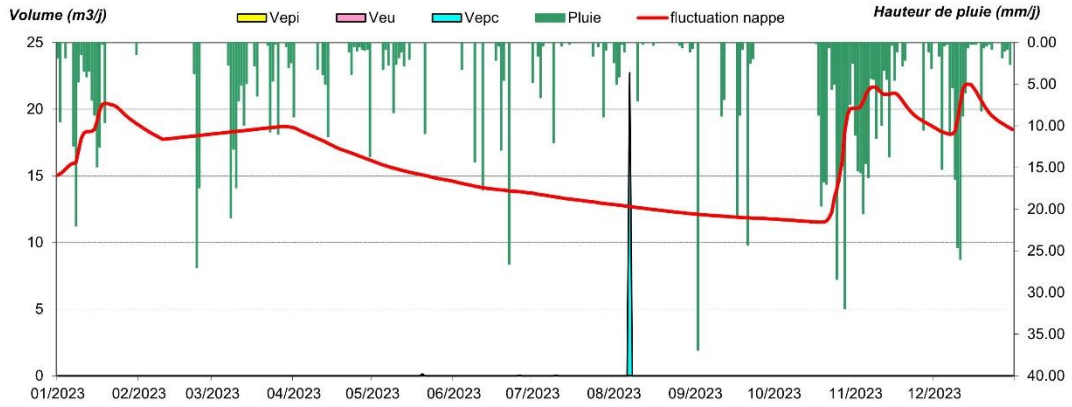
Eaux parasites de nappe (EPI) :
 11 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celle-ci sont présentes tout au long de l'année.

Eaux parasites de pluie (EPC) :
 60 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Elles sont constantes tout au long de l'année. Les pics sont sûrement dû à des bouchages partiels des pompes du poste. Ces évènements surestiment les volumes Epc (sans les pics les volumes Epc sont estimés à 16 % du volume total).

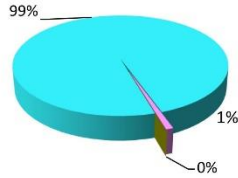
6.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Graveau N2

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



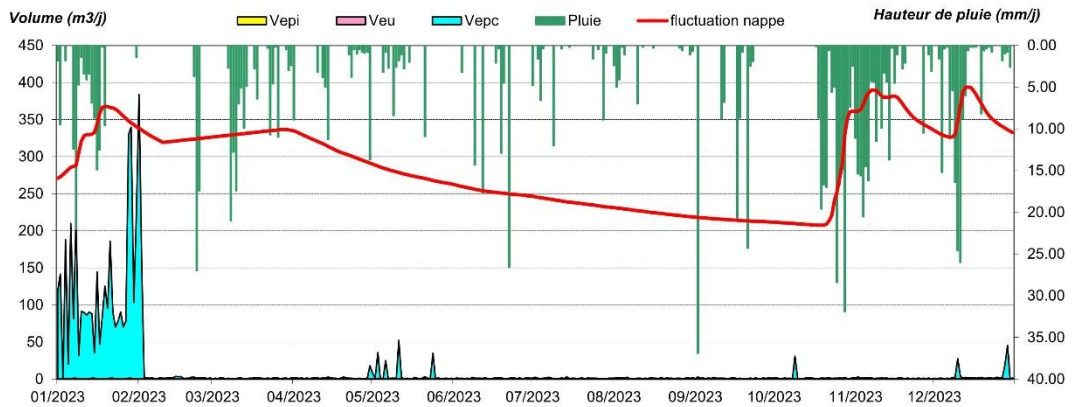
Commentaires :

Pas de donnée sur l'année 2023.

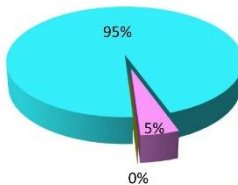
moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Impasse Sarragot

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



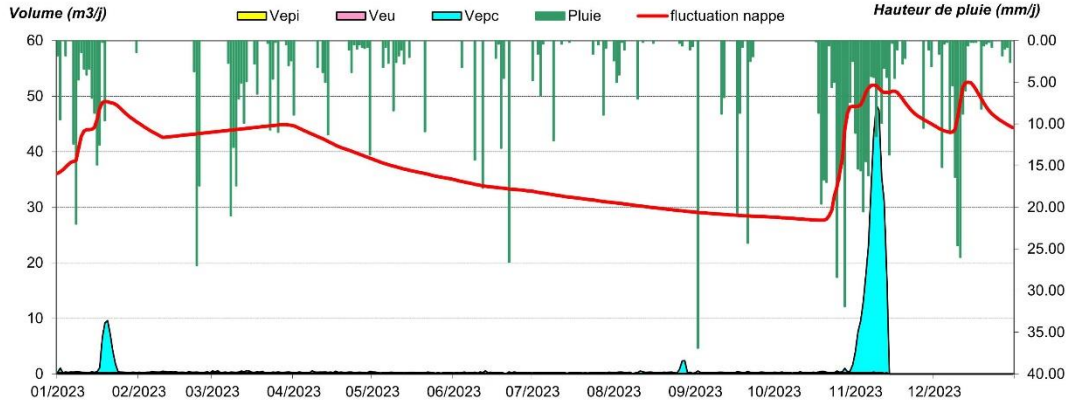
Commentaires :

Le peu de données ainsi que leurs véracités les rendent inexploitable.

moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

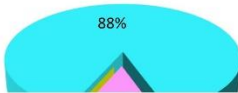
Diagnostic 2023 du PR Impasse Taillebourg

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

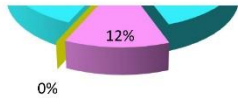


Eaux parasites de nappe (EPI):

Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe

Eaux parasites de pluie (EPC):

88 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

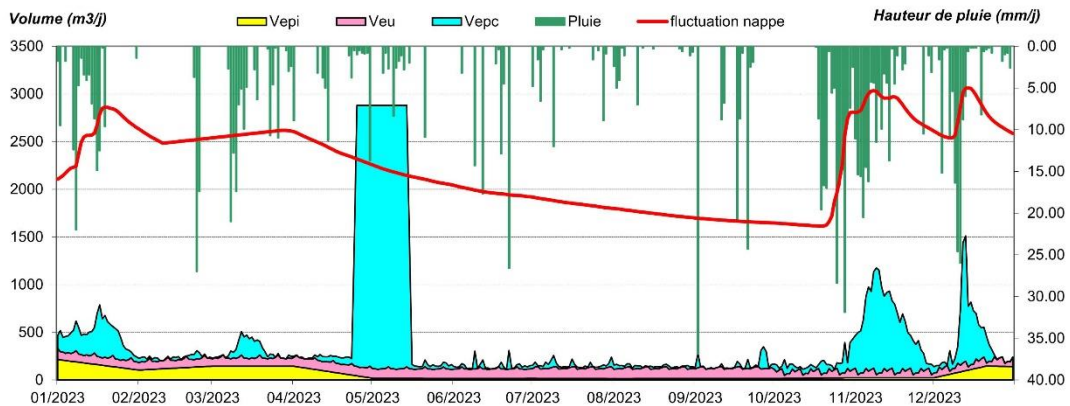


Les pics sont sûrement dû à des bouchages partiels des pompes du poste. Ces événements surestiment les volumes Epc (sans les pics les volumes Epc sont estimés à 39 % du volume total).

moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Jarnac Fossemagne

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



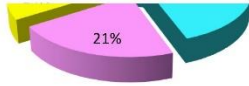
Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :



Eaux parasites de nappe (EPI) :

14 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celle-ci sont présentes tout au long de l'année.



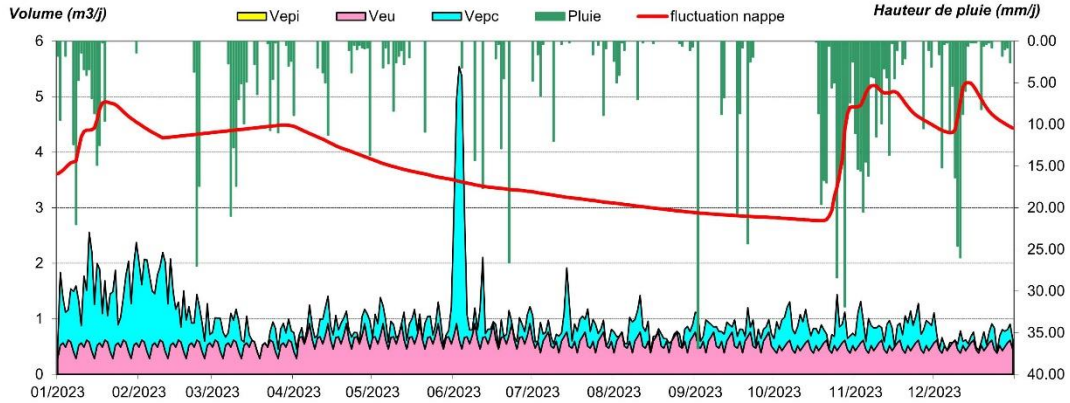
Eaux parasites de pluie (EPC) :

64 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents évènements pluvieux prolongés et importants. Le pic durant le mois de mai est dû à un bouchage partiel des pompes ce qui entraine la surestimation des volumes Epc (sans les pics les volumes Epc sont estimés à 44 % du volume total).

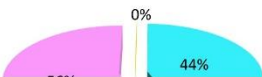
7.6 % des ECP totales sur 3.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR La Grenoblerie 3

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel



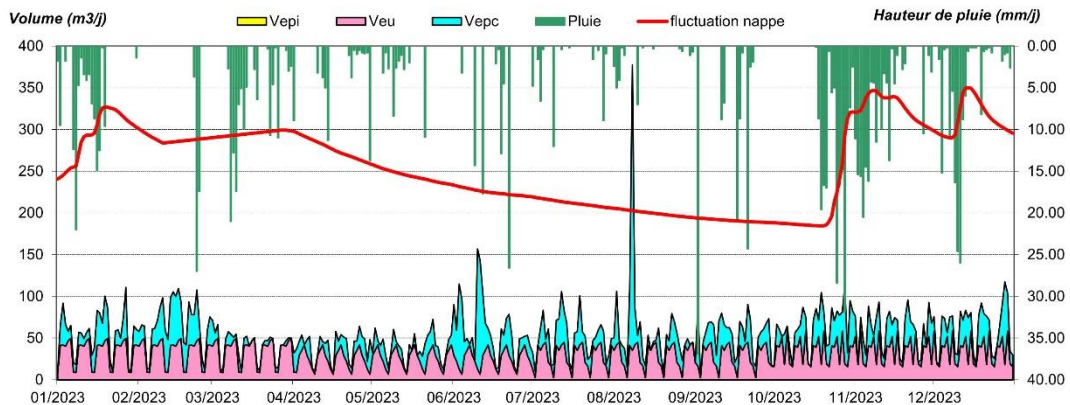
Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :
Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.
Eaux parasites de pluie (EPC) :

moins de 0.5 % des ECP totales sur 0.9 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR La Grenoblerie

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe

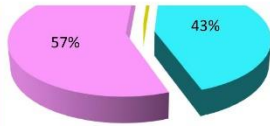


Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :
Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.



Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.

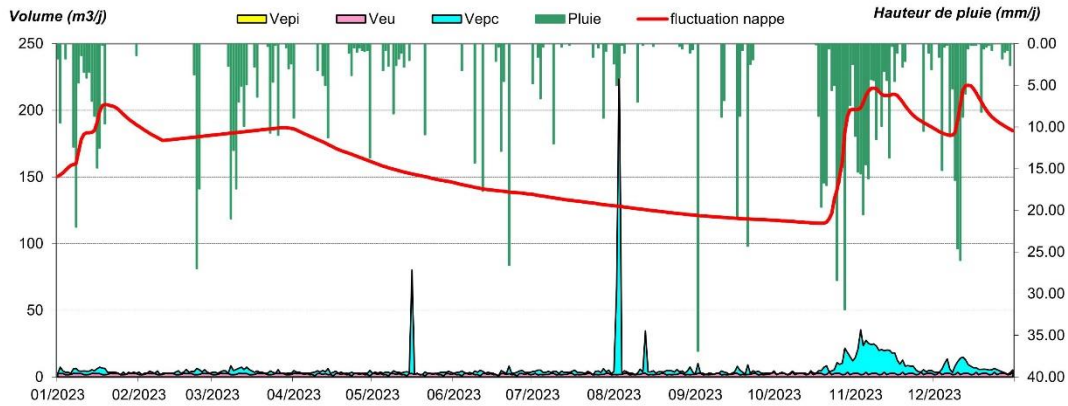
Eaux parasites de pluie (EPC) :

43 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

0.5 % des ECP totales sur 2 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Lacoue

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



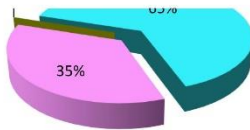
Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :

Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.



Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.

Eaux parasites de pluie (EPC) :

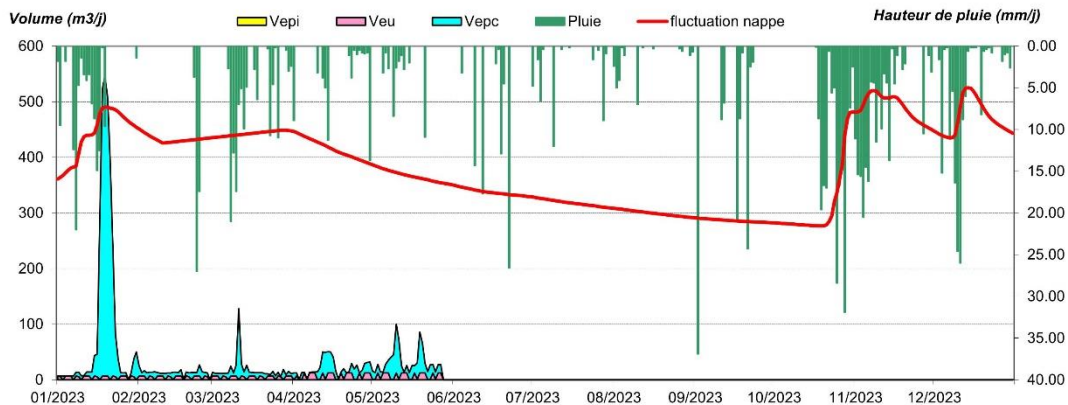
65 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

Les pics importants sont sûrement dus à des bouchages partiels de pompes. Ceux qui entraînent une faible surestimation des volumes Epc (sans les pics, les volumes Epc sont estimés à 57 % du volume total).

moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Le Chalet

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



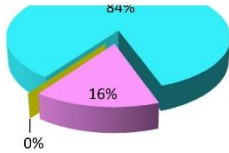
Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :

Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.



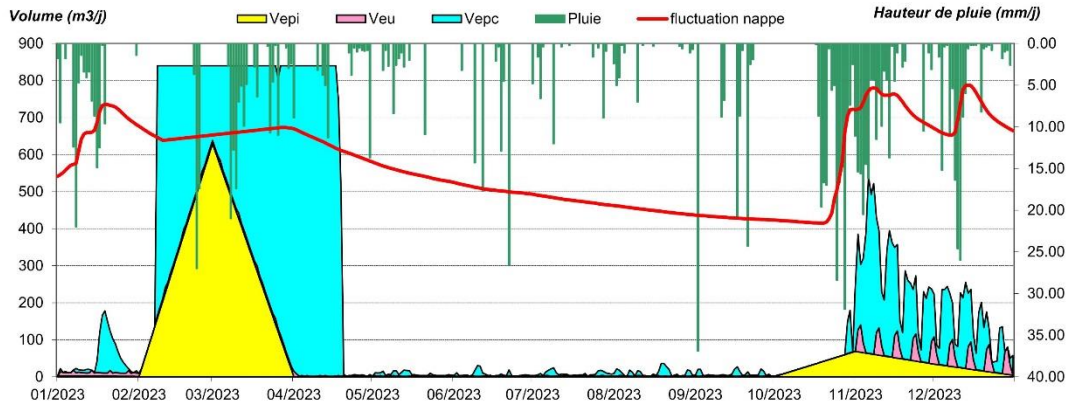
Eaux parasites de pluie (EPC) :

84 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Elles sont constantes tout au long de l'année. Le poste subit une surestimation des volumes Epc du à un bouchage partiel des pompes (le pic durant le mois de janvier) sans ce dernier les volumes Epc sont estimés à 69 % du volumes total. Absence de données à partir de fin mai.

moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Moulinveau 1

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe

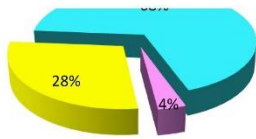


Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

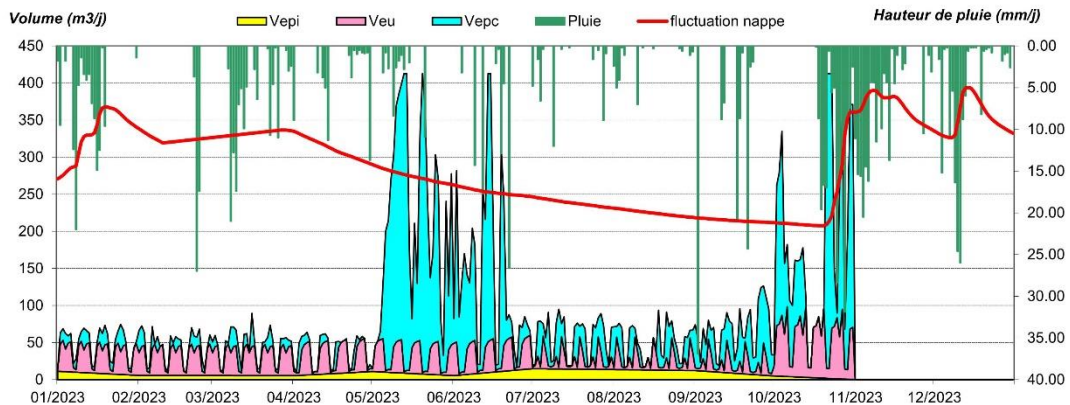
Les données sont inexploitables.



4.6 % des ECP totales sur 1.6 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Moulinveau 2

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe

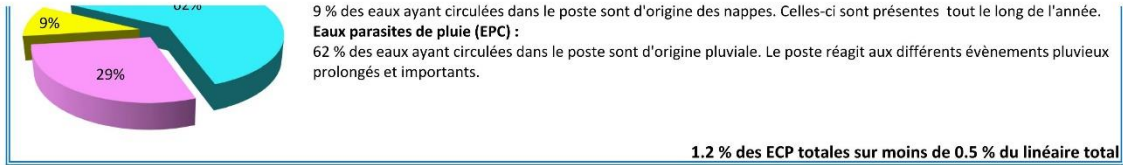


Bilan fonctionnement annuel



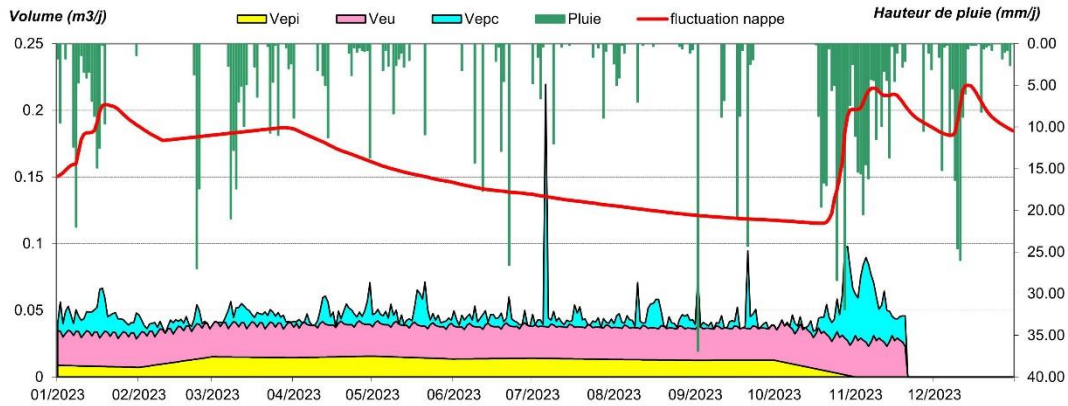
Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :



Diagnostic 2023 du PR moulinveau Village

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe

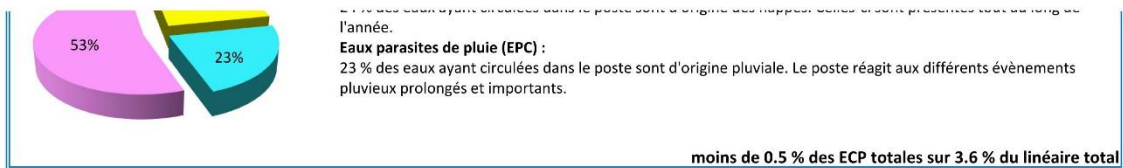


Bilan fonctionnement annuel



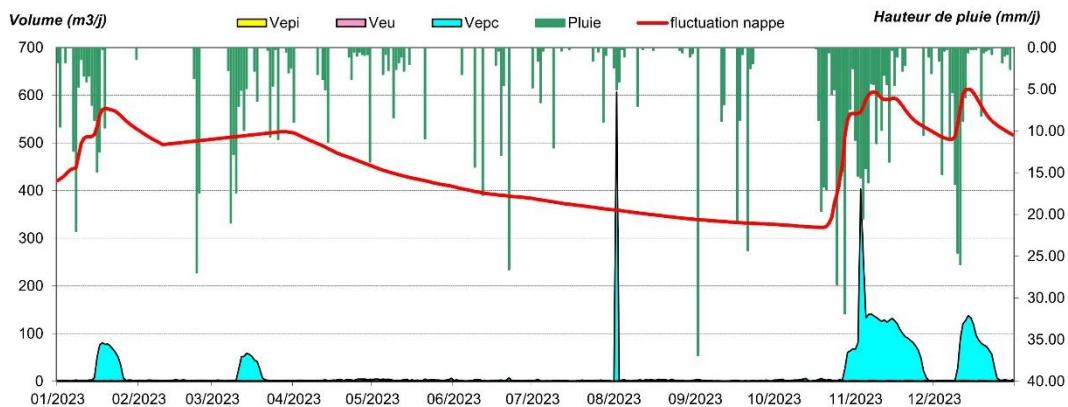
Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :
 24 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celles-ci sont présentes tout au long de



Diagnostic 2023 du PR Petite Fossemagne

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe

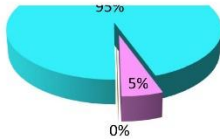


Bilan fonctionnement annuel



Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :
 Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.

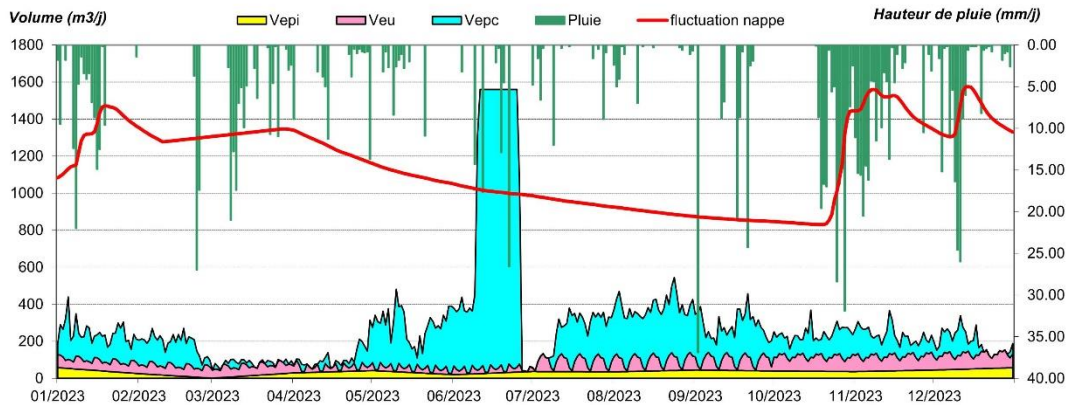


Eaux parasites de pluie (EPC) :
95 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit très fortement aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

moins de 0.5 % des ECP totales sur 0.8 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Porte Ternan

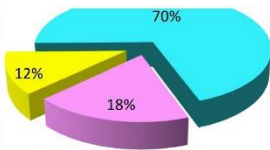
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :

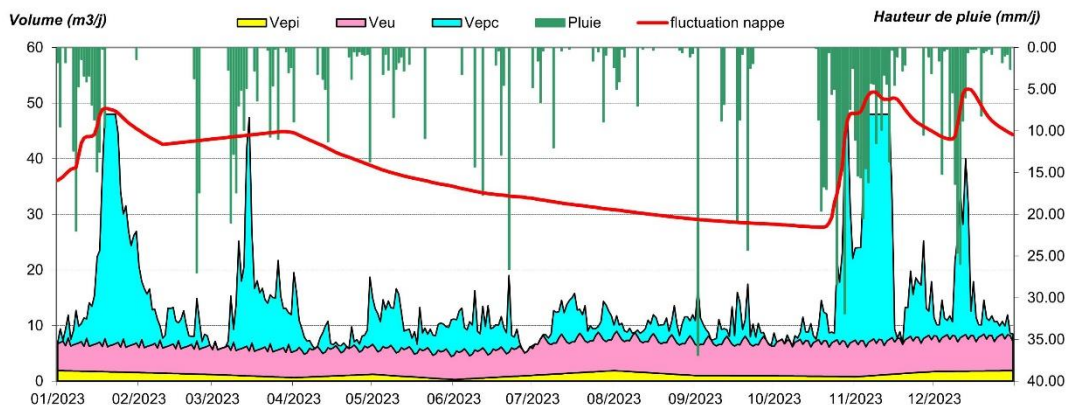


Eaux parasites de nappe (EPI) :
12 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celle-ci sont présentes tout au long de l'année.
Eaux parasites de pluie (EPC) :
70 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.
Le pic au cours du mois de juin est dû à un bouchage partiel des pompes. Cet événement entraîne une surestimation de 10 % des volumes Epc.

5.3 % des ECP totales sur 0.6 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR Quai Bernouet

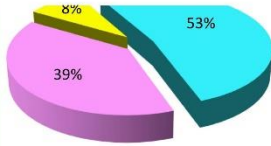
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :

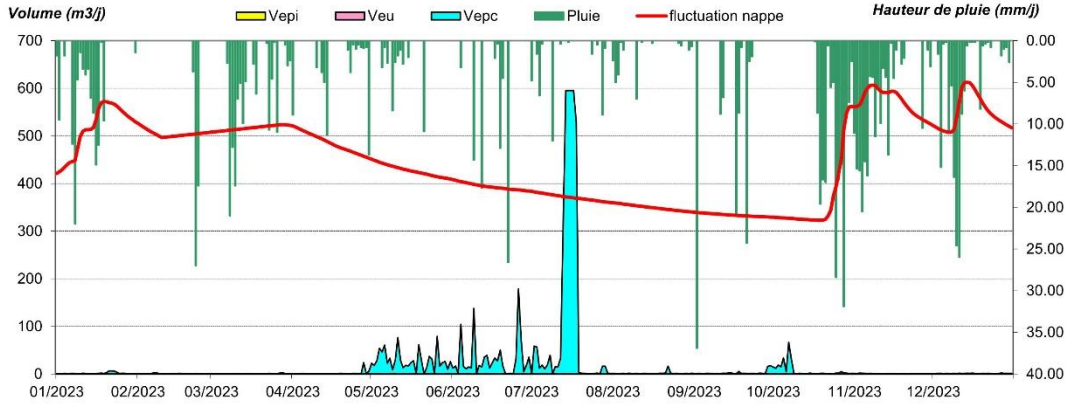


8 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celle-ci sont présentes tout au long de l'année.
Eaux parasites de pluie (EPC) :
 53 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.
 Les pics sont dû aux bouchages partiels des pompes, ces événements entraînent la surestimation des volumes Epc (sans les pics les volumes Epc représentent 39 % des volumes totaux) .

moins de 0.5 % des ECP totales sur 0.8 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR ST Europe 2

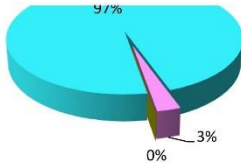
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :
 Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.



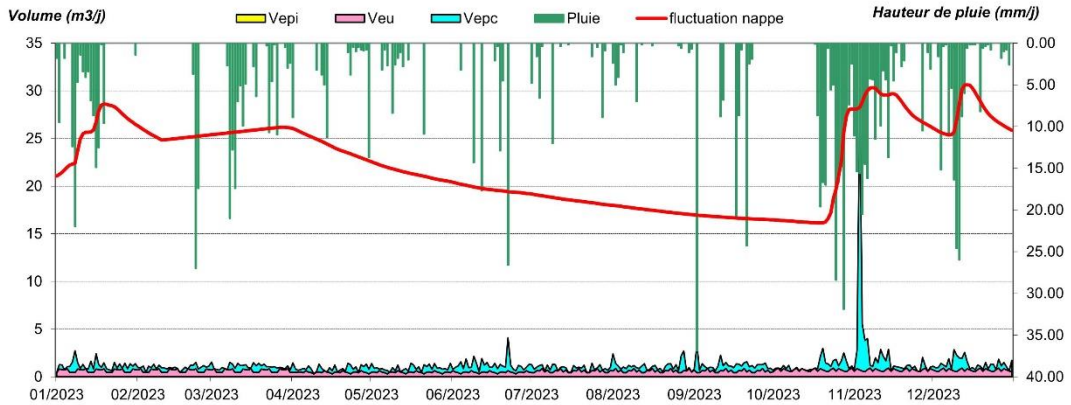
Eaux parasites de pluie (EPC) :
 97 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

Les pics observés en cours d'année correspondent à des bouchages partiels des pompes.

moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR ST Europe Faubourg

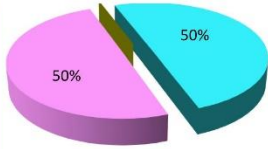
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :



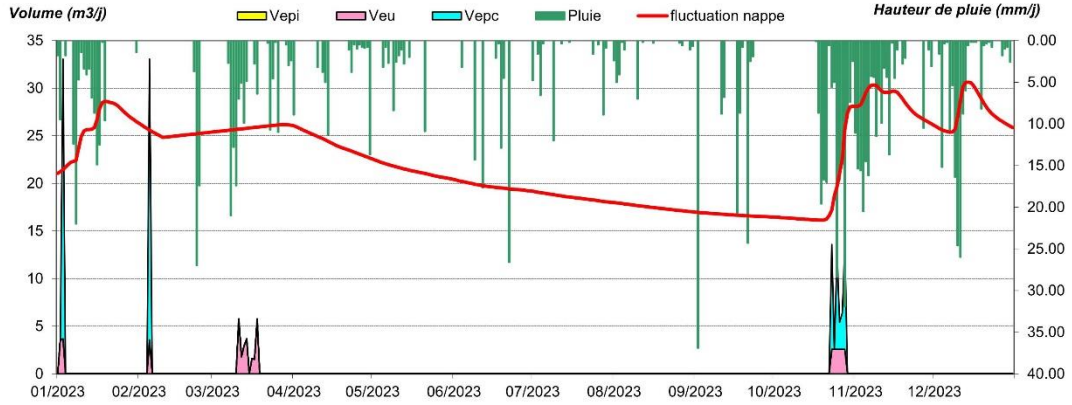
Eaux parasites de nappe (EPN) :
 Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.

Eaux parasites de pluie (EPC) :
 50 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

moins de 0.5 % des ECP totales sur moins de 0.5 % du linéaire total

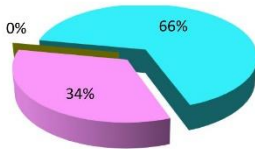
Diagnostic 2023 du PR ZI Graveau

Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

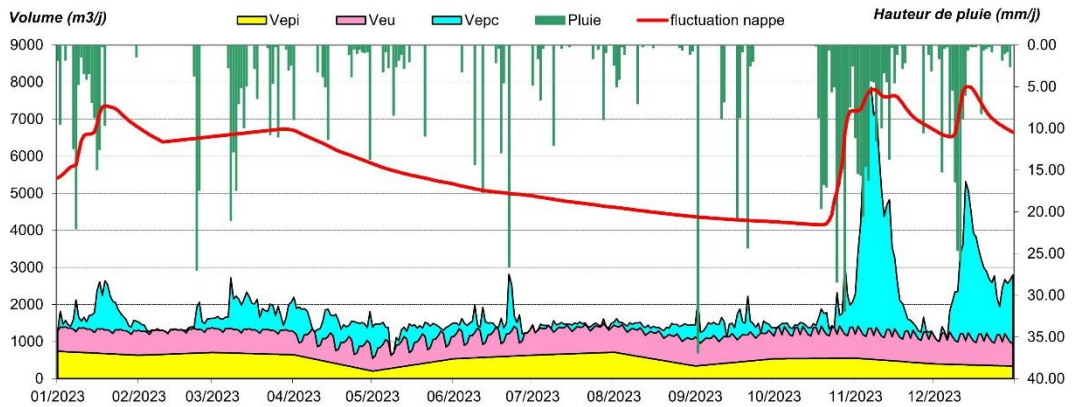


Pas assez de donnée sur l'année 2023.

moins de 0.5 % des ECP totales sur 0.5 % du linéaire total

Diagnostic 2023 du PR PRG Pre Au moine

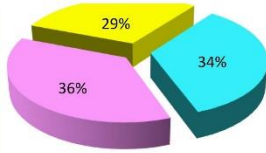
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPN) :



Eaux parasites de nappe (EPI) :

29 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine des nappes. Celle-ci sont présentes tout au long de l'année.

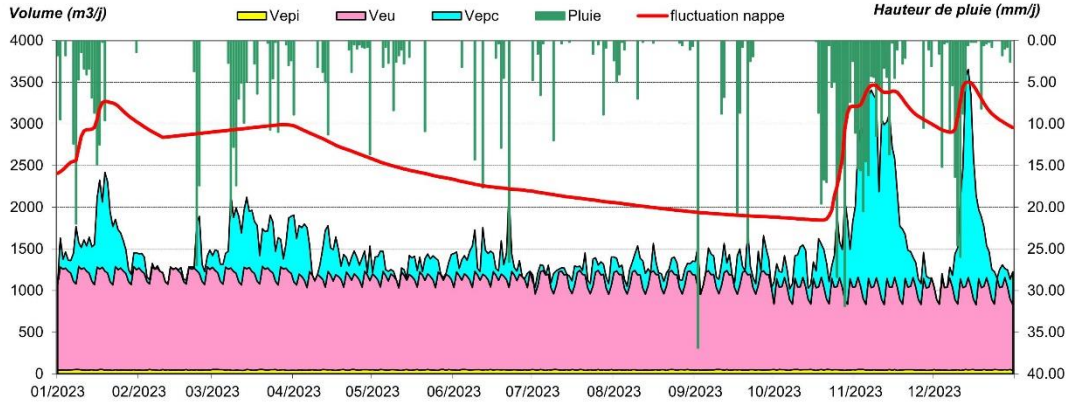
Eaux parasites de pluie (EPC) :

34 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

26.2 % des ECP totales sur 39.2 % du linéaire total

Diagnostic 2023 de la STEP

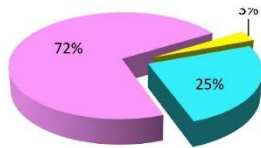
Origine des volumes relevés en fonction de la pluviométrie et de la nappe



Bilan fonctionnement annuel

Commentaires :

Eaux parasites de nappe (EPI) :



Eaux parasites de nappe (EPI) :

Pas de sensibilité aux eaux parasites de nappe.

Eaux parasites de pluie (EPC) :

25 % des eaux ayant circulées dans le poste sont d'origine pluviale. Le poste réagit aux différents événements pluvieux prolongés et importants.

9.5 % des ECP totales sur 0.9 % du linéaire total

TABLEAU RECAPITULATIF DES POSTES DE RELEVAGES DE ST Jean D'Angely

2023						
	linéaire gravitaire (ml)	V total (m3/an)		Veu	Vepi (nappe)	Vepc
Arcadys 2	-	10 390	m3/an	5333	0	5057
			% de V total	51%	0%	49%
			l/ml/j	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Arcadys 1	857	7 823	m3/an	2379	0	5444
			% de V total	30%	0%	70%
			l/ml/j	7.6	0.0	17.4
AV De Rochefort	420	13	m3/an	13	0	0
			% de V total	100%	0%	0%
			l/ml/j	0.1	0.0	0.0
Avenue de Marennes	1 083	84 834	m3/an	22576	5851	56407
			% de V total	27%	7%	66%
			l/ml/j	57.1	14.8	142.7
Avenue de Marennes	1 083	21 241	m3/an	2984	-6693	-17533
			% de V total	-14%	32%	83%
			l/ml/j	7.5	-16.9	-44.4
Base Nautique	-	5 337	m3/an	213	0	5124
			% de V total	4%	0%	96%
			l/ml/j	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Camping Car	-	-	m3/an	0	0	0
			% de V total	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
			l/ml/j	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
			m3/an	808	0	7618

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Camping ST D Ange	423	8 427	% de V total	10%	0%	90%
			l/ml/j	5.2	0.0	49.3
Camping ST D Ange	423	3 090	m3/an	595	0	2494
			% de V total	19%	0%	81%
			l/ml/j	3.9	0.0	16.2
Chausse de L Eperon	15 039	395 062	m3/an	37667	152791	204605
			% de V total	10%	39%	52%
			l/ml/j	6.9	27.8	37.3

2023

	linéaire (ml)	V total (m3/an)		VeU	Vepi (nappe)	VePc
Chausse de L Eperon	15 039	352 843	m3/an	19672	150189	182982
			% de V total	6%	43%	52%
			l/ml/j	3.6	27.4	33.3
Cite Henri	-	75 814	m3/an	18892	8248	48674
			% de V total	25%	11%	64%
			l/ml/j	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Cite Point du Jour	609	668	m3/an	419	0	249
			% de V total	63%	0%	37%
			l/ml/j	1.9	0.0	1.1
Ethore	2 150	105 329	m3/an	25015	10527	69787
			% de V total	24%	10%	66%
			l/ml/j	31.9	13.4	88.9
Ethore	2 150	- 52 184	m3/an	-8850	-11688	-31646
			% de V total	17%	22%	61%
			l/ml/j	-11.3	-14.9	-40.3
FBG Taillebourg N1	448	20 998	m3/an	5963	2602	12433
			% de V total	28%	12%	59%
			l/ml/j	36.5	15.9	76.0
FBG Taillebourg N1	448	- 127 688	m3/an	-37024	-13487	-77177
			% de V total	29%	11%	60%
			l/ml/j	-226.4	-82.5	-472.0
FBG Taillebourg N2	202	148 226	m3/an	42931	16088	89206
			% de V total	29%	11%	60%
			l/ml/j	582.3	218.2	1209.9
			m3/an	17917	5561	19419

FBG Taillebourg N2	202	42 897	% de V total	42%	13%	45%
			l/ml/j	243.0	75.4	263.4
Graveau N2	-	23	m3/an	0	0	23
			% de V total	1%	0%	99%
			l/ml/j	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Graveau N2	-	- 75 938	m3/an	-18941	-8248	-48749
			% de V total	25%	11%	64%
			l/ml/j	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

2023

	linéaire (ml)	V total (m3/an)		VeU	Vepi (nappe)	VePc
Impasse Sarragot	-	4 889	m3/an	222	0	4667
			% de V total	5%	0%	95%
			l/ml/j	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Impasse Taillebourg	72	461	m3/an	56	0	404
			% de V total	12%	0%	88%
			l/ml/j	2.1	0.0	15.4
Jarnac Fossemagne	1 712	157 513	m3/an	33864	22215	101433
			% de V total	21%	14%	64%
			l/ml/j	54.2	35.6	162.3
Jarnac Fossemagne	1 712	150 354	m3/an	33483	22215	94656
			% de V total	22%	15%	63%
			l/ml/j	53.6	35.6	151.5
La Grenoblerie 3	420	362	m3/an	202	0	160
			% de V total	56%	0%	44%
			l/ml/j	1.3	0.0	1.0
La Grenoblerie	952	19 721	m3/an	11187	0	8534
			% de V total	57%	0%	43%
			l/ml/j	32.2	0.0	24.6
Lacoue	193	2 279	m3/an	809	0	1470
			% de V total	35%	0%	65%
			l/ml/j	11.5	0.0	20.9
Le Chalet	147	5 412	m3/an	844	0	4568
			% de V total	16%	0%	84%
			l/ml/j	15.7	0.0	85.1
			m3/an	35	0	-3050

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

Le Chalet	147	- 3 015	% de V total	-1%	0%	101%
			l/ml/j	0.7	0.0	-56.8
Moulinveau 1	787	77 139	m3/an	2706	21847	52586
			% de V total	4%	28%	68%
			l/ml/j	9.4	76.1	183.1
Moulinveau 1	787	49 508	m3/an	-5173	19291	35390
			% de V total	-10%	39%	71%
			l/ml/j	-18.0	67.2	123.2

2023

	linéaire (ml)	V total (m3/an)		Ve	Vepi (nappe)	Vepe
Moulinveau 2	84	27 631	m3/an	7879	2556	17196
			% de V total	29%	9%	62%
			l/ml/j	257.0	83.4	560.9
moulinveau Village	1 736	15	m3/an	8	4	3
			% de V total	53%	24%	23%
			l/ml/j	0.0	0.0	0.0
Petite Fossemagne	406	7 158	m3/an	382	0	6777
			% de V total	5%	0%	95%
			l/ml/j	2.6	0.0	45.7
Porte Ternan	276	106 076	m3/an	19592	12543	73940
			% de V total	18%	12%	70%
			l/ml/j	194.5	124.5	734.0
Quai Bernouet	406	5 132	m3/an	2001	433	2698
			% de V total	39%	8%	53%
			l/ml/j	13.5	2.9	18.2
Quai Bernouet	406	- 85 114	m3/an	-21419	-5417	-58278
			% de V total	25%	6%	68%
			l/ml/j	-144.5	-36.6	-393.3
ST Europe 2	176	5 903	m3/an	166	0	5737
			% de V total	3%	0%	97%
			l/ml/j	2.6	0.0	89.3
ST Europe Faubourg	-	447	m3/an	223	0	224
			% de V total	50%	0%	50%
			l/ml/j	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
			m3/an	49	0	98

ZI Graveau	253	147	% de V total	34%	0%	66%
			l/ml/j	0.5	0.0	1.1
PRG Pre Au moine	18 934	668 450	m3/an	243535	195909	229006
			% de V total	36%	29%	34%
			l/ml/j	35.2	28.3	33.1
PRG Pre Au moine	18 934	261 088	m3/an	202837	42685	15566
			% de V total	78%	16%	6%
			l/ml/j	29.4	6.2	2.3

2023

	linéaire (ml)	V total (m3/an)		Ve	Vepi (nappe)	Vepe
STEP	455	548 030	m3/an	393515	17296	137220
			% de V total	72%	3%	25%
			l/ml/j	2369.5	104.1	826.3
STEP	455	- 205 397	m3/an	144886	-200464	-149820
			% de V total	-71%	98%	73%
			l/ml/j	872.4	-1207.1	-902.1

Les résultats présentés dans les cases de cette couleur correspondent aux volumes arrivant au PR en soustrayant le volume des PR amont. Ces résultats sont présent à titre indicatif vu que les volumes sont majoritairement des données de temps de fonctionnement de pompe ramené en volume à l'aide de débit de pompe. Cela peut donc amener à des valeurs négatives.

Performance des réseaux

2023						
	linéaire (ml)	V total (m3/an)		Ve	Vepi (nappe)	Vepe
Total refoulé à la STEP	48 240	548 030	m3/an	393 515	17 296	137 220
			% de V total	72%	3%	25%
			l/ml/j	22.3	1.0	7.8

Pluviométrie annuelle	1128	mm
Cote hauteur nappe max	63.3	m NGF



Propositions de recherche d'eaux parasites pour l'année 2024

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

∅ Secteurs à prioriser pour les tests à la fumée:

	Nom	ml	l/ml/j
1 /	FBG Taillebourg N2	202	1209.9
2 /	Porte Ternan	276.00	734.0
3 /	Moulinveau 2	84.00	560.9
	Total	562	

∅ Secteurs à prioriser pour sectorisation de nuit puis inspections télévisées :

	Nom	ml	l/ml/j
1 /	FBG Taillebourg N2	202.00	218.2
2 /	Porte Ternan	276.00	124.5
3 /	Moulinveau 2	84.00	83.36
	Total	562	

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

AR Prefecture

017-211703475-20240627-2024_06_D18-DE
Reçu le 01/07/2024



**LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES**

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2023

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2023 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

- [Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation](#)

Le présent arrêté définit les modalités de la campagne d'identification et d'analyse des substances per- ou polyfluoroalkylées qui doit être mise en œuvre pour les rejets aqueux de certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Vingt substances PFAS, visées par la directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine seront obligatoirement analysées.

A titre illustratif, d'autres substances pouvant être analysées sont également mentionnées. Afin d'adapter la mise en œuvre des campagnes d'analyses à la disponibilité des laboratoires, les campagnes de mesures seront échelonnées dans le temps en fonction des secteurs d'activités et du nombre d'installations qui leur correspondent.

- [IGEDD, 3 mars 2023, Comment améliorer durablement la collecte et le traitement des eaux usées urbaines?](#)

L'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) vient de publier un rapport sur l'amélioration durable de la collecte et du traitement des eaux usées urbaines. Elle formule 13 recommandations à destination du gouvernement, notamment :

- Décloisonner les services de la gestion de l'eau.
- Faire évoluer les pratiques en matière d'eaux pluviales afin d'interférer directement avec la place laissée à la nature dans l'espace artificialisé.
- Utiliser les stations de traitement des eaux usées comme lieu de production d'énergie.
- Réutiliser les eaux traitées pour lutter contre la gaspillage de l'eau.

- [Décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées](#)

Le décret abroge le [décret n° 2022-336 du 10 mars 2022](#) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées et en codifie les dispositions dans le [code de l'environnement](#) afin de **simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées permis par le décret**.

Il définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques.

- [Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts](#)

Le présent arrêté vient fixer les niveaux de qualité et les modalités suivant lesquelles devront être mis en œuvre les projets de réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts.

Le présent arrêté entre en vigueur le 22 décembre 2023.

- [Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures](#)

Un nouvel arrêté prévoit les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des cultures vivrières, les fourrages et pâturages ainsi que les cultures industrielles, énergétiques et semencières.

ENVIRONNEMENT

- [Arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19](#)

Le présent arrêté vient abroger les mesures prévues par l'arrêté du 30 avril 2020 qui précisait les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période COVID-19.

L'abrogation est entrée en vigueur le 15 février 2023.

- [Arrêté du 1^{er} février 2023 relatif aux critères d'intrants, de durabilité et de réductions des émissions de gaz à effet de serre pour la production de biométhane](#)

Afin de finaliser la transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive européenne de 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, 5 arrêtés viennent préciser les modalités de mise en œuvre des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse. On distingue un arrêté « tronc commun », et 4 arrêtés par filière, notamment 1 pour la filiale biométhane.

→ [Arrêté du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement](#)

Le présent arrêté actualise le formulaire de demande d'examen au cas par cas (CERFA n°14734-04) et sa notice explicative (n°51656#05). Cette nouvelle mouture permet désormais d'intégrer la procédure « clause-filet » telle qu'elle est prévue par le décret du 25 mars 2022.

→ [Instruction du 27 janvier 2023 de la Direction générale de la prévention des risques relative aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées](#)

Une instruction du 27 janvier 2023 définit les actions prioritaires pour la période 2023-2027 pour les inspecteurs des installations classées. Le document liste d'abord les orientations particulières pour cette période à venir :

- en **thématiques particulières** : une meilleure prise en compte de l'impact du changement climatique sur les installations classées (événements NaTech, consommations et rejets d'eau, etc.), une vigilance particulière sur le vieillissement du parc industriel, une prise en compte des enjeux de vulnérabilité des systèmes d'information dans un cadre juridique à affiner.
- en **approfondissements techniques** : un encadrement approprié des nouvelles technologies, l'accompagnement de vastes transformations autour de la sobriété et la préservation des ressources, de la transition énergétique et de la décarbonation ;
- en **focus sectoriels** : une action renforcée sur l'accidentologie des déchets et une approche plus structurée sur la qualité des sols.

Le document est une véritable mine d'informations sur les évolutions à venir, en matière de réglementation mais aussi de pratiques.

→ [Décret n°2023-187 du 17 mars 2023 portant adaptation du code de procédure pénale à la création des officiers judiciaires de l'environnement](#)

Pour mémoire, la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a renforcé les prérogatives des inspecteurs de l'environnement. Le présent décret vient déterminer les modalités de désignation de ces officiers judiciaires de l'environnement (OJE), ainsi que les conditions de leur habilitation et de leur notation par le procureur général.

→ [Décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes](#)

Le présent texte vient mettre à jour [l'article R. 122-17 du code de l'environnement](#), qui liste les plans et programmes soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Arrêté du 30 mars 2023, relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois](#)

Par dérogation à l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, une expérimentation permettant le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois a été mise en place pour une durée de cinq ans.

→ [Décret n° 2023-417 du 31 mai 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation des contrats par voie électronique](#)

Le décret fixe les modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique prévue à l'article L. 215-1-1 du code de la consommation créé par l'article 15 de la loi no 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le décret assure au consommateur et au non-professionnel la possibilité de notifier au professionnel la résiliation d'un contrat en quelques validations ou « clics », en lui garantissant un accès rapide, facile, direct et permanent à la fonctionnalité prévue par la loi.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique & Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics](#)

Les mesures précitées viennent concrétiser certains engagements pris par le ministre de l'Economie dans le cadre des Assises du BTP afin de favoriser les PME :

- Mise en place d'un mécanisme de versement et de remboursement des avances plus favorable aux PME.
- Clarification des règles en cas de dépassement du seuil de tolérance.
- Accélération des mises en chantier différées afin de protéger les entreprises des hausses de prix des matières premières.

Les mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modification de la commande publique](#)

Le présent décret vient modifier le code de la commande publique afin de donner la possibilité aux opérateurs économiques, en plus de leur candidature et/ou de leur offre, de transmettre une copie de sauvegarde de leur document. Elle pourra être ouverte lorsque, la candidature est incomplète, lorsque l'offre dématérialisée est reçue de manière incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, à la condition cependant que la transmission est commencée avant la clôture de la remise.

→ [Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2013 portant détermination des dépenses de l'Etat payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable et avant service fait](#)

Afin de faciliter et d'accélérer le paiement aux entreprises qui sont titulaires d'un marché ou d'une concession, des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, l'ordonnateur et le comptable public ont désormais la possibilité de se mettre d'accord pour la mise en place d'un ordonnancement tacite. Le silence gardé par l'ordonnateur sur une demande de mise en paiement au comptable public vaut ordonnancement.

→ [Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics & Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

Pour la mise en œuvre de la fusion des données essentielles et des données de recensement, deux arrêtés du 22 décembre 2022 fixent les modalités de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession :

- S'agissant des contrats de concession : l'arrêté fixe les modalités de publication des données essentielles des contrats de concession (23 données au maximum), les formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données essentielles doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication.
- S'agissant des marchés publics : l'arrêté procède à la fusion des données du recensement et des données essentielles des marchés publics. Il fixe également la liste des données essentielles qui est réduite à un maximum de 45 données dont 24 obligatoires et 21 conditionnelles. Enfin, il fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

Les deux arrêtés mentionnés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Ils s'appliqueront aux marchés publics notifiés et de concession conclus à compter du 1er janvier 2024.

→ [Loi n°2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture](#)

L'article 15 de la loi n°2023-171 du 9 mars 2023 corrige le défaut de transposition du dispositif d'auto-apurement. Il insère dans le Code de la commande publique le dispositif d'auto-apurement qui permet désormais « à un opérateur économique candidat à l'attribution d'un marché public ou d'un contrat de concession de fournir des preuves attestant qu'elle a pris des mesures suffisantes pour remédier aux conséquences des infractions pénales, empêcher que celles-ci ne se reproduisent et être ainsi admis à participer à la procédure nonobstant les condamnations ».

→ [8 mars 2023 - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027](#)

Publié le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le plan quinquennal interministériel pour l'égalité des hommes et des femmes a pour ambition d'amorcer un véritable changement culturel autour de cette question. Le plan prévoit notamment de « *favoriser l'accès aux marchés public aux entreprises respectant les obligations en matière de publication de l'index égalité professionnelle, ou qui ont obtenu une note suffisante à cet index* » et de « *sensibiliser les acheteurs publics à leurs obligations en matière de prise en considération de l'égalité professionnelle et salariale lors des marchés* ».

→ [Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique](#)

Les nouveaux seuils de procédure formalisée pour les marchés publics et les contrats de concession applicables à compter du 1er janvier 2024 :

- **Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs (hors centraux)**
 - o 2022-2023: 215 000 euros
 - o 2024-2025 : 221 000 euros
- **Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité**
 - o 2022-2023: 431 000 euros
 - o 2024-2025: 443 000 euros
- **Marchés de travaux et les contrats de concessions**
 - o 2022-2023: 5 382 000 euros
 - o 2024-2025: 5 538 000 euros

→ [LOI n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte introduit des modifications dans le code de la commande publique. Les modifications apportées par la loi à la commande publique incluent la possibilité de dépasser la durée maximale des accords-cadres, l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les critères d'attribution, une nouvelle exclusion basée sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au stade de la candidature, la possibilité d'absence d'obligation d'allotissement en cas de procédure infructueuse pour les entités adjudicatrices, l'obligation d'établir un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour tous les acheteurs publics, l'introduction d'une dérogation à l'impossibilité de présenter des offres variables, et la possibilité d'exclure les offres de pays tiers pratiquant une concurrence déloyale envers la France.

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics](#)

Ces arrêtés modifient l'arrêté du 22 décembre 2022 qui fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels les données essentielles des contrats de concession et des marchés publics doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- [Arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant des contributions des agences de l'eau au profit de l'Office français de la biodiversité pour l'année 2023. L'arrêté précise la répartition part Agences de l'eau.

- [Arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant pluriannuel des autorisations d'engagement des agences de l'eau, sur la période 2019-2024, qui s'élève à 12, 695 milliards d'euros.

- [Arrêté du 17 mars 2023 relatif aux circonscription des comités de bassin et des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté abroge les deux arrêtés en date du 22 octobre 2007 qui fixaient respectivement les circonscriptions des comités de bassin et des agences de l'eau, pour les condenser dans un texte unique dans un souci de simplification et de cohérence. La circonscription des comités de bassin d'Adour-Garonne, d'Artois-Picardie, de Corse, de Loire-Bretagne, de Rhin-Meuse, de Rhône-Méditerranée et de Seine-Normandie **demeure constituée des communes situées dans les bassins ou groupements de bassins pour lesquels ils élaborent ou mettent à jour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).**

- [Arrêté du 26 juillet 2023 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2023](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau.